



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 15 - Numéro 16

26 avril 2018



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle d’audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	79
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	142
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d’assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	149
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d’épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	158
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d’autorégulation et autres entités réglementées	235
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d’autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	254
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d’exploitation d’entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d’épargne-retraite	260
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

9.3 Autorisation d'agir comme
administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
CSF : Chambre de la sécurité financière
ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
OAR : Organismes d'autorégulation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 avril 2018 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
	Michel Plante Partie intimée	Me Marc R. Labrosse			
	SOLO International Inc. Partie intimée				
	Frederick Langford Sharp Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			
	Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	LCM Avocats inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 avril 2018 – 14 h 00					
2017-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michèle Clément Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cayer Ouellette & Associés	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sabrina Paradis Royer Partie intimée DL Innov inc., Gestio inc. Dominic Lacroix, PlexCorps et PlexCoin Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause Banque Royale Du Canada Partie mise en cause Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Sarah Desabrais, avocate Langlois avocats, s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. Savonitto et Ass. inc.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> (Facebook)	Audience pro forma

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 avril 2018 – 14 h 00					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de remise	Audience pro forma
30 avril 2018 – 9 h 30					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1 ^{er} mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
3 mai 2018 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sabrina Paradis Royer Partie intimée DL Innov inc., Gestio inc. Dominic Lacroix, PlexCorps et PlexCoin Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause Banque Royale Du Canada Partie mise en cause Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Sarah Desabrais, avocate Langlois avocats, s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. Savonitto et Ass. inc.	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> (Facebook)	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2018 – 14 h 00					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées Banque Royale du Canada Partie mise en cause Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Sarah Desabrais Savonitto et Ass. inc.	Lise Girard	Contestation de la décision ex parte	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2018 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sabrina Paradis Royer Partie intimée DL Innov inc., Gestio inc. Dominic Lacroix, PlexCorps et PlexCoin Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause Banque Royale Du Canada Partie mise en cause Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Sarah Desabrais, avocate Langlois avocats, s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. Savonitto et Ass. inc.	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2018 – 14 h 00					
2014-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Investissements Nubia inc., Georges Pierre JR (faisant affaires sous les raisons sociales Gestion financière Nubia, Le Groupe Georges Pierre, Oasis Solutions, Prélèvements Plus, Club Coupons, Club financier Quattro et Services financiers Maestro), et Marie-Esther Dumond Parties intimées Banque Tangerine (autrefois connue sous le nom de« Banque ING du Canada») Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2018-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Aleksander Pohl Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
4 mai 2018 – 9 h 30					
2017-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gabriel Zukowski-Lawson et 9261- 3801 Québec inc. (faisant affaire sous le nom Nutrition Liquide) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 mai 2018 – 9 h 30					
2018-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Micheal Keays Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Audience à Québec Régie de l'énergie 2535, boulevard Laurier 1er étage, local 1.09 Québec (Québec) G1V 4M3
9 mai 2018 – 9 h 30					
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
10 mai 2018 – 9 h 30					
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 mai 2018 – 14 h 00					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
11 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
14 mai 2018 – 9 h 30					
2017-044	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Simard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 mai 2018 – 9 h 30					
2017-046	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc. Parties intimées Banque de Montréal et Banque nationale du Canada, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Société de l'Assurance automobile du Québec, TD Waterhouse et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause Stéphanie Hutman Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l. Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
17 mai 2018 – 14 h 00					
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. Parties intimées Banque de Montréal et Banque nationale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 mai 2018 – 14 h 00					
2018-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine (Antonio) Latte Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
23 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
24 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
24 mai 2018 – 14 h 00					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
29 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
30 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
31 mai 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 mai 2018 – 14 h 00					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées Banque Royale du Canada Partie mise en cause Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Sarah Desabrais Savonitto et Ass. inc.	Lise Girard	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 mai 2018 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats			
	DL Innov inc., Gestio inc. Dominic Lacroix, PlexCorps et PlexCoin Parties intimées	Sarah Desabrais, avocate			
	Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.			
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.			
	Banque Royale Du Canada Partie mise en cause				
	Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Savonitto et Ass. inc.			
1 ^{er} juin 2018 – 9 h 30					
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 juin 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Conférence préparatoire
7 juin 2018 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Cardinal Léonard Denis, Avocats	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 juin 2018 – 14 h 00					
2017-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gexel Telecom International inc., Gexel Finance inc. et Michele Lato Parties intimées 9218-6006 Québec inc., f.a.s.l.r.s Assurancia Groupe Tardif SF et Patrice Tardif Parties intimées Les Services D'assurances Optima inc., Pierre O'Gleman et Optima Communications International inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada Llp Dussault Lemay Beausnesne s.e.n.c.r.l. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Akron Assurance limitée, Christian Girard, Jean Maxcène Darius et GEMMA Communication Ip Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 juin 2018 – 14 h 00					
2017-040	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc., f.a.s.l.r.s APAC, anciennement connue sous le nom de Protocol Services Financiers, et Claudette Tremblay Parties intimées</p> <p>VoxData Solutions inc. Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.</p> <p>BCF s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, conditions à l'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Demande en suspension d'instance des intimés 515963 N.B. inc., f.a.s.l.r.s APAC, anciennement connue sous le nom de Protocol Services Financiers et Claudette Tremblay</p>	Audience pro forma
13 juin 2018 – 9 h 30					
2017-042	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Serge Boileau, Services Financiers Mélanie Boileau inc., Services Financiers Josée Boileau inc., Mélanie Boileau et Josée Boileau Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fontaine Panneton Joncas Bourassa & Associés</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi</p>	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 juin 2018 – 9 h 30					
2017-042	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Serge Boileau, Services Financiers Mélanie Boileau inc., Services Financiers Josée Boileau inc., Mélanie Boileau et Josée Boileau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Joncas Bourassa & Associés	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
19 juin 2018 – 9 h 30					
2018-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Corporation financière M.R. inc., Alexandre Moïse, Émilie Boulanger-Rousseau, Moïse et associés services financiers inc., Gestion E. Rousseau inc. et Myriam Brisebois Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension d'inscription, de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
20 juin 2018 – 9 h 30					
2018-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Corporation financière M.R. inc., Alexandre Moïse, Émilie Boulanger-Rousseau, Moïse et associés services financiers inc., Gestion E. Rousseau inc. et Myriam Brisebois Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension d'inscription, de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 juin 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
27 juin 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
28 juin 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 juin 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
3 juillet 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
4 juillet 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 juillet 2018 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
5 juillet 2018 – 14 h 00					
2017-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse World Financial Group Insurance Agency of Canada inc., Ma Florence Delgado et Iordan Dimitrov Iordanov Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de suspension d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable et mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
9 juillet 2018 – 9 h 30					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Lafamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 juillet 2018 – 9 h 30					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
11 juillet 2018 – 9 h 30					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
12 juillet 2018 – 9 h 30					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
17 juillet 2018 – 9 h 30					
2018-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les services de gestion CCFL, Paul Lowenstein et Guy Roby Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 juillet 2018 – 9 h 30					
2018-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les services de gestion CCFL, Paul Lowenstein et Guy Roby Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
19 juillet 2018 – 9 h 30					
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc., succession de Claude Lemay et Claude Lemay Consultant Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'ordonnance de restitution	Audience au fond
20 juillet 2018 – 9 h 30					
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc., succession de Claude Lemay et Claude Lemay Consultant Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'ordonnance de restitution	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
10 octobre 2018 – 9 h 30					
2018-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Financetoimieux.com inc., Frédéric Gariépy Ladouceur, Marc-Étienne Legault-Savail, Francis Maheu et Alexandre Branco Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Charbonneau avocats - conseils	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
11 octobre 2018 – 9 h 30					
2018-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Financetoimieux.com inc., Frédéric Gariépy Ladouceur, Marc-Étienne Legault-Savail, Francis Maheu et Alexandre Branco Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Charbonneau avocats - conseils	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2018 – 9 h 30					
2018-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Financetomieux.com inc., Frédéric Gariépy Ladouceur, Marc-Étienne Legault-Salvail, Francis Maheu et Alexandre Branco Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Charbonneau avocats - conseils	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
22 octobre 2018 – 9 h 30					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
23 octobre 2018 – 9 h 30					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
24 octobre 2018 – 9 h 30					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 octobre 2018 – 9 h 30					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
26 octobre 2018 – 9 h 30					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
12 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencrl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond Audience à Québec

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				
14 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				
16 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				
20 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				
22 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sncrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond Audience à Québec

26 avril 2018

2.2 DÉCISIONS

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N° : 2011-031
2012-045

DÉCISION N° : 2011-031-027
2012-045-023

DATE : Le 9 avril 2018

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DANIEL L'HEUREUX

et

9248-8543 QUÉBEC INC.

et

NOSFINANCES.COM INC.

et

SUCCESSION DE CLAUDE LEMAY au soin de **REVENU QUEBEC, DIRECTION PRINCIPALE DES BIENS NON RECLAMES**, agissant au titre de liquidateur de la succession de Claude Lemay

et

CLAUDE LEMAY CONSULTANT INC.

et

JEAN-PIERRE PERREAULT

Parties intimées

et

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 2

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU

et

CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 630, boul. René-Lévesque O., à Montréal (Québec), H3B 1S6

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2

Parties mises en cause

ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE

DOSSIER 2011-031

[1] Le 4 août 2011, le Tribunal a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») en prononçant à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, une mesure propre à assurer le respect de la loi, un blocage et une suspension des droits d'inscription¹. Les parties impliquées dans cette demande étaient les suivantes :

○ **Intimés**

- Daniel L'Heureux;
- 9248-8543 Québec inc.; et
- NosFinances.com inc.;

○ **Mises en cause**

- Caisse Desjardins du Grand-Coteau; et
- Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve.

¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 68.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 3

[2] Le Tribunal a également autorisé le dépôt de cette décision au greffe de la Cour supérieure.

[3] Le 28 novembre 2011², le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage.

[4] Le 20 mars 2012³, le Tribunal a rejeté la contestation au mérite de la demande de prolongation présentée par les intimés.

[5] Le 1^{er} octobre 2013⁴, le Tribunal a levé partiellement ces ordonnances de blocage afin de permettre la remise du solde de deux comptes bancaires appartenant aux intimés à trois investisseurs, et ce, à parts égales.

[6] Le 8 novembre 2013⁵, le Tribunal a ajouté des conclusions à sa décision de levée partielle des ordonnances de blocage du 1^{er} octobre 2013, pour en faciliter l'exécution.

[7] Le Tribunal a subséquemment prolongé les ordonnances de blocage susmentionnées pour des périodes de 120 jours renouvelables aux dates suivantes :

- le 22 mars 2012⁶;
- le 13 juillet 2012⁷;
- le 7 novembre 2012⁸;
- le 1^{er} mars 2013⁹;
- le 25 juin 2013¹⁰;
- le 21 octobre 2013¹¹;
- le 12 février 2014¹²;
- le 28 mai 2014¹³;
- le 16 septembre 2014¹⁴;
- le 9 janvier 2015¹⁵;
- le 5 mai 2015¹⁶.

² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 115.

³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 28.

⁴ *Boudreau c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 99.

⁵ *Boudreau c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 117.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 29.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 78.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 119.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 17.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 63.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 102.

¹² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 33.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 51.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 130.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 4.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 4

[8] Le 5 mai 2015, il fut également décidé, de joindre les dossiers 2011-031 et 2012-045 :

« [28] Enfin, le Bureau avise les parties aux deux dossiers que, dorénavant, toutes les futures procédures, pièces et autres documents à intervenir dans ceux-ci seront acheminées dans le dossier 2012-045 et que le dossier 2011-031 référera ceux qui le consulte au dossier 2012-045. »¹⁷

DOSSIER 2012-045

[9] Le 16 novembre 2012, à la suite d'une demande d'audience *ex parte* présentée par l'Autorité, le Tribunal a prononcé des ordonnances de blocage¹⁸ à l'encontre des intimés et des mises en cause ci-après mentionnés :

- **Intimés**
 - Claude Lemay;
 - Claude Lemay Consultant inc.;
 - Barbara Bernier; et
 - Jean-Pierre Perreault;
- **Mises en cause**
 - Banque de Montréal;
 - Caisse Desjardins des Bois-Francis;
 - Banque Nationale du Canada; et
 - Banque TD Canada Trust.

[10] Le 23 novembre 2012, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont comparu au dossier et ont produit un avis de contestation de la décision rendue *ex parte* par le Tribunal le 16 novembre 2012, qu'ils ont par la suite retirée le 8 mars 2013.

[11] Également, les 28 et 30 novembre 2012, les intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont produit un avis de contestation, qu'ils ont par la suite retirée le 26 mars 2013.

[12] Le 13 mars 2013¹⁹, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage et a accordé une levée partielle de ces ordonnances en faveur de l'intimé Claude Lemay.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 60.

¹⁷ *Id.*

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2012 QCBDR 129.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 5

[13] Le 3 mai 2013²⁰, le Tribunal a accueilli la demande l'intimée Barbara Bernier en levée partielle d'ordonnance de blocage.

[14] Par la suite, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage encore en vigueur pour des périodes renouvelables de 120 jours aux dates suivantes :

- le 5 juillet 2013²¹;
- le 29 octobre 2013²²;
- le 20 février 2014²³;
- le 29 mai 2014²⁴;
- le 17 septembre 2014²⁵;
- le 9 janvier 2015²⁶; et
- le 5 mai 2015²⁷;
- le 21 août 2015²⁸;
- le 21 décembre 2015²⁹;
- le 22 avril 2016³⁰;
- le 2 août 2016³¹;
- le 2 décembre 2016³²;
- le 13 avril 2017³³; et
- le 4 août 2017³⁴.
- le 5 décembre 2017³⁵.

[15] Le 4 août 2015³⁶, dans le cadre d'une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimée Barbara Bernier en lien avec le dossier 2014-036, le Tribunal lui a imposé une pénalité administrative de 20 000 \$ et a prononcé une ordonnance de levée partielle de blocage à son égard.

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 23.
²⁰ *Bernier c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 50.
²¹ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 65.
²² *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 109.
²³ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 11.
²⁴ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 52.
²⁵ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 99.
²⁶ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2015 QCBDR 5.
²⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, préc., note 16.
²⁸ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 110.
²⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 163.
³⁰ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCBDR 46.
³¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCTMF 3.
³² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCTMF 45.
³³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2017 QCTMF 34.
³⁴ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2017 QCTMF 76.
³⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2017 QCTMF 120.
³⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 111.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 6

[16] Le 23 décembre 2015³⁷, dans le cadre d'une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Jean-Pierre Perreault en lien avec le dossier 2014-036, le Tribunal lui a imposé une pénalité administrative de 15 000 \$ et a prononcé une ordonnance de levée partielle de blocage à son égard:

« ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

LÈVE partiellement, à l'égard de Jean-Pierre Perreault seulement, l'ordonnance de blocage n° 2012-045-001 qu'il a prononcée le 16 novembre 2012, tel que celle-ci a été renouvelée depuis, visant notamment le compte bancaire de Jean-Pierre Perreault détenu auprès de TD Canada Trust, et portant le numéro [1];

[33] Cette levée partielle de blocage est prononcée à la condition que soient expressément exceptés de cette levée les biens de Jean-Pierre Perreault décrits ci-après, qui demeureront sous le contrôle de la GRC ou du Service des poursuites pénales du Canada jusqu'à leur vente sous contrôle de justice par ces derniers ou jusqu'à ce qu'une vente soit autorisée par le Bureau, afin que les sommes puissent être remises aux investisseuses lésées dans le cadre du présent dossier.

[34] Ces biens sont :

- a) Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, dont le VIN est 1RF42464842026653;
- b) Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription « Lavigne Marine / Difference GL 300 » et l'identification numéro 49D3183 sur la coque avec moteur de marque Suzuki 140 « Four Stroke » et une remorque artisanale;
- c) Un Acura modèle RDX 2010 de couleur bleue, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275; et
- d) Un tableau dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces représentant un paysage. »³⁸

[références omises]

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE DE L'AUTORITÉ

[17] Le 15 juillet 2016, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande en prolongation des ordonnances de blocage et en levée partielle de blocage à l'égard de certains biens, afin de permettre leur vente et la remise de la somme ainsi obtenue aux investisseurs qui ont été lésés par les agissements des intimés au présent dossier.

³⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 164.

³⁸ *Id.*, par. 32-34.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 7

[18] La demande de l'Autorité a aussi fait état du fait que la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») a, dans ce dossier, saisi des sommes en numéraires totalisant 26 512 \$ CAN et 1 992 \$ US, lesquelles sont en sa possession et dont la remise sera effectuée à leurs propriétaires légitimes.

[19] Le 2 août 2016, le Tribunal a accordé la demande susmentionnée de l'Autorité et a prononcé une levée partielle des ordonnances de blocage à l'égard de certains biens de la manière suivante :

« **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-après, à la seule fin de permettre à l'Autorité de faire procéder à leur vente :

- 1) Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, immatriculation [...] / VIN: 1RF42454842026653, enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 2) Une remorque Blizz Snowm grise 2008, immatriculation [...];
- 3) Une motocyclette Suzuki AN650 noire 2011, immatriculation [...] / NIV: JS1CP518182100020;
- 4) Un bateau SeaDoo Challenger, immatriculation [...];
- 5) Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription Lavigne Marine / Difference GL 300 et l'identification numéro 49D33183 sur la coque avec un moteur noir de marque Suzuki 140 « Four stroke », enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 6) Une remorque artisanale pour le transport du Ponton;
- 7) Une automobile de marque ACURA RDX de couleur bleue, 2010, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275 et la plaque d'immatriculation du Québec est le [...], enregistrée au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 8) Un tableau (peinture) dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces, représentant un paysage;

LÈVE partiellement à l'égard de Jean-Pierre Perreault les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-dessous, qui demeurent sous le contrôle de la GRC ou du Services des poursuites pénales du Canada, jusqu'à ce que l'Autorité fasse procéder à leur vente :

- Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, dont le VIN est 1RF42464842026653;
- Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription « Lavigne Marine / Difference GL 300 » et l'identification numéro 49D3183 sur la coque avec moteur de marque Suzuki 140 « Four Stroke » et une remorque artisanale;

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 8

- Un Acura modèle RDX 2010 de couleur bleue, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275; et
- Un tableau dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces représentant un paysage.

[47] Les biens énumérés au paragraphe précédent demeureront sous le contrôle de la GRC ou du Service des poursuites pénales du Canada jusqu'à leur vente, afin que les sommes qui en seront obtenues puissent être remises aux investisseuses lésées dans le cadre du présent dossier.

[48] La présente ordonnance de levée partielle de blocage est prononcée uniquement aux fins de permettre à l'Autorité de faire procéder à la vente de tous les biens qui font l'objet de la présente décision, tels qu'ils sont décrits plus haut, aux enchères ou de toute autre façon que cet organisme jugera opportune par l'entremise d'un tiers. À la suite de cette vente, l'Autorité devra s'adresser au Tribunal pour lui demander d'autoriser la restitution du produit aux investisseuses, déduction faite des frais reliés à la vente. »³⁹

[20] Le 13 novembre 2017, l'Autorité a saisi le Tribunal d'une demande de levée des ordonnances de blocage laquelle fut présentée, au mérite, lors de l'audience tenue le 9 avril 2018.

[21] Le 5 décembre 2017, à la suite d'une demande de l'Autorité, le Tribunal a prononcé une levée partielle des ordonnances de blocage affectant l'intimé Daniel L'Heureux afin de permettre la remise à un ferrailleur d'un véhicule automobile de marque Ford, modèle Focus 2007, portant le numéro de série 1FAFP36N17W147869 et immatriculé [...].

AUDIENCE

[22] L'audience du 9 avril 2018 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Bien qu'ils aient dûment reçu signification de la demande de l'Autorité, les intimés et les mis en cause n'étaient ni présents, ni représentés.

[23] La procureure de l'Autorité a rappelé au Tribunal que l'intimé Claude Lemay était décédé le 10 décembre 2015.

[24] La procureure de l'Autorité a indiqué que l'enquête au sens large se poursuit et que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans le cadre de la présente affaire sont toujours présents.

³⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, préc., note 31.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 9

[25] À cet égard, elle a informé le Tribunal que l'intimé Daniel l'Heureux est actuellement emprisonné, à la suite d'une condamnation de nature criminelle reliée à la présente affaire.

[26] Elle a ajouté que l'intimé Daniel l'Heureux a, le 27 septembre 2017, plaidé coupable aux chefs d'accusation pénale déposés par l'Autorité contre lui en mai 2012 à la suite des manquements à la *Loi sur les valeurs mobilières* qui lui sont reprochés dans le présent dossier. À cet égard, elle a déposé une copie du plumitif relié au dossier pénal.

[27] Par ailleurs, la procureure de l'Autorité a rappelé que des procédures administratives ont été déposées devant le Tribunal à l'encontre des intimés dans le dossier 2014-036 et sont toujours en cours devant le Tribunal.

[28] Enfin, la procureure de l'Autorité a rappelé que les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans la présente affaire viennent à échéance le 10 avril 2018.

[29] Afin de permettre Tribunal de délibérer et de rendre une décision à l'égard de la demande de levée conditionnelle que l'Autorité a déposée le 13 novembre 2017 et qui sera entendue, au mérite, par le Tribunal plus tard aujourd'hui, elle a demandé au Tribunal de prolonger - dans l'intérêt public et à titre de mesures conservatoires - ces ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours ou jusqu'au moment où le Tribunal rendra une décision à l'égard de la demande de levée conditionnelle susmentionnée.

ANALYSE

[30] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁰ prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁴¹.

[31] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁴². Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁴³.

[32] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne

⁴⁰ RLRQ, c. V-1.1.

⁴¹ *Id.*, art. 249 (1^o).

⁴² *Id.*, art. 249 (2^o).

⁴³ *Id.*, art. 249 (3^o).

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 10

manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister⁴⁴.

[33] Étant donné l'absence des parties intimées et des mises en cause, aucune preuve n'a été soumise à cet effet.

[34] Par ailleurs, étant donné les procédures en cours à l'égard des intimés - notamment celles devant le Tribunal - l'enquête, au sens large, se poursuit dans la présente affaire.

[35] D'autre part, le Tribunal note que les motifs initiaux, qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans le présent dossier, existent toujours.

[36] Le Tribunal note de plus que ces ordonnances de blocage viennent à échéance le 10 avril 2018 et qu'il n'aura pas le temps d'ici cette date de rendre une décision à l'égard de la demande de levée conditionnelle de l'Autorité qu'il doit entendre, au mérite, plus tard aujourd'hui.

[37] Par conséquent, afin de lui permettre de rendre une décision quant à cette demande, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁵ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴⁶ :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité;

PROLONGE les ordonnances de blocage qui ont été émises le 4 août 2011⁴⁷ dans le dossier n° 2011-031 et le 16 novembre 2012⁴⁸ dans le dossier n° 2012-045, tel qu'elles ont été renouvelées et modifiées depuis, pour une période de 120 jours, commençant le **10 avril 2018** et se terminant le **6 août 2018** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la

⁴⁴ *Id.*, art. 250, 2^e al.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ RLRQ, c. A-33.2.

⁴⁷ Préc., note 1.

⁴⁸ Préc., note 18.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 11

société NosFinances.com inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, sauf en conformité avec la présente décision, aux conditions qui y paraissent;

- **ORDONNE** à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ainsi que des fonds, titres ou autres biens en dépôt dans les différents comptes bancaires dont ils ont la garde ou le contrôle, sauf en conformité avec la présente décision, aux conditions qui y paraissent;
- **ORDONNE** à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc., dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro [2];
- **ORDONNE** à la Caisse Populaire d'Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc., dont elle a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à la Succession de Claude Lemay⁴⁹ et à la société Claude Lemay Consultant inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, y compris les contenus des coffrets de sureté;
- **ORDONNE** à la Banque de Montréal sise au 630, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal (Québec) H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Claude Lemay ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte portant le numéro [3] ou dans tout coffret de sureté au nom de Claude Lemay;
- **ORDONNE** à la Banque Nationale du Canada sise au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de

⁴⁹ Vu le décès de l'intimé Claude Lemay le 10 décembre 2015.

2011-031-027
2012-045-023

PAGE : 12

Claude Lemay Consultant inc. ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes portant les numéros 2393126 et 2363227 ou dans tout coffret de sûreté au nom de Claude Lemay Consultant inc.;

- **ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Claude Lemay ou à la société Claude Lemay Consultant inc., qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des décisions rendues le 2 août 2016⁵⁰ et le 5 décembre 2017⁵¹ ayant accordé des levées partielles des ordonnances de blocage.

M^e Jean-Pierre Cristel, juge administratif

M^e Sylvie Boucher
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 9 avril 2018

⁵⁰ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, préc., note 31.

⁵¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2017 QCTMF 120.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-019

DÉCISION N° : 2017-019-001

DATE : Le 9 avril 2018

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

WILLIAM J. HENRY & ASSOCIÉS INC.

et

ÉDOUARD GUAY

Parties intimées

DÉCISION

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 11 juillet 2017, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après « Tribunal ») une demande à l'encontre des intimés William J. Henry & Associés Inc. et monsieur Édouard Guay afin d'obtenir des pénalités administratives, une ordonnance de nomination d'un nouveau dirigeant responsable, une ordonnance de nomination d'un vérificateur pour procéder à l'examen du compte séparé, une ordonnance de mesures de contrôle et de surveillance, une ordonnance d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et des conditions d'inscription et à défaut des ordonnances de suspension s'inscription et de certificat et de remise des dossiers clients, livres et registres du cabinet.

2017-019-001

PAGE : 2

[2] Cette demande est formulée en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ (ci-après « LAMF ») ainsi que des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*² (ci-après « LDPSF »).

[3] Une audience au mérite a été fixée les 5 et 6 avril 2018.

[4] Or, avant la date prévue pour l'audience, les parties ont informé le Tribunal qu'une entente était intervenue entre elles et seule la date du 6 avril 2018 fut maintenue pour la présentation de cette entente au Tribunal.

CONTEXTE

[5] Dans sa demande et à la suite d'une inspection de suivi du cabinet intimé, effectuée par la Chambre de l'assurance de dommages (ci-après la « ChAD ») le 9 juin 2016, en vertu d'une délégation de ce pouvoir d'inspection octroyée par l'Autorité, cette dernière allègue avoir été informée que les intimés ont commis certains manquements à la LDPSF et ses règlements, notamment en ce qui a trait à la gestion du compte séparé du cabinet.

[6] Cette inspection de suivi faisait suite à une première inspection réalisée en 2011 par la ChAD, laquelle avait donné lieu à des procédures devant le Tribunal, lesquelles se sont soldées par le dépôt d'une entente comportant des engagements.

[7] En conséquence, le 17 avril 2014, le Tribunal a rendu une décision³ eu égard au cabinet intimé relativement à cette entente et a pris acte d'engagements du cabinet relativement au compte séparé et a ordonné la nomination d'un nouveau dirigeant-responsable à l'intérieur d'un certain délai.

AUDIENCE

[8] L'audience du 6 avril 2018 s'est déroulée en présence des procureures des parties au dossier et à l'occasion de cette audience une entente a été déposée par ces dernières.

[9] La procureure de l'Autorité a déposé au Tribunal l'entente intervenue entre les parties laquelle comporte les engagements souscrits par les intimés, soit le document intitulé « Transaction et engagements ».

[10] La procureure de l'Autorité a indiqué le consentement des intimés au dépôt de l'ensemble des pièces de l'Autorité au soutien de sa demande ce qui fut confirmé par la procureure des intimés.

[11] La procureure de l'Autorité a aussi demandé la mise sous scellé de la pièce D-12 en raison de la nature des informations qu'elle contenait ce qui fut accordé par le Tribunal séance tenante.

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. D-9.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. William J. Henry & associés inc.*, 2014 QCBDR 63.

2017-019-001

PAGE : 3

[12] Par la suite, la procureure de l'Autorité a présenté au Tribunal les termes de l'entente intervenue et la procureure des intimés y a ajouté certaines précisions tout en indiquant être en accord avec les représentations faites.

[13] Par la suite, les procureures ont répondu à quelques questions du Tribunal et ce dernier a pris le tout en délibéré.

FAITS

La demande de l'Autorité

[14] Tel que mentionné ci-haut, dans sa demande l'Autorité indique qu'une inspection de suivi du cabinet intimé a été réalisée en 2016.

[15] L'inspection de suivi aurait démontré qu'il y avait au cabinet intimé certaines irrégularités non conformes à la LDPSF et ses règlements, le tout tel que le décrit le rapport d'inspection déposé en preuve⁴.

[16] Ces irrégularités ont trait à l'utilisation et la gestion du compte séparé du cabinet ainsi qu'à d'autres manquements dont le fait pour le cabinet d'avoir une politique de traitement des plaintes incomplète ainsi que l'absence de plan de continuité des affaires.

[17] Selon la demande, ces irrégularités persistaient malgré qu'elles aient déjà été constatées dans l'inspection antérieure ayant donné lieu à la décision 2013-030-001 de ce Tribunal qui prenait acte d'une entente à cet égard et de la prise d'engagements par le cabinet intimé visant à corriger la situation à la satisfaction de l'Autorité.

[18] En conséquence, l'Autorité demande au Tribunal de rendre les ordonnances énumérées au premier paragraphe du présent jugement.

L'entente intervenue

[19] Or, les parties en étant venues à une entente, cette dernière a été déposée devant le Tribunal et signée en date du 5 avril 2018.

[20] Cette entente prévoit notamment ce qui suit :

- L'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la Loi, a le pouvoir d'effectuer une inspection à l'égard d'un cabinet d'assurances afin de s'assurer de l'application et du respect des dispositions de la Loi.
- En tout temps pertinent à l'entente, le cabinet intimé est un cabinet qui détenait une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 501362 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de dommages en vertu de la Loi.

⁴ Pièce D-11.

2017-019-001

PAGE : 4

- L'intimé Édouard Guay détenait un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 115625 lui permettant d'agir à titre de représentant dans la discipline de l'assurance de dommages pour le compte de William J Henry & associés inc. jusqu'au 25 janvier 2018.
- L'intimé Édouard Guay prévoit prendre sa retraite et en date du 25 janvier 2018, le cabinet a procédé à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable.
- Suivant une première inspection réalisée en 2011, le cabinet intimé s'est engagé notamment à se conformer à la LDPSF et à ses règlements concernant le compte séparé et le Tribunal a rendu une décision à cet égard portant le numéro 2013-030-001.
- Le 9 juin 2016, la ChAD a procédé à une inspection de suivi du cabinet intimé relativement à la tenue de son compte séparé.
- Lors de cette inspection, les inspecteurs de la ChAD ont constaté certains manquements commis par les intimés et notamment que ces derniers ne se conforment toujours pas à la LDPSF et ses règlements en ce qui a trait à la gestion du compte séparé applicables aux cabinets de courtage.
- Or, le cabinet intimé déclare effectuer en exclusivité des activités de souscription et qu'il se voit impartir, par des assureurs, de telles activités de souscription et qu'ainsi, il ne pose aucun geste relatif aux cabinets de courtage.
- Cependant, les actes de souscription, impartis par un assureur et posés dans les limites établies par un contrat d'impartition avec l'assureur, ne constituent pas une offre de produits d'assurance ni des actes réservés aux représentants au sens de la Loi, le tout tel que précisé dans l'avis de l'Autorité du 8 octobre 2010 intitulé « *Avis relatif aux grossistes en assurances de dommages et à leurs employés* ».
- Malgré tout, le cabinet intimé se serait inscrit auprès de l'Autorité à titre de cabinet de courtage en assurances de dommages et a maintenu une telle inscription depuis le 1^{er} octobre 1999, croyant devoir le faire malgré qu'il déclare effectuer en exclusivité des activités de souscription.
- Le cabinet intimé a confirmé à l'Autorité son désir de ne plus être inscrit à titre de cabinet de courtage étant donné les activités de souscription qu'il réalise en exclusivité et qu'il entend entreprendre les démarches en ce sens dans un avenir rapproché.
- Les intimés admettent qu'une inspection de suivi a été réalisée en 2016 auprès du cabinet intimé compte tenu que ce dernier était inscrit auprès de l'Autorité et qu'il croyait devoir maintenir une telle inscription, suite aux informations que les intimés avaient reçues.

2017-019-001

PAGE : 5

- L'inspection de suivi réalisée en 2016 a démontré des irrégularités en vertu de la Loi et ses règlements applicables aux cabinets de courtage, telles qu'elles sont décrites dans le rapport d'inspection D-11.
- Les intimés consentent au dépôt des pièces invoquées par l'Autorité.
- Le cabinet intimé s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 18 000 \$ à titre de pénalité administrative en lien avec les irrégularités notées lors de l'inspection de suivi et en lien avec l'engagement souscrit antérieurement auprès de l'Autorité, payable à raison de 750 \$ par mois pendant vingt-quatre (24) mois, débutant dans les trente (30) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes.
- Vu ce qui précède, l'Autorité retire ses demandes à l'égard d'Édouard Guay ainsi que toute autre demande à l'égard de William J. Henry.
- Les parties reconnaissent que la présente transaction et les engagements sont conclus dans l'intérêt du public en général.
- Les Intimés consentent donc à ce que le TMF entérine la présente transaction et les engagements, les rendent exécutoires en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer par une décision à être rendue dans le présent dossier.

ANALYSE

[21] Le Tribunal a pris connaissance de la demande de l'Autorité ainsi que du contenu de l'entente conclue entre les parties.

[22] En raison des admissions faites par les intimés contenues à l'entente, le Tribunal constate qu'il y a eu contravention à la LDPSF et aux règlements qui en découlent, notamment, à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*⁵ et aux articles 4, 5, 6 et 7 du *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres*⁶.

[23] Le Tribunal considère que ces manquements sont graves et contraires à l'intérêt public provenant d'un cabinet inscrit.

[24] En effet, même si le cabinet intimé n'exerçait pas d'activités considérées comme étant une offre de produits d'assurance ni des actes réservés aux représentants au sens ou l'entend l'avis de l'Autorité du 8 octobre 2010 intitulé « Avis relatif aux grossistes en assurances de dommages et à leurs employés », il n'en demeure pas moins qu'en tant qu'inscrit, le cabinet intimé et son dirigeant-responsable doivent se soumettre à la réglementation applicable aux inscrits.

[25] Dans son évaluation des manquements et des recommandations qui lui ont été faites d'un commun accord par les parties, le Tribunal a tenu compte des admissions faites par le cabinet intimé et consignées à l'entente intervenue.

⁵ RLRQ, c. D-9.2, r. 15.

⁶ RLRQ, c. D-9.2, r. 19.

2017-019-001

PAGE : 6

[26] Dans son évaluation, le Tribunal a aussi tenu compte de la collaboration dont les intimés ont fait preuve afin de trouver avec l'Autorité, sur une base consensuelle, un règlement à la présente affaire qui assure une protection adéquate au public investisseur et le maintien de l'intégrité de la place financière.

[27] En particulier, le Tribunal a pris en compte le fait que les intimés ont, dans le cadre de l'entente susmentionnée, souscrit à des engagements spécifiques envers l'Autorité.

[28] Le Tribunal a considéré la substance de l'entente qui lui a été présentée par les parties au regard des objectifs primordiaux de protection du public et de dissuasion qu'il est essentiel de rencontrer.

[29] Le Tribunal a également examiné les précédents en la matière⁷ où d'autres cabinets ont commis des manquements semblables à ceux décrits et admis par les intimés dans des circonstances similaires.

[30] Le Tribunal rappelle que chaque dossier doit être évalué au mérite à la lumière de ses particularités et rappelle qu'il n'est jamais tenu aux suggestions communes qui lui sont présentées par les parties.

[31] Dans la présente affaire, après avoir considéré l'ensemble de la preuve et l'argumentation qui lui été présentée, le Tribunal en est venu à la conclusion que l'entente intervenue entre les intimés et l'Autorité est dans l'intérêt public.

[32] À cet égard, le Tribunal rappelle, qu'en vertu de l'article 115 de la LDPSF, le Tribunal peut :

« après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'un cabinet, qu'un de ses administrateurs ou dirigeants, ou qu'un représentant a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une contravention à une disposition de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, à l'égard du cabinet ou du représentant, selon le cas, radier ou révoquer, suspendre ou assortir de restrictions ou de conditions son inscription ou son certificat. »

[33] En vertu de ce même article, le Tribunal peut également, « *dans tous les cas, imposer une pénalité administrative pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000\$ pour chaque contravention* ».

[34] De même, le Tribunal est d'avis que les sommes suggérées par les parties à titre de pénalité administrative rencontrent adéquatement les critères de dissuasion spécifique et générale et sont raisonnables eu égard aux précédents analysés.

[35] Le Tribunal est satisfait des représentations qui lui ont été faites.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Gour Assurances inc.*, 2013 QCBDR 74, *Autorité des marchés financiers c. Groupe d'assurances Royale York inc.*, 2017 QCTMF 82, *Autorité des marchés financiers c. Assurexperts Pierre Auchu inc.*, 2014 QCBDR 102

2017-019-001

PAGE : 7

[36] Enfin, le Tribunal a entendu les représentations communes de la procureure de l'Autorité et de celle des intimés, en particulier, à l'égard des mesures qu'il convient d'imposer dans la présente affaire et est prêt, dans l'intérêt public, à prononcer une décision conforme à la proposition des procureurs des parties en vertu des articles 93 et 94 de la LAMF et en vertu des articles 115, 115.1 et 115.9 de la LDPSF.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* ainsi que des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

PREND ACTE de l'entente intervenue entre les parties au présent dossier, laquelle est consignée dans le document intitulé « Transaction et engagements»;

ENTÉRINE l'entente intervenue entre les parties intitulée « Transaction et engagements », la rend exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

IMPOSE à William J. Henry & Associés inc. une pénalité administrative de 18 000 \$ en lien avec les irrégularités notées lors de l'inspection de suivi et en lien avec l'engagement souscrit antérieurement auprès de l'Autorité, payable à raison de 750 \$ par mois pendant vingt-quatre (24) mois, débutant dans les trente (30) jours de la présente décision.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

2017-019-001

PAGE : 8

M^e Annie Parent
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Sonia Paradis
(Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.)
Procureure des intimés

Date d'audience : 6 avril 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER N° 2017-019

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale légalement constituée, ayant
son siège social au 2640, boulevard Laurier,
3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar,
Québec (Québec) G1V 5C1;

Demanderesse

c.

WILLIAM J. HENRY & ASSOCIÉS INC.,
personne morale légalement constituée ayant
une place d'affaires au 200-5687, avenue
d'Auteuil, à Brossard (Québec), J4Z 1M5;

et

ÉDOUARD GUAY, dirigeant responsable,
exerçant ses activités professionnelles au 200-
5687, avenue d'Auteuil, à Brossard (Québec),
J4Z 1M5;

Intimés

TRANSACTION ET ENGAGEMENTS

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») a notamment pour mandat d'assurer la protection des investisseurs, de favoriser le bon fonctionnement de l'industrie des services financiers et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (ci-après la « **LDPSF** ») et de ses règlements;

ATTENDU QUE l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LDPSF, a le pouvoir d'effectuer une inspection à l'égard d'un cabinet d'assurances afin de s'assurer de l'application et du respect des dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

ATTENDU QU'en tout temps pertinent aux présentes, l'intimée William J Henry & associés inc. (« **William J. Henry** ») est un cabinet qui détenait une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 501362 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de dommages en vertu de la LDPSF;

ATTENDU QUE l'intimé Édouard Guay détenait un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 115625 lui permettant d'agir à titre de représentant dans la discipline de l'assurance de dommages pour le compte de William J Henry jusqu'au 25 janvier 2018;

ATTENDU QUE l'intimé Édouard Guay déclare prendre sa retraite;

2

ATTENDU QU'en date du 25 janvier 2018, William J Henry a procédé au changement de son dirigeant responsable;

ATTENDU QUE suivant une première inspection réalisée en 2011, William J Henry s'est engagé notamment à se conformer à la LDPSF et à ses règlements concernant le compte séparé applicables à des cabinets de courtage et que le Tribunal administratif des marchés financiers a rendu une décision à cet égard portant le numéro 2013-030-001;

ATTENDU QUE le 9 juin 2016, la Chambre de l'assurance de dommages (« ChAD ») a procédé à une inspection de suivi du cabinet William J Henry, notamment relativement à son compte séparé;

ATTENDU QUE lors de cette inspection, les inspecteurs de la ChAD ont constaté certains manquements commis par William J Henry et son dirigeant responsable et notamment que ces derniers ne se conforment toujours pas à la LDPSF et ses règlements en ce qui a trait à la gestion du compte séparé applicables aux cabinets de courtage;

ATTENDU QUE William J Henry déclare effectuer en exclusivité des activités de souscription et qu'il se voit impartir, par des assureurs, telles activités de souscription et qu'ainsi, elle ne pose aucun geste relatif aux cabinets de courtage;

ATTENDU QUE les actes de souscription, impartis par un assureur et posés dans les limites établies par un contrat d'impartition avec l'assureur, ne constituent pas une offre de produits d'assurance ni des actes réservés aux représentants au sens de la Loi, tel que précisé dans l'avis intitulé « Avis relatif aux grossistes en assurances de dommages et à leurs employés » daté du 8 octobre 2010 et émis par l'Autorité;

ATTENDU QUE malgré ce qui précède William J. Henry s'est inscrit auprès de l'Autorité à titre de cabinet de courtage en assurances de dommages et a maintenu une telle inscription depuis le 1^{er} octobre 1999, croyant devoir le faire malgré qu'il déclare effectuer en exclusivité des activités de souscription;

ATTENDU QUE William J. Henry a confirmé à l'Autorité son désir de ne plus être inscrit à titre de cabinet de courtage étant donné les activités de souscription qu'ils réalisent en exclusivité et qu'il entend entreprendre les démarches en ce sens dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une transaction visant le règlement complet du présent dossier;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes et doit présider à son interprétation;
2. Les intimés admettent qu'une inspection de suivi a été réalisée en 2016 auprès de son cabinet compte tenu que ce dernier était inscrit auprès de l'Autorité et croyait devoir maintenir une telle inscription, suite aux informations qu'ils avaient reçues;
3. L'inspection de suivi réalisée a démontré des irrégularités en vertu de la LDPSF et ses règlements applicables aux cabinets de courtage, telles que décrites dans le rapport d'inspection D-11;
4. Les intimés consentent au dépôt des pièces invoquées par l'Autorité;

3

5. William J Henry s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 18 000\$ à titre de pénalité administrative en lien avec les irrégularités notées lors de l'inspection de suivi et en lien avec l'engagement souscrit antérieurement auprès de l'Autorité, payable à raison de 750 \$ par mois pendant vingt-quatre (24) mois, débutant dans les trente (30) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes;
6. Considérant ce qui précède, l'Autorité retire ses demandes à l'égard d'Édouard Guay ainsi que toute autre demande à l'égard de William J. Henry;
7. Les parties reconnaissent que la présente transaction et les engagements sont conclus dans l'intérêt du public en général;
8. Les Intimés reconnaissent avoir lu toutes les clauses des présentes et reconnaissent en avoir compris la portée et s'en déclarent satisfaits et ils ont eu le loisir de faire toute consultation juridique ou autres;
9. Les Intimés consentent donc à ce que le TMF entérine la présente transaction et les engagements, les rendent exécutoires en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer par une décision à être rendue dans le présent dossier;
10. Les Intimés reconnaissent que les conditions et engagements énoncés aux présentes constituent des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à leur égard dès la signature des présentes;
11. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions des présentes;
12. Les présentes ne sauraient être interprétées à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LAMF, la LDPSF ou de toutes autres lois ou règlements pour toute autre violation passée, présente ou future de la part des Intimés.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ :

A Québec, ce 5 avril 2018

Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
 CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES
 MARCHÉS FINANCIERS
 Procureurs de la Demanderesse
 (Me Annie Parent et Me Delphine
 Roy-Lafortune)

A Brossard P.O., ce 5 avril 2018

WILLIAM J. HENRY & ASSOCIÉS INC.
 Par : Joanne castelli
 Présidente

A Brossard P.O., ce 5 avril 2018

ÉDOUARD GUAY

A Brossard P.O., ce 5 avril 2018

Donat Maisonneuve S.E.N.C.R.L.
 DONATI MAISONNEUVE, S.E.N.C.R.L.
 Avocats des intimés

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMBALAPADY	DINESH	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-16
ANGELOVA	KREMENA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-19
AVISAR	NADAV	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-13
BARILE	FAUSTO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-16
BARRETTE	VÉRONIQUE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-17
BEAUDOIN	JUSTIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-13
BEAUPRÉ	DANIEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-23
BELISLE	ALEXIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-19
BLAIN	YASMIN ALLEGRA	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-18
BLANCHARD	MICHAEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-20
BOUSHABA	DJALAL	PLACEMENTS CIBC INC.	2018-04-17
BOUSKILA	RAPHAEL	COPOWER INC.	2018-04-16
BRAHIMI	BILLAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-16
BROUILLETTE	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-16
CARRIÈRE	GABRIEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
CASSIS	ALEXANDRE	GESTION DU CAPITAL BOTICA INC.	2018-04-17
CELERE	ELIZABETH DIANNE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC	2018-04-13
CIPOLLA	CLAUDIO	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2018-04-23
CURRAN	PENNY SUE	RICHARDSON GMP LIMITÉE	2018-04-13
DI PIERRO	GIOVANNI	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2018-04-16
DOMOND	ZENY JUNIOR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-13
DROUIN	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
DUCLOS	ANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-06
DUREAU	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
ELBAZ	CORINE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
ELKHATTAT	FATIMA EZZOHRA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FALL	IBRAHIMA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-21
FONTAINE	FÉLIX	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2018-04-17
FOTOHY	NASRIN	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2018-04-13
GAGNON	FRANCIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-13
GARNEAU	SABRINA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2018-02-08
GELBER-STE-MARIE	MAXWELL	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2018-04-20
GENTILE	MATTHEW	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-17
GERGES	FADY	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2018-04-17
GIRARD	STÉPHANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-12-22
H Aidar	ALI	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2018-04-17
HING	MIRIAM	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-16
JEAN-BAPTISTE	BENJAMIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-17
KY	FRANCOIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-02-28
LABRECQUE	LYNDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-20
LASCELLE	LINA	SCOTIA CAPITALS INC.	2018-04-12
LEUTNER	ANDREW HOWARD	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
MEDEIROS	LUCIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-14
MORAN	KELLY	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
MOUEFFEK	FAOUZI	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-18
OTTRO	DIANE-MARIETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-13
OUELLET	SABIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-18
RACICOT	NICOLAS JOSEPH	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
RAVELOJAONA	ARINIAINA SANTATRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
ROBERT	SARA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
SAIBIL	LARA	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
SAVARD-BERNIER	ERICA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-15
SCHWARZ	CLARA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-04-22
SHING	KA MAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-19
SPEVAK	MARINA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2018-02-02
STAMATE	TENORA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ST-PIERRE	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-17
TALBOT	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-20
TANNY	CORDELL LEWIS	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
TOMANELLI	DOMENICO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-04-18
TRAORÉ	MARIÈME	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-04-17
TREMBLAY	FANNY	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2018-04-11
TREMBLAY	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-18
TREMBLAY	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-19
TURCOT	MARC-ANDRÉ RÉJEAN	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-04-13
VELA	DARIO ANTONIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-04-19
WILSON	ASHLEY	PLACEMENTS CIBC INC.	2018-04-17

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	

2b	Régime d'assurance collective
2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106187	CARRIÈRE, GABRIEL	6a	2018-04-23
120630	L'ÉCUYER, ÉTIENNE	6a	2018-04-24
125389	OUELLET, SABIN	6a	2018-04-23
129800	ROY, JULIE	3a	2018-04-20
131611	ST-PIERRE, CHANTAL	6a	2018-04-19
140242	FORTIN, ANNIE	4a	2018-04-19
157087	BLAIS, JULIA	2a	2018-04-19
168318	ROCHETTE, FRANCINE	1a	2018-04-20
188671	GAUTHIER-FORTIN, TRYCIA	4b	2018-04-19
189125	FORTIN, MAXIME	1a	2018-04-23
193242	HADJI, FATIMA	1a	2018-04-19
193413	BARRETTE, VÉRONIQUE	6a	2018-04-23
195010	EDOUARD, EDDY	4b	2018-04-20
195555	PINEL-DUVAL, ULYSSE	3b	2018-04-23
196988	GHALEM, FOUZIA-NADIA	4b	2018-04-23
200863	HAMEL-LANDRY, OLIVIER	1a	2018-04-23
201544	LEMIEUX, PATRICK	1a	2018-04-23
202292	RADUCEA, SIMONA CORINA	3b	2018-04-19
204465	BEN BARKA, NOURHENE	3b	2018-04-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
205563	CASSIS, ALEXANDRE	1a	2018-04-20
206341	BONNEAU, NICOLAS	1a	2018-04-23
210808	CURADEAU, STEVEN	1a	2018-04-23
211818	HAMEL, VERONICQUE	4b	2018-04-19
214332	BOURQUE-DESCÔTEAUX, WILLIAM	3b	2018-04-20
214429	GERGES, FADY	1a	2018-04-23
215192	STIQUE, AURÉLIEN	3b	2018-04-23
215448	M'GHIZOU, FAIZA	6a	2018-04-23
216440	BONNEVILLE, MATHIEU	4b	2018-04-23
216658	MICHAUD, ALEX	1a	2018-04-23
218154	BROCHU, ANNIE	1a	2018-04-23
218557	LANGLOIS, SAMUEL	1b	2018-04-23
219135	DESROSIERS, JEAN-MICHAEL	1a	2018-04-23
219734	RAWDING, STEVEN	1a	2018-04-20
219933	CASTRO PACHECO, VICENTE EMILIO	1a	2018-04-23
220438	RIVERA, ROBERTO	3b	2018-04-23
220471	PRÉVOST, PIERRE-MICHAËL	1a	2018-04-23
220836	DOUADI, ABDELHAMID	1a	2018-04-23
221045	BEAULIEU GAMACHE, EMILIE	1a	2018-04-19
221233	MORIN, DOMINIQUE	1a	2018-04-23
221363	BANVILLE, LAURENT	1b	2018-04-19
222338	HOUDE, KARINA	1a	2018-04-23

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
COPOWER INC.	BOUSKILA	RAPHAEL	2018-04-16

Gestionnaires

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500274	JOHN GOUVOUSSIS	ASSURANCE DE PERSONNES / PLANIFICATION FINANCIÈRE	2018-04-25
501477	2529-7847 QUÉBEC INC.	EXPERTISE EN RÉGLEMENT DE SINISTRES	2018-04-19
501678	CHARLOTTE COURTEAU	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-20
504220	SERVICES DE COURTAGE NATIONAL S.C.N. INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES	2018-04-19
504392	FILIATRAULT ASSURANCES INC.	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES / ASSURANCE DE DOMMAGES	2018-04-24
508459	GESTION R. DULUDE INC.	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-20
510302	GROUPE PLANI-EXPERTS SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-24
512891	SERVICES FINANCIERS BLOUIN ET BLOUIN INC.	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-20
513858	GROUPE GESTIONNAIRE D'ASSURANCES TOTTEN LTÉE	ASSURANCE DE DOMMAGES	2018-04-19
600807	DAVID DECKELBAUM	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-24
602554	JONATHAN HAMEL	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2018-04-20

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
602688	STEVEN RAWDING	ASSURANCE DE PERSONNES	2018-04-20
602922	STEVEN CARECCIA	ASSURANCE DE PERSONNES	2018-04-24

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	DROLET	GENEVIÈVE	2018-04-24
GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	MELIANI	SARA	2018-04-20
PLACEMENTS MONDIAUX SUN LIFE (CANADA) INC.	HOLDSWORTH	KARI	2018-04-24
AMUNDI CANADA INC.	JONES	LISA	2018-04-24
FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	NELSON	CHEUNG	2018-04-24

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	DROLET	GENEVIÈVE	2018-04-24
GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	MELIANI	SARA	2018-04-20
AVENTINE MANAGEMENT GROUP INC.	POTTOW	JAMES	2018-04-24
AMUNDI CANADA INC.	JONES	LISA	2018-04-24
FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	NELSON	CHEUNG	2018-04-24
EDINBURGH PARTNERS LIMITED	YOUNG	JEREMY	2018-04-19

Gestionnaire

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	DROLET	GENEVIÈVE	2018-04-24

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	MELIANI	SARA	2018-04-20
PLACEMENTS MONDIAUX SUN LIFE (CANADA) INC.	HOLDSWORTH	KARI	2018-04-24
AVENTINE MANAGEMENT GROUP INC.	POTTOW	JAMES	2018-04-24
FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	NELSON	CHEUNG	2018-04-24

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603135	9376-1831 QUÉBEC INC.	JING CHENG	ASSURANCE DE PERSONNES	2018-04-24
603138	DECKELBAUM FINANCIAL SERVICE INC	DAVID DECKELBAUM	ASSURANCE DE PERSONNES	2018-04-24
603134	LES SERVICES FINANCIERS VANTAGE INC.	STEVEN CARECCIA	ASSURANCE DE PERSONNES	2018-04-24
603128	TOTTEN INSURANCE GROUP INC.	RICHARD BÉLANGER	ASSURANCE DE DOMMAGES	2018-04-19

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
CATHERINE SIMARD 172491	CD00-1285	M ^e Sylvain Généreux, Président M. Christian Fortin M. Jasmin Lapointe	1 ^{er} mai 2018 à 9h30 2 mai 2018 à 9h30	Hôtel le Concorde 1225 Cours du Général de Montcalm, Québec (Québec) G1R 4W6	Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité
JOSÉE LEBEL 189278	CD00-1265	M ^e Sylvain Généreux, Président M. François Faucher, Pl. Fin. M. Denis Petit, A.V.A.	3 mai 2018 à 9h30 4 mai 2018 à 9h30	Hôtel le Concorde 1225, Cours du Général de Montcalm, Québec (Québec) G1R 4W6	Avoir causé un découvert ou risque de découvert Préavis de remplacement non remis au preneur dans les délais Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Divulgence des renseignements personnels et confidentiels	Culpabilité
DONALD ÉMOND 202719	CD00-1282	M ^e Marco Gaggino, Président M. Louis Giguère,	8 mai 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec)	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Sanctions

		A.V.C. M. Bruno Therrien, Pl. Fin.		H3A 3H3		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	
DANIEL PELLETIER 126355	CD00-1270	M ^e Sylvain Généreux, Président M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. M. Pierre Décarie	9 mai 2018 à 9h30 10 mai 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3		Absence de profil d'investisseur ou profil d'investisseur non conforme Défaut d'effectuer le suivi approprié et/ou les révisions ponctuelles Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier Conflits d'intérêts	Culpabilité
PAUL-ANDRÉ BÉLISLE 102214	CD00-1263	M ^e Claude Mageau, Président M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin. M. Denis Petit, A.V.A.	14 mai 2018 à 9h30 15 mai 2018 à 9h30 16 mai 2018 à 9h30 17 mai 2018 à 9h30 18 mai 2018 à 9h30 28 mai 2018 à 9h30 29 mai 2018 à 9h30 30 mai 2018 à 9h30 31 mai 2018	Tribunal administratif du Travail (CLP) 100, rue Lavolette, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 Tribunal administratif du Travail (CLP) 900, Place d'Youville, Québec (Québec) G1R 3P7 Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3		Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Partage de commission illégal Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir le certificat requis Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Fournir de faux renseignements à l'assureur Entrave au travail des organismes d'autoréglementation Assurer la confidentialité des renseignements Infraction pénale ou criminelle ayant un lien avec la profession	Culpabilité

à 9h30

Inexécution ou mauvaise exécution
du mandat

CHARLITO HAEL 137973	CD00-1281	M ^e George R. Hendy, Président	14 mai 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Rabais de prime	Culpabilité
		M. Richard Charette	15 mai 2018 à 9h30		Appropriation de fonds pour fins personnelles	
		M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	16 mai 2018 à 9h30		Entrave au travail des organismes d'autoréglementation Avoir causé un découvert ou risque de découvert	
			17 mai 2018 à 9h30			
		18 mai 2018 à 9h30				
PAUL BOURGET 104756	CD00-1215	M ^e Sylvain Généreux, Président	23 mai 2018 à 10h30	Joli-Coeur Lacasse 2001, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 1G1	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Sanctions
		M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.			Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	
ISRAËL GRENON 174772	CD00-1288	M ^e Gilles Peltier, Président	24 mai 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec professionnalisme	Culpabilité
		M. Louis-André Gagnon				
		M. Jasmin Lapointe				
JEAN-ROCH NELSON 124957	CD00-1287	M ^e Marco Gaggino, Président	29 mai 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest, Montréal (Québec)	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
		M. Pierre Décarie	30 mai 2018 à 9h30		Conduite indigne, non discrète, non objective ou immodérée	

		M ^{me} Claudette St-Germain		H2Z 1W7	Conflits d'intérêts	
CLÉMENTE DIONNE 152900	CD00-1302	M ^e George R. Hendy, Président M. Robert Benson, Pl. Fin. M. Robert Chamberland, A.V.A.	29 mai 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CRT) 900 boul. René-Lévesque Est, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1R 6C9	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
FRANÇOIS DELAGE 109240	CD00-1251	M ^e George R. Hendy, Président M. Robert Benson, Pl. Fin. M. Robert Chamberland, A.V.A.	30 mai 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CRT) 900 boul. René-Lévesque Est, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1R 6C9	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage	Culpabilité
OUSMANE NIANG 193185	CD00-1253	M ^e Gilles Peltier, Président M. Michel Gendron M ^{me} Monique Puech	31 mai 2018 à 9h30	Montréal - À venir	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Sanctions

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Philippe Dupuis-Richard, inactif et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages des particuliers (3B) Certificat n° 212964	n° 2017-05-01 (A)	M ^{re} Daniel Fabien, vice-président Mme Diane Martz, membre M. Dominic Roy, F.P.A.A., membre	Le 2 mai 2018 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • 5 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux et/ou d'avoir manqué de transparence, le tout en contravention des articles 16, 27 et 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 22, 25 et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; • 5 chefs pour avoir manqué d'intégrité et/ou avoir placé ses intérêts personnels avant ceux de son client et/ou avoir défaut d'exécuter son mandat avec transparence et/ou d'agir en conseiller consciencieux, le tout en contravention des articles 16 et 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 9, 10, 19, 26, 37(4), 37(5) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; • 1 chef pour avoir manqué d'intégrité et/ou fait défaut d'exécuter son mandat avec transparence et/ou avoir exercé ses activités de façon négligente, le tout en contravention avec l'article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 9, 25 et 	Audition sur culpabilité et sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>;</p> <p>5 chefs pour avoir placé ses intérêts personnels avant ceux de son client et/ou fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire son client en erreur et/ou manqué de transparence et/ou avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, le tout en contravention des articles 16 et 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 9, 15, 19, 22, 25, 37(6) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>.</p>	
Carole Chapleau, courtier en assurance de dommage des particuliers Certificat n° 140698 (suite) Carole Chapleau,	n° 2017-12-02 (C) (suite) n° 2017-12-02	M° Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre M. François Vallerand, C.d'A.Ass., membre	Le 8 mai 2018 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages -Montréal	<ul style="list-style-type: none"> 1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assurée, le tout en contravention avec les articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; 1 chef pour avoir été négligente dans l'exercice de ses activités, lors du renouvellement du contrat d'assurance habitation, le tout en contravention avec les articles 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; 	Audition sur culpabilité et sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
courtier en assurance de dommage des particuliers Certificat n° 140698	(C)				<ul style="list-style-type: none"> 1 chef pour avoir été négligente dans l'exercice de ses activités, le tout en contravention avec les articles 9, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; 1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré, le tout en contravention avec l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>; 1 chef pour avoir fait défaut de décrire le produit proposé à l'assuré en relation avec les besoins de l'assurée et de préciser la nature de la garantie offerte, le tout en contravention avec l'article 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>; 1 chef pour avoir été négligente dans l'exercice de ses activités lors de la souscription, le tout en contravention avec les articles 29 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; 1 chef pour avoir fait défaut d'informer l'assuré, le tout en 	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>contravention des articles 37(1) et 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>;</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 chef pour avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur au moment de recueillir les renseignements, le tout en contravention avec l'article 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>; <p>1 chef pour avoir fait défaut d'identifier correctement les besoins de l'assuré, le tout en contravention avec l'article 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>.</p>	
Philippe Morin, Expert en sinistre (5A) Certificat n° 178609	n° 2017-12-03(E)	M ^e Patrick de Niverville, président Mme Lise Martin, PAA, membre Mme Mélissa Leclerc, membre	Le 10 mai 2018 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages -Montréal	<ul style="list-style-type: none"> 1 chef pour avoir exercé ses activités professionnelles de manière négligente lors du traitement des réclamations de l'assuré, le tout en contravention aux articles 27, 32, 33 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4) et à l'article 4(1) du 	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mai 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>Règlement sur l'exercice des activités des représentants</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 10);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités professionnelles de manière négligente lors du traitement des réclamations de l'assuré, le tout en contravention à l'article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 19, 21, 27 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4).</p>	
Michel Barcelo, expert en sinistre 5(A) Certificat n°101092	n° 2016-03-04(E)	Me Daniel M. Fabien, président-suppléant M. Benoit Loyer, membre M. Yvan Roy, membre	Les 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24 et 25 mai 2018 et les 5, 6, 7, 8, 11, 12, 14 et 15 juin 2018 (16 jours)	Chambre de l'assurance de dommages -Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • 6 chefs pour avoir exercé ses activités professionnelles de façon négligente (articles 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 14, 15, 21, 27, 58(1) et 58(3) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); • 2 chefs pour avoir fait défaut d'agir de manière objective et équitable envers un assuré l'article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> ainsi qu'avec les articles 15 et 27 du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>). 	Audition sur culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2017-10-01 (C)

DATE : 5 avril 2018

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien, avocat	Président
M. François Vallerand, C. d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Maryse Pelletier, C. d'A.A., courtier en assurance de dommages	Membre

M^e MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

BRIGITTE TRÉPANIÉ, courtier en assurance de dommages (4A)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-PUBLICATION
ET NON-DIFFUSION DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ASSURÉS MENTIONNÉS AUX
PIÈCES DÉPOSÉES EN PREUVE EN VERTU DE L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS.

[1] Le 6 février 2018, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (« le Comité ») est réuni pour instruire la plainte logée contre l'intimée Brigitte Trépanier.

2017-10-01 (C)

PAGE : 2

[2] M^e Marie-Josée Belhumeur, ès qualité de syndic, est représentée par M^e Julie Piché. Quant à l'intimée, elle est présente et représentée par M^e Jean-Paul Morin.

[3] À la demande de Me Piché, le Comité rend une ordonnance de non-divulgation, non-publication et non-diffusion des renseignements personnels contenus aux pièces et permettant d'identifier les assurés suivant l'article 142 du *Code des professions*.

[4] Nous sommes par la suite informés qu'une entente est intervenue entre les parties. Suite au retrait du chef 5 de la plainte, il est entendu que l'intimée plaidera coupable aux chefs 1, 2, 3, 4 et 6 de la plainte.

[5] Séance tenante, le Comité autorise le retrait du chef 5.

I. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimée

[6] Une fois le chef 5 retiré, l'intimé reconnaît les faits et enregistre son plaidoyer de culpabilité sur chacun des chefs restants de la plainte, laquelle se lit comme suit :

« 1. Entre les ou vers les 23 septembre et 6 octobre 2014, l'Intimée a fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires à l'identification des besoins d'assurance des assurés S.S. et J.L., lors de la souscription auprès d'Aviva Compagnie d'assurance du Canada du contrat d'assurance habitation numéro [...], en omettant de valider avec les assurés les informations qu'elle possédait notamment quant à la présence d'antécédents criminels, contrevenant ainsi aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) ;

2. Entre les ou vers les 23 septembre et 6 octobre 2014, l'Intimée a fait défaut de préciser aux assurés S.S. et J.L. la nature des garanties et des exclusions prévues au contrat d'assurance habitation Aviva Compagnie d'assurance du Canada numéro [...], contrevenant ainsi à l'article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) ;

3. Entre les ou vers les 23 septembre 2014 et 10 février 2015, l'Intimée a agi avec négligence lors de la souscription du contrat d'assurance habitation Aviva Compagnie d'assurance du Canada numéro [...], en transmettant à l'assureur des informations erronées, notamment le nom et l'adresse du créancier hypothécaire et le type de chauffage principal de l'immeuble assuré, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r. 5);

4. Entre les ou vers les 25 septembre et 6 octobre 2014, lors de la souscription du contrat d'assurance habitation Aviva Compagnie d'assurance du Canada numéro [...], l'Intimée a fait défaut de transmettre les renseignements qu'il est d'usage de transmettre à l'assureur, soit que l'assuré J.L. opérait un atelier de fibre de verre sur les lieux assurés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r. 5);

5. (...)

2017-10-01 (C)

PAGE : 3

6. Entre les ou vers les 23 septembre 2014 et 9 avril 2015, l'intimée a été négligente dans sa tenue du dossier des assurés S.S. et J.L., notamment en omettant de noter adéquatement la teneur des conversations téléphoniques, les conseils et explications donnés, les instructions reçues des assurés et les décisions prises, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r. 5); »

[7] Séance tenante, le Comité a pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et a déclaré celle-ci coupable des infractions reprochées.

[8] Sur le chef 1, l'intimée est déclarée coupable d'avoir enfreint l'article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers.

[9] Cet article stipule ce qui suit :

« Art. 27. Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »

[10] Sur le chef 2, l'intimée est déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui stipule :

« Art. 28. Un représentant en assurance doit, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et lui préciser la nature de la garantie offerte.

[11] Quant aux chefs 3 et 6, l'intimée est coupable d'avoir contrevenu à l'article 37 (1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, étant spécifiquement entendu que l'intimée a uniquement agi de façon négligente et non pas de façon malhonnête. Cette disposition prévoit :

« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment :

1^o d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente; »

[12] Relativement au chef 4, l'intimée est coupable d'avoir contrevenu à l'article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages qui édicte :

« Art. 29. Le représentant en assurance de dommages doit donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir. »

[13] Considérant ce qui précède, un arrêt conditionnel des procédures est ordonné sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits.

2017-10-01 (C)

PAGE : 4

II. Preuve de la partie plaignante

[14] Les parties déposent de consentement les pièces documentaires P-1 à P-11.

[15] En faisant référence à ces pièces documentaires, M^e Piché nous dresse un tableau complet des circonstances entourant chacune des infractions.

III. Preuve de la partie intimée

[16] M^e Morin nous avise qu'il entend faire témoigner sa cliente.

[17] Dûment assermentée, Mme Trépanier déclare principalement ce qui suit :

- Elle exerce la profession depuis le mois de mai 2002 auprès du cabinet fondé par son père et sa mère, soit le cabinet Les Assurances Trépanier J. & H. inc.;
- Au moment des faits décrits à la plainte, elle était propriétaire du cabinet, soit la seule actionnaire et administrateur de celui-ci;
- Les assurés S.S. et J. L. faisaient affaires avec le cabinet depuis environ 15 ans;
- Elle explique qu'en raison de la maladie de son père, elle a dû prendre en charge les opérations du cabinet plus vite que ce qui avait été prévu;
- Par la suite, sa mère et elle-même ont été touchées par la maladie;
- Bien plus, au cours de la même période, leur bras droit au bureau, a également été affecté par une maladie;
- Tous ces malheureux événements ont fait en sorte qu'elle a négligé ses dossiers et commis des erreurs;
- Depuis, elle a retenu les services de la consultante et formatrice Nicole Archambault pour la tenue de plusieurs cours de formations professionnelles de plus de 15 heures dans le but d'implanter des méthodes de travail structurées au cabinet;
- Elle est confiante que la structure implantée dans son cabinet empêchera toute autre problématique similaire;
- Les assurés S.S et J. L. ont été complètement indemnisés par le cabinet.

2017-10-01 (C)

PAGE : 5

IV. Recommandations communes sur sanction

[18] M^e Piché déclare au Comité que les parties se sont entendues sur les sanctions suivantes, à savoir :

- Chef n^o 1 : une amende de 2 500 \$;
- Chef n^o 2 : une amende de 2 500 \$;
- Chef n^o 3 : une amende de 3 000 \$;
- Chef n^o 4 : une amende de 3 000 \$;
- Chef n^o 6 : une amende de 2 000 \$;
- Permettre à l'intimée de payer les amendes et déboursés sur un délai de 4 mois à raison de versements mensuels, égaux et consécutifs avec déchéance du bénéfice du terme en cas de défaut;
- Condamner l'intimée aux débours.

[19] Les parties recherchent donc des amendes totalisant la somme de 13 000 \$ plus le paiement des déboursés.

[20] M^e Piché nous explique pour quelles raisons les parties nous recommandent d'imposer les sanctions ci-haut décrites. À cette fin, elle nous remet un document intitulé « Recommandations communes sur sanction » dûment signé par les parties et leur procureur.

[21] Dans ce dernier document, les parties insistent sur les facteurs aggravants suivants :

- l'expérience de l'intimée;
- elle était alors la dirigeante responsable du cabinet;
- qu'il s'agit de fautes qui sont au cœur de la profession;
- les conséquences pour les assurés.

[22] Quant aux facteurs atténuants dont doit bénéficier l'intimée, le document souligne :

- l'absence d'antécédent disciplinaire de l'intimée ;
- son plaidoyer de culpabilité à la première occasion ;

2017-10-01 (C)

PAGE : 6

- la collaboration de l'intimée à l'enquête;
- le reproche relatif aux antécédents criminels de l'un des assurés n'a pas été trouvé pertinent par l'assureur;
- le remboursement des assurés;
- l'absence d'intention malhonnête;
- la situation personnelle de l'intimée au moment des faits et le fait que ses parents étaient en difficulté.

[23] Afin d'appuyer la recommandation commune, le procureur du syndic nous réfère notamment aux précédents jurisprudentiels suivants :

- *ChAD c. Roch*, 2017 CanLII 30959 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. César-Mathieu*, 2017 CanLII 45019 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Vaval*, 2016 CanLII 66957 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Vivier*, 2017 CanLII 55115 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Martin-Poirier*, 2017 CanLII 47413 (QC CDCHAD)

[24] M^e Morin nous confirme que la sanction suggérée est juste et appropriée dans les circonstances.

V. Analyse et décision

A) Les recommandations communes

[25] La jurisprudence a établi à maintes reprises l'importance qu'un comité de discipline doit accorder aux recommandations communes¹.

[26] En 2016, la Cour suprême confirmait que les recommandations communes sont essentielles au bon fonctionnement de la justice².

[27] Dans cet arrêt, la Cour suprême précise que le Comité doit faire preuve de retenue lorsque les procureurs des parties présentent une recommandation commune sur sanction.

¹ *Gauthier c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2013 CanLII 82189 (QC TP) et *Chan c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2014 QCTP 5 (CanLII);

² *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 QCTP 5 (CanLII);

2017-10-01 (C)

PAGE : 7

[28] Ci-après quelques extraits pertinents de cet arrêt important, à savoir :

« [40] En plus des nombreux avantages que les recommandations conjointes offrent aux participants dans le système de justice pénale, elles jouent un rôle vital en contribuant à l'administration de la justice en général. La perspective d'une recommandation conjointe comporte un degré de certitude élevé encourage les personnes accusées à enregistrer un plaidoyer de culpabilité. Et les plaidoyers de culpabilité font économiser au système de justice des ressources et un temps précieux qui peuvent être alloués à d'autres affaires. Il ne s'agit pas là d'un léger avantage. Dans la mesure où elles font éviter des procès, les recommandations conjointes relatives à la peine permettent à notre système de justice de fonctionner plus efficacement. Je dirais en fait qu'elles lui permettent de fonctionner. Sans elles, notre système de justice serait mis à genoux, et s'effondrerait finalement sous son propre poids.

[41] Cependant, comme je l'ai mentionné, la présentation de recommandations conjointes ne reste possible que si les parties sont très confiantes qu'elles seront acceptées. Si elles doutent trop, les parties peuvent plutôt choisir d'accepter les risques d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Si les recommandations conjointes en viennent à être considérées comme des solutions de rechange insuffisamment sûres, l'accusé en particulier hésitera à renoncer à un procès et à ses garanties concomitantes, notamment la faculté cruciale de mettre à l'épreuve la solidité de la preuve du ministère public.

[42] D'où l'importance, pour les juges du procès, de faire montre de retenue et de ne rejeter les recommandations conjointes que lorsque des personnes renseignées et raisonnables estimerait que la peine proposée fait échec au bon fonctionnement du système de justice. Un seuil moins élevé que celui-ci jetterait trop d'incertitude sur l'efficacité des ententes de règlement. Le critère de l'intérêt public garantit que ces ententes de règlement jouissent d'un degré de certitude élevé. »

(nos soulignements)

[29] **Dans l'affaire Ungureanu³**, le Tribunal des professions décrit lui aussi **qu'elle est** la fonction des recommandations communes en matière disciplinaire :

[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

(nos soulignements)

³ *Infirmières et Infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

2017-10-01 (C)

PAGE : 8

[30] À vrai dire, lorsqu'une suggestion commune est formulée par des avocats d'expérience, notre marge de manœuvre est excessivement limitée. Autrement dit, il est pratiquement impossible de l'écartier, à moins qu'elle ne soit contraire à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de notre système de justice disciplinaire.

B) Décision

[31] La recommandation commune formulée par les parties est entérinée séance tenante par le Comité.

[32] Tel qu'établi par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁴, la sanction disciplinaire doit atteindre les objectifs suivants :

- en premier lieu, la protection du public ;
- ensuite, la dissuasion du professionnel de récidiver; et
- l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables;
- et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

[33] Or, nous sommes d'avis que la suggestion commune des parties tient compte de la gravité objective des infractions et, d'autre part, qu'elle assurera la protection du public.

[34] Quant aux frais, l'intimée devra assumer les frais et déboursés de l'instance.

[35] L'intimée bénéficiera d'un délai de quatre (4) mois pour acquitter les amendes de 13 000 \$ et les débours, délai qui sera calculé uniquement à compter du ^{31^{ème}} jour suivant la signification de la présente décision et perdra le bénéfice du terme en cas de défaut.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

AUTORISE le retrait du chef n^o 5 de la plainte;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée Brigitte Trépanier sur les chefs nos 1, 2, 3, 4 et 6 de la plainte;

⁴ 2003 CanLII 32934 (QC CA), aux paragraphes 38 et suivants;

2017-10-01 (C)

PAGE : 9

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article à l'article 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 3 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 4 pour avoir contrevenu à l'article 29 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 6 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits;

Sur le chef n° 1 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 500 \$;

Sur le chef n° 2 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 500 \$;

Sur le chef n° 3 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 3 000 \$;

Sur le chef n° 4 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 3 000 \$;

Sur le chef n° 6 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 000 \$;

RÉITÈRE l'ordonnance de non-divulgence, non-publication et non-diffusion de tous les renseignements personnels contenus aux pièces déposées en preuve rendue par le Comité en vertu de l'article 142 du *Code des professions*;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés;

ACCORDE à l'intimée un délai de quatre (4) mois pour acquitter les amendes et déboursés, le tout en 4 versements mensuels, égaux et consécutifs, délai qui sera

2017-10-01 (C)

PAGE : 10

calculé uniquement à compter du 31^{ème} jour suivant la signification de la présente décision;

DÉCLARE que si l'intimée est en défaut de payer à échéance l'un ou l'autre des versements susdits, elle perdra le bénéfice du terme et toute somme alors impayée deviendra immédiatement due et exigible.

Me Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline

M. François Vallerand, C. d'A. Ass., courtier
en assurance de dommages
Membre

Mme Maryse Pelletier, C. d'A.A., courtier en
assurance de dommages
Membre

Me Julie Piché
Procureur de la partie plaignante

Me Jean-Paul Morin
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 6 février 2018

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2017-07-01 (C)

DATE : 27 mars 2018

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien, avocat	Président
Mme Marie-Ève Racine, courtier en assurance de dommages	Membre
M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A, en assurance de dommages	Membre courtier

M^e MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.
ÉMILIE BONIN, courtier en assurance de dommages (4A)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Les 31 janvier et 1^{er} février 2018, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (« le Comité ») est réuni pour instruire la plainte logée contre l'intimée Émilie Bonin dans le présent dossier.

[2] M^e Marie-Josée Belhumeur, ès qualité de syndic, est représentée par M^e Julie Piché. Quant à l'intimée, elle est absente pour cause de maladie mais dûment représentée par M^e Yves Carignan.

2017-07-01 (C)

PAGE : 2

[3] Dès le début de l'audition, nous sommes informés qu'une entente est intervenue entre les parties et que l'intimée plaidera coupable à une plainte amendée. Cette plainte amendée comporte 9 chefs d'accusation.

I. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimée

[4] Une fois les amendements autorisés par le Comité, Me Carignan, au nom de sa cliente, enregistre un plaidoyer de culpabilité sur chacun des chefs de la plainte amendée, laquelle se lit comme suit :

1. *« Entre les ou vers les 27 mars et 30 mai 2014, l'Intimée a omis d'ajouter l'avenant chantier au contrat d'assurance habitation Aviva numéro [...] de l'assurée S.L., alors qu'elle savait ou aurait dû savoir que la résidence assurée ferait l'objet de rénovations importantes et qu'elle serait inhabitée pendant l'exécution des travaux, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), et aux articles 26, 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
2. *Entre les ou vers les 30 mai 2014 et 11 décembre 2014, alors qu'elle procédait à la modification du contrat d'assurance habitation Aviva numéro [...], l'Intimée a modifié le nom du créancier hypothécaire déjà inscrit pour le remplacer par un créancier hypothécaire inexistant, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
3. *Entre les ou vers les mois de novembre et décembre 2015, l'Intimée a fait défaut d'identifier adéquatement les besoins d'assurance de l'assurée S.L. à l'occasion de l'ajout d'une résidence, sise au 3121, rue Honoré Beaugard, au contrat d'assurance habitation Aviva numéro [...], notamment quant à l'ampleur des travaux exécutés sur la résidence, la possibilité qu'elle soit inoccupée pendant la durée des travaux et le fait que le créancier hypothécaire, Financière Victoria, est un créancier sous-standard, contrevenant ainsi aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
4. *Vers le mois de novembre 2015, l'Intimée a fait défaut de préciser la nature des garanties offertes, notamment en omettant d'informer l'assurée S.L. des conséquences d'une propriété inhabitée pendant l'exécution de travaux de rénovation dans les lieux loués en lien avec l'acceptation de ce genre de risque par l'assureur Aviva, contrevenant ainsi aux articles 16 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
5. *Entre les ou vers les mois de novembre et décembre 2015, alors qu'elle procédait à l'ajout d'un immeuble au contrat d'assurance habitation Aviva numéro [...], l'Intimée a inscrit au contrat d'assurance un créancier hypothécaire inexistant, contrevenant ainsi*

2017-07-01 (C)

PAGE : 3

aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D9.2) et aux articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;

6. *Entre les ou vers les mois de février 2014 et janvier 2016, l'Intimée a été négligente dans sa tenue de dossier de l'assurée S.L., notamment en omettant de noter adéquatement la teneur des conversations téléphoniques, les conseils et explications donnés, les instructions reçues de l'assurée et les décisions prises, contrevenant ainsi aux articles 16, 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D9.2), aux articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) et aux articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (RLRQ, c. D-9.2, r.2);*
7. *Vers le mois de novembre 2015, l'Intimée a fait défaut d'identifier adéquatement les besoins d'assurance de l'assuré H.L.B. à l'occasion de la souscription auprès de RSA du contrat d'assurance habitation locataire-occupant numéro _____, notamment quant à l'ampleur des travaux réalisés dans les lieux loués et la possibilité qu'ils soient inhabités au cours de cette période, contrevenant ainsi aux articles 16, 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), et aux articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
8. *Vers le mois de novembre 2015, l'Intimée a fait défaut de préciser la nature des garanties offertes, notamment en omettant d'informer l'assuré H.L.B. des conséquences d'un logement inhabité pendant l'exécution de travaux dans les lieux loués en lien avec l'acceptation de ce genre de risque par l'assureur RSA, contrevenant ainsi aux articles 16 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;*
9. *Entre les ou vers les mois de novembre 2015 et janvier 2016, l'Intimée a été négligente dans sa tenue de dossier de l'assuré H.L.B., notamment en omettant de noter adéquatement la teneur des conversations téléphoniques, les conseils et explications données, les instructions reçues de l'assuré et les décisions prises, contrevenant ainsi aux articles 16, 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), aux articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) et aux articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (RLRQ, c. D-9.2, r.2). »*

[5] Séance tenante, le Comité a pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et a déclaré celle-ci coupable des infractions reprochées.

[6] Sur le chef 1, l'intimée est déclarée coupable d'avoir enfreint l'article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.

[7] Cet article stipule ce qui suit :

2017-07-01 (C)

PAGE : 4

« Art. 26. Le représentant en assurance de dommages doit, dans les plus brefs délais, donner suite aux instructions qu'il reçoit de son client ou le prévenir qu'il lui est impossible de s'y conformer. Il doit également informer son client lorsqu'il constate un empêchement à la continuation de son mandat. »

[8] Quant aux chefs 2, 5, 6 et 9, l'intimée est coupable d'avoir contrevenu à l'article 37 (1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, étant spécifiquement convenu que l'intimée a uniquement agi de façon négligente et non pas de façon malhonnête. Cette disposition prévoit :

« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment :

1^o d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente; »

[9] Relativement aux chefs 3 et 7, l'intimée est coupable d'avoir contrevenu à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* qui édicte :

« Art. 27. Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »

[10] Sur les chefs 4 et 8, l'intimée est déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* qui stipule :

« Art. 28. Un représentant en assurance doit, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et lui préciser la nature de la garantie offerte.

Il doit, de plus, indiquer clairement au client les exclusions de garantie particulières compte tenu des besoins identifiés, s'il en est, et lui fournir les explications requises sur ces exclusions. »

[11] Considérant ce qui précède, un arrêt conditionnel des procédures est ordonné sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits.

II. Preuve sur sanction

[12] Les parties déposent de consentement les pièces documentaires P-1 à P-22.

[13] En faisant référence à ces pièces documentaires, M^e Piché nous brosse un tableau des circonstances entourant chacune des infractions.

2017-07-01 (C)

PAGE : 5

[14] Il découle de cet exposé des faits que l'intimé a vraiment fait preuve de négligence dans le suivi de ses dossiers de même que dans la collecte d'informations auprès de ses assurés.

[15] Il ressort aussi de la preuve qu'il y avait des déficiences majeures au niveau de la tenue des dossiers de l'intimée et des notes qui doivent normalement s'y retrouver.

III. Recommandations communes sur sanction

[16] M^e Belhumeur déclare au Comité que les parties se sont entendues sur les sanctions suivantes, à savoir :

- Chef n^o 1 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n^o 2 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n^o 3 : une amende de 3 000 \$;
- Chef n^o 4 : une réprimande;
- Chef n^o 5 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n^o 6 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n^o 7 : une réprimande;
- Chef n^o 8 : une réprimande;
- Chef n^o 9 : une réprimande;
- Condamner l'intimée aux débours.

[17] Bref, des amendes totalisant la somme de 11 000 \$ plus les déboursés.

[18] M^e Piché nous explique pour quelles raisons les parties nous recommandent d'imposer les sanctions ci-haut décrites.

[19] Quant aux facteurs aggravants, l'avocate du syndic insiste sur les suivants :

- l'expérience élevée de l'intimée

2017-07-01 (C)

PAGE : 6

- la durée des infractions ;
- les conséquences pour les assurés.

[20] Quant aux facteurs atténuants dont doit bénéficier l'intimé, M^e Piché souligne :

- l'absence d'antécédent disciplinaire de l'intimée ;
- son plaidoyer de culpabilité à la première occasion ;
- l'absence d'intention malhonnête;
- sa bonne collaboration au processus disciplinaire.

[21] Afin d'appuyer la recommandation commune, le procureur du syndic nous réfère notamment aux précédents jurisprudentiels suivants :

- *ChAD c. Roch*, 2017 CanLII 30959 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Huard*, 2017 CanLII 47415 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Jodoin*, 2013 CanLII 23443 (QC CDCHAD)

[22] M^e Carignan nous confirme que la sanction suggérée est juste et appropriée dans les circonstances.

[23] Questionné par le vice-président sur la nécessité ou non d'accorder un délai à l'intimée pour payer les amendes, le procureur nous mentionne qu'un délai de 6 mois serait apprécié.

[24] La partie plaignante n'a pas d'objection en autant que l'intimée perde le bénéfice du terme en cas de défaut.

IV. Analyse et décision

A) Les recommandations communes

[25] La jurisprudence a établi à maintes reprises l'importance qu'un comité de discipline

2017-07-01 (C)

PAGE : 7

doit accorder aux recommandations communes¹.

[26] Plus récemment, la Cour suprême confirmait que les recommandations communes sont essentielles au bon fonctionnement de la justice².

[27] Dans cet arrêt, la Cour suprême précise que le Comité doit faire preuve de retenue lorsque les procureurs des parties présentent une recommandation commune sur sanction.

[28] Ci-après quelques extraits pertinents de cet arrêt important, à savoir :

« [40] En plus des nombreux avantages que les recommandations conjointes offrent aux participants dans le système de justice pénale, elles jouent un rôle vital en contribuant à l'administration de la justice en général. La perspective d'une recommandation conjointe qui comporte un degré de certitude élevé encourage les personnes accusées à enregistrer un plaidoyer de culpabilité. Et les plaidoyers de culpabilité font économiser au système de justice des ressources et un temps précieux qui peuvent être alloués à d'autres affaires. Il ne s'agit pas là d'un léger avantage. Dans la mesure où elles font éviter des procès, les recommandations conjointes relatives à la peine permettent à notre système de justice de fonctionner plus efficacement. Je dirais en fait qu'elles lui permettent de fonctionner. Sans elles, notre système de justice serait mis à genoux, et s'effondrerait finalement sous son propre poids.

[41] Cependant, comme je l'ai mentionné, la présentation de recommandations conjointes ne reste possible que si les parties sont très confiantes qu'elles seront acceptées. Si elles doutent trop, les parties peuvent plutôt choisir d'accepter les risques d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Si les recommandations conjointes en viennent à être considérées comme des solutions de rechange insuffisamment sûres, l'accusé en particulier hésitera à renoncer à un procès et à ses garanties concomitantes, notamment la faculté cruciale de mettre à l'épreuve la solidité de la preuve du ministère public.

[42] D'où l'importance, pour les juges du procès, de faire montre de retenue et de ne rejeter les recommandations conjointes que lorsque des personnes renseignées et raisonnables estimerait que la peine proposée fait échec au bon fonctionnement du système de justice. Un seuil moins élevé que celui-ci jetterait trop d'incertitude sur l'efficacité des ententes de règlement. Le critère de l'intérêt public garantit que ces ententes de règlement jouissent d'un degré de certitude élevé. »

(nos soulignements)

¹ *Gauthier c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2013 CanLII 82189 (QC TP) et *Chan c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2014 QCTP 5 (CanLII);

² *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 QCTP 5 (CanLII);

2017-07-01 (C)

PAGE : 8

[29] Dans l'affaire *Ungureanu*³, le Tribunal des professions décrit lui aussi quelle est la fonction des recommandations communes en matière disciplinaire :

[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

(nos soulignements)

[30] En vérité, lorsqu'une suggestion commune est formulée par des avocats d'expérience, notre marge de manœuvre est excessivement limitée. Autrement dit, il est pratiquement impossible de l'écarter, à moins qu'elle soit contraire à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de notre système de justice disciplinaire.

B) Décision

[31] La recommandation commune formulée par les parties est entérinée séance tenante par le Comité.

[32] Précisons toutefois un fait qui nous apparaît important.

[33] Nous sommes d'opinion que l'intimée n'a jamais agi de façon malhonnête. Elle a uniquement fait preuve de négligence. D'ailleurs, la partie plaignante l'admet volontiers.

[34] Tel qu'établi par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁴, la sanction disciplinaire doit atteindre les objectifs suivants :

- en premier lieu, la protection du public ;
- ensuite, la dissuasion du professionnel de récidiver; et
- l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables;

³ *Infirmières et Infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

⁴ 2003 CanLII 32934 (QC CA), aux paragraphes 38 et suivants;

2017-07-01 (C)

PAGE : 9

□ et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

[35] Or, nous sommes d'avis que la suggestion commune des parties tient compte de la gravité objective des infractions et, d'autre part, qu'elle assure la protection du public sans punir outre mesure l'intimée.

[36] Quant aux frais, l'intimée devra assumer les frais et déboursés de l'instance.

[37] L'intimée bénéficiera d'un délai de six (6) mois pour acquitter les amendes de 11 000 \$ et les débours, délai qui sera calculé uniquement à compter du ^{31^{ième}} jour suivant la signification de la présente décision.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée Émilie Bonin sur les chefs nos 1 à 9 de la plainte amendée;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 1 de la plainte amendée pour avoir contrevenu à l'article 26 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs n°s 2, 5, 6 et 9 de la plainte amendée pour avoir contrevenu à l'article 37(1^o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs n°s 3 et 7 de la plainte amendée pour avoir contrevenu à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs n°s 4 et 8 de la plainte amendée pour avoir contrevenu à l'article 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits;

Sur le chef n° 1 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 000 \$;

Sur le chef n° 2 :

2017-07-01 (C)

PAGE : 10

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 000 \$;

Sur le chef n° 3 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 3 000 \$;

Sur le chef n° 4 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

Sur le chef n° 5 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 000 \$;

Sur le chef n° 6 :

IMPOSE à l'intimée une amende de 2 000 \$;

Sur le chef n° 7 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

Sur le chef n° 8 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

Sur le chef n° 9 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés;

ACCORDE à l'intimée un délai de six (6) mois pour acquitter les amendes et déboursés, le tout en 6 versements mensuels, égaux et consécutifs, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31^{ème} jour suivant la signification de la présente décision;

DÉCLARE que si l'intimée est en défaut de payer à échéance l'un ou l'autre des versements susdits, elle perdra le bénéfice du terme et toute somme alors impayée deviendra immédiatement due et exigible.

2017-07-01 (C)

PAGE : 11

Me Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline

Mme Marie-Ève Racine, courtier en
assurance de dommages
Membre

M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre

Me Julie Piché
Procureur de la partie plaignante

Me Yves Carignan
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 31 janvier 2018

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2017-03-02(C)

DATE : 27 mars 2018

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat Président
 M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de Membre
 dommages
 M. François Vallerand, C.d'A.Ass., courtier en assurar Membre
 dommages

Me MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

NATHALIE GAGNÉ (inactive et sans mode d'exercice)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 24 janvier 2018, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition sur sanction de la plainte numéro 2017-03-02(C);

[2] Le syndic était alors représenté par Me François Montfils, quant à l'intimée, celle-ci était absente et non représentée ;

[3] Le 30 octobre 2017, l'intimée a été reconnue coupable¹ de s'être appropriée, à cinq (5) occasions différentes, divers montants pour un total de 2 637,30 \$;

[4] Malgré le fait que l'intimée fut dûment convoquée pour l'audition sur sanction, celle-ci a fait défaut de se présenter à l'audition ;

[5] D'ailleurs, plusieurs courriels² lui furent acheminés pour lui rappeler la date de l'audition sur sanction ;

1 2017 CanLII 78216 (QC CDCHAD);

2 Courriels du 13 décembre 2017, 15 janvier 2018, 23 et 24 janvier 2018;

2017-03-02(C)

PAGE : 2

[6] La secrétaire du Comité de discipline a même tenté de la rejoindre par téléphone le matin de l'audition, mais sans succès ;

[7] Dans les circonstances, la partie poursuivante fut autorisée à procéder par défaut, le tout conformément au 2^e alinéa de l'article 144 du *Code des professions* ;

I. Représentations sur sanction

[8] Me Montfils suggère, au nom du syndic, d'imposer à l'intimée une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$ par chef, pour un total de 10 000 \$;

[9] À cela s'ajoute une ordonnance de remboursement en faveur de l'ex-cabinet de l'intimée, pour un montant de 2 637,30 \$;

[10] Enfin, il demande la publication d'un avis de radiation, le tout aux frais de l'intimée, et une condamnation aux déboursés du dossier ;

[11] À l'appui de ces prétentions, il demande au Comité de considérer les facteurs aggravants suivants :

- Le caractère répétitif des infractions ;
- La protection du public ;
- La gravité objective des infractions ;
- Le lien direct des infractions avec l'exercice de la profession ;
- L'atteinte à l'image de la profession et à la réputation des membres de la CHAD ;

[12] Quant aux facteurs atténuants, il souligne que le Comité pourra tenir compte des suivants :

- L'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimée ;
- Les admissions de l'intimée, tant à son employeur qu'au syndic ;
- Sa bonne collaboration à l'enquête du syndic ;

[13] Cela dit, il précise que les sanctions suggérées s'inscrivent parfaitement dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour des cas semblables :

- *CHAD c. César-Mathieu*, 2017 CanLII 45019 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. André*, 2017 CanLII 84808 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. Lachance*, 2016 CanLII 6242 (QC CDCHAD) ;

2017-03-02(C)

PAGE : 3

- *CHAD c. Belzile*, 2014 CanLII 30258 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. Vézina*, 2014 CanLII 4584 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. Ngankoy*, 2013 CanLII 82450 (QC CDCHAD) ;

[14] Pour terminer, il souligne au Comité qu'en l'absence d'une preuve démontrant que la somme des amendes est accablante pour l'intimée, le Comité ne serait pas autorisé à référer au principe de la globalité des sanctions pour réduire le montant des amendes ;

[15] A cet égard, il appuie cet énoncé sur l'affaire *Dallaire c. Agronomes*³ ;

[16] Enfin, il demande que les frais du dossier soient à la charge de l'intimée, incluant les frais de publication de l'avis de radiation, le cas échéant ;

II. Analyse et décision

A) La sanction appropriée

[17] Compte tenu de la gravité objective qui se rattache aux infractions concernant des cas d'appropriation, la sanction doit être suffisamment importante si l'on veut que celle-ci ait un effet dissuasif, tant sur l'individu sanctionné que sur les autres membres de la profession qui pourraient être tentés d'imiter les gestes posés par l'intimée ;

[18] À cet égard, le message envoyé aux membres de la profession et au public doit être clair et précis, essentiellement, il s'agit d'une catégorie d'infraction pour laquelle on applique la règle de la « tolérance zéro » ;

[19] Le caractère répétitif des infractions, la durée de celles-ci et le nombre de clients lésés justifient l'imposition d'une radiation de douze (12) mois, à laquelle s'ajoute une amende de 2 000 \$ par chef d'accusation ;

[20] Il s'agit d'un cas où l'accumulation des facteurs aggravants dépasse largement le poids relatif des facteurs atténuants ;

[21] De plus, ces sanctions s'inscrivent dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour des cas d'appropriation ;

[22] Il reste maintenant à déterminer si l'intimée peut bénéficier du principe de la globalité des sanctions en l'absence d'une preuve directe que l'addition des amendes constitue une sanction accablante pour cette dernière ;

3 2016 QCTP 137 (CanLII);

2017-03-02(C)

PAGE : 4

B) La globalité des sanctions

[23] En vertu de la jurisprudence traditionnelle sur le sujet⁴, le Comité se doit d'appliquer le principe de la globalité des sanctions, sans nécessité d'obtenir une preuve sur la situation financière de l'intimée ;

[24] Par contre, de l'avis du procureur du syndic, il existerait une nouvelle condition visant à obtenir une preuve de la situation financière de l'intimée, laquelle prendrait sa source dans l'arrêt du Tribunal des professions rendu dans l'affaire *Dallaire c. Agronomes*⁵ ;

[25] Une lecture attentive de l'arrêt *Dallaire* n'a pas permis au Comité d'établir un fondement à cette règle ;

[26] Au contraire, le Tribunal des professions, dans l'arrêt *Dallaire*⁶, réitère les principes traditionnels en matière de globalité des sanctions, sans jamais exiger une preuve directe de la situation financière de l'intimé, tel qu'il appert des extraits suivants :

[110] Il est vrai que prises individuellement, les amendes de 1 500 \$ sont justifiées et correspondent aux sanctions généralement imposées pour ce genre de reproche.

[111] Cependant, le Conseil devait examiner si la sanction globale constituait un fardeau accablant pour le professionnel.

[112] Le professionnel sera vraisemblablement privé de revenu pendant sa période de radiation temporaire de 14 mois. Au total, les amendes imposées représentent 10 500 \$. Ce montant sera réduit à 7 000 \$ suite à l'annulation de la condamnation sur les chefs 15 et 16 par le Tribunal.

[113] Certes, une telle somme constitue un fardeau financier important pour l'appelant compte tenu de la perte de revenus que risque d'entraîner la période de radiation temporaire de 14 mois prononcée sur le chef 1. Le Conseil en a d'ailleurs tenu compte dans sa décision sur sanction lorsqu'il écrit au paragraphe 48 :

[48] Le fardeau financier résultant des amendes et des déboursés, soit environ 25 000 \$, a aussi été pris en compte par le Conseil comme étant un facteur subjectif atténuant.

[114] Le caractère disproportionné ou déraisonnable de la sanction globale prononcée doit s'apprécier en tenant compte des modalités fixées par le Conseil pour acquitter le montant des amendes. Dans le présent cas, le Conseil a exercé sa discrétion en choisissant d'imposer des amendes sur chacun des chefs et en

4 *Cloutier c. Ingénieurs forestiers*, 2004 QCTP 36 (CanLII);
Kenny c. Baril, 1993 CanLII 9195 (QC TP);
Chénier c. Comptables agréés, 1998 QCTP 1659 (CanLII);

5 2016 QCTP 137 (CanLII);

6 *Ibid.*;

2017-03-02(C)

PAGE : 5

permettant à l'appelant de rembourser cette somme sur une période de cinq ans pour atténuer le fardeau financier qu'il devra supporter.

[115] Le Tribunal doit éviter de se substituer au Conseil pour choisir la sanction qui lui apparaît la meilleure. Il doit plutôt déterminer si le Conseil a commis une erreur déterminante en imposant une sanction disproportionnée. Le Tribunal ne peut conclure qu'une radiation temporaire de 14 mois et un montant global d'amendes de 7 000 \$, payables sur une période de cinq ans, puissent constituer une sanction globale disproportionnée et déraisonnable.

[116] Par conséquent, le Tribunal n'intervient pas sur la sanction. (Nos soulignements)

[27] À cet égard, la position adoptée par le Tribunal des professions est conforme aux enseignements de la Cour d'appel sur le sujet :

- **Chambre de la sécurité financière c. Murphy, 2010 QCCA 1078 (CanLII)**

[42] Or, certains éléments auraient mérité d'être abordés et expliqués par le Comité afin de soutenir le caractère raisonnable des sanctions imposées. De façon non exhaustive, j'en énumère quelques-uns :

- 1. Justifier les raisons qui ont amené le Comité à s'écarter des recommandations de l'appelante (suspension provisoire de trois ans) pour conclure à une radiation à vie;*
- 2. Analyser les facteurs subjectifs, dont celui des antécédents déontologiques de l'intimé, d'où la nécessité d'appliquer de façon raisonnable le principe de la gradation des peines;*
- 3. Expliquer en quoi la protection du public ne peut être sauvegardée autrement que par une radiation à vie;*
- 4. Considérer **la gravité de la peine tout en l'individualisant**;*
- 5. Tenir compte de l'état de santé de l'intimé, état confirmé d'ailleurs par l'expert du Comité;*
- 7. Soutenir l'application du **principe de la proportionnalité** entre la gravité des infractions reprochées et le **degré de responsabilité de l'intimé**; et*
- 8. Appliquer **le principe de la globalité de la sanction** tout en se demandant si celle-ci vue globalement demeure adéquate. (Nos soulignements)*

- **Mailloux c. Deschênes, 2015 QCCA 1619 (CanLII)**

[144] La question des sanctions prononcées contre l'appelant par le Conseil de discipline et entérinées tant par le Tribunal des professions que par la Cour supérieure a été abondamment discutée au cours de l'audience d'appel. Vu la

2017-03-02(C)

PAGE : 6

nature diverse des différentes sanctions prononcées, il est opportun de les considérer tant de façon individuelle que dans le contexte du critère de la proportionnalité et de celui de la globalité.

[160] La Cour estime que tant le Conseil de discipline que le Tribunal des professions et la Cour supérieure **ont omis de tenir compte** de la gradation des peines et **du principe de globalité** considérant que l'appelant avait écopé d'une radiation de sept jours en 2002 dans le dossier disciplinaire numéro 487, d'une radiation de deux ans le 30 mars 2011 dans le présent dossier numéro 640 et, moins d'un an plus tard, d'une radiation d'un an pour des infractions de même nature mais en plus grand nombre dans le dossier numéro 675. Ils ont également omis de tenir compte de l'impact des limitations de l'exercice de la profession de l'appelant sur la sécurité du public et la sévérité de la sanction. Enfin, ils ont accordé une trop grande portée aux avertissements donnés à l'appelant dans les années 1990. (Nos soulignements)

[28] D'autre part, le Comité considère que le fait d'imposer une sanction accablante qui ne tiendrait pas compte du principe de la globalité des sanctions en raison d'une prétendue exigence concernant l'obtention d'une preuve de la situation financière de l'intimé, contreviendrait à un autre principe en matière de détermination de la peine, soit le principe de la proportionnalité ;

[29] Le principe de la proportionnalité constitue un principe incontournable en matière de sanction, tel que le rappelait la Cour suprême dans l'affaire *Ipeelee*⁷ :

[37] *Le principe fondamental de la détermination de la peine — la proportionnalité — est intimement lié à son objectif essentiel — le maintien d'une société juste, paisible et sûre par l'imposition de sanctions justes. Quel que soit le poids qu'un juge souhaite accorder aux différents objectifs et aux autres principes énoncés dans le Code, la peine qu'il inflige doit respecter le principe fondamental de proportionnalité. La proportionnalité représente la condition sine qua non d'une sanction juste. Premièrement, la reconnaissance de ce principe garantit que la peine reflète la gravité de l'infraction et crée ainsi un lien étroit avec l'objectif de dénonciation. La proportionnalité favorise ainsi la justice envers les victimes et assure la confiance du public dans le système de justice. La juge Wilson a exprimé ce principe de la manière suivante dans ses motifs concordants, dans le Renvoi : Motor Vehicle Act de la C.-B., 1985 CanLII 81 (CSC), [1985] 2 R.C.S. 486, p. 533 :*

Il est essentiel, dans toute théorie des peines, que la sentence imposée ait un certain rapport avec l'infraction. Il faut que la sentence soit appropriée et proportionnelle à la gravité de l'infraction. Ce n'est que dans ce cas que le public peut être convaincu que le contrevenant « méritait » la punition qui lui a été infligée et avoir confiance dans l'équité et la rationalité du système.

Deuxièmement, le principe de proportionnalité garantit que la peine n'excède pas ce qui est approprié compte tenu de la culpabilité morale du délinquant. En ce sens, il joue un rôle restrictif et assure la justice de la peine

⁷ R. c. *Ipeelee*, [2012] 1 R.C.S. 433, 2012 CSC 13 (CanLII);

2017-03-02(C)

PAGE : 7

envers le délinquant. En droit pénal canadien, une sanction juste prend en compte les deux optiques de la proportionnalité et n'en privilégie aucune par rapport à l'autre.

[38] Malgré les contraintes imposées par le principe de proportionnalité, les juges de première instance jouissent d'un large pouvoir discrétionnaire dans la détermination de la peine. Sous réserve des dispositions législatives particulières dont la conformité à la Charte a été reconnue, le prononcé d'une peine appropriée reste un processus fortement individualisé. **Les juges chargés d'imposer les peines doivent disposer d'une latitude suffisante pour les adapter aux circonstances de l'infraction et à la situation du contrevenant en cause.** Les cours d'appel reconnaissent la portée de ce pouvoir discrétionnaire et font preuve d'une retenue considérable à l'égard de la peine fixée par le juge. Comme l'a souligné le juge en chef Lamer dans R. c. M. (C.A.), 1996 CanLII 230 (CSC), [1996] 1 R.C.S. 500, par. 90 :

*Plus simplement, sauf erreur de principe, omission de prendre en considération un facteur pertinent ou insistance trop grande sur les facteurs appropriés, une cour d'appel ne devrait intervenir pour modifier la peine infligée au procès que si elle n'est manifestement pas indiquée. Le législateur fédéral a conféré expressément aux juges chargés de prononcer les peines **le pouvoir discrétionnaire de déterminer le genre de peine qui doit être infligée** en vertu du Code criminel et l'importance de celle-ci. [Souligné dans l'original.] (Nos soulignements)*

[30] Dans l'affaire *Lévesque*⁸, le syndic, à l'instar du présent dossier, plaidait que seule une preuve de la situation financière de l'intimé pouvait permettre au Comité d'appliquer le principe de la globalité des sanctions :

[12] *Dans un premier temps, l'avocat du syndic nous fait remarquer qu'il y a absence de preuve que l'imposition des amendes minimales sur chacun des chefs totalisant la somme de 24 000 \$ équivaldrait à une sanction accablante pour l'intimé.*

[13] *M^e Leduc nous dit qu'en l'absence d'une telle preuve, le Comité ne pourrait pas réduire le total des amendes en s'appuyant sur le principe de la globalité de la sanction.*

[31] Cette prétention fut rejetée par le Comité, alors présidé par Me Daniel M. Fabien, pour les motifs suivants :

[31] *À notre avis, l'imposition d'amendes totalisant la somme de 24 000 \$ serait punitive.*

⁸ CHAD c. Lévesque, 2017 CanLII 92834 (QC CDCHAD);

2017-03-02(C)

PAGE : 8

[32] Or, la Cour d'appel du Québec dans l'arrêt *Thibault c. Da Costa*^[4], nous enseigne que la sanction disciplinaire ne doit pas avoir pour objectif de punir le professionnel.

[33] La sanction imposée doit non seulement être proportionnelle à la gravité du manquement reproché au professionnel, mais elle doit aussi être individualisée, afin de coller aux circonstances particulières du cas d'espèce dont est saisi le Comité.

[34] En tenant compte des représentations des parties, le Comité considère que la sanction proposée par la partie intimée, dans sa globalité, constitue une sanction qui est juste et équitable dans les circonstances et ce, après avoir tenu compte et fait l'évaluation de tous les facteurs tant aggravants qu'atténuants.

[32] Cela dit, le présent Comité entérine, sans réserve, la position adoptée par le Comité dans l'affaire *Lévesque*, laquelle est conforme aux enseignements de la Cour suprême en matière de globalité et de proportionnalité⁹ ;

[33] Mais il y a plus, suivant le Tribunal des professions dans l'affaire *Pépin c. Avocats*¹⁰, l'imposition d'une amende juxtaposée à une période de radiation peut, même en l'absence de toute information concernant la situation financière du professionnel, constituer une sanction purement punitive, ce qui est contraire à la finalité du droit disciplinaire¹¹ ;

[34] Pour l'ensemble de ces motifs, le Comité conclut qu'il est de son devoir de réduire le montant des amendes (10 000 \$) à une somme globale de 5 000 \$, en vertu du principe de la globalité des sanctions et du principe de la proportionnalité.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes:

Chef 1 : une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$

Chef 2 : une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$

Chef 3 : une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$

Chef 4 : une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$

Chef 5 : une radiation de douze (12) mois et une amende de 2 000 \$

9 *R. c. Ipeelee*, op. cit., note 7;

10 2008 QCTP 152 (CanLII);

11 Ibid., par. 43 et 44;

2017-03-02(C)

PAGE : 9

DÉCLARE que les périodes de radiation imposées sur les chefs 1 à 5 seront purgées de façon concurrente, pour un total de douze (12) mois de radiation, débutant à la date de remise en vigueur du certificat de l'intimée ;

RÉDUIT le montant des amendes (10 000 \$) à une somme globale de 5 000 \$;

ORDONNE à l'intimée de payer la somme de 2 637,30 \$ au cabinet Univesta Assurances et Services financiers inc., calculée à compter de la signification de la présente décision, le tout conformément à l'article 156(d) du *Code des professions* ;

ORDONNE à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimée, un avis de radiation temporaire, conformément à l'article 156 du *Code des professions*, à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée ;

PRONONCE une ordonnance de non publication, de non diffusion et de non divulgation de tout renseignement ou information permettant d'identifier les assurés mentionnés à la plainte, le tout suivant l'article 142 du *Code des professions* ;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation, le cas échéant ;

ACCORDE à l'intimée un délai de douze (12) mois pour acquitter le montant des amendes et déboursés, calculé à compter du 31^e jour suivant la signification de la présente décision.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

M. Carl Hamel, C.d'A.Ass, courtier en
assurance de dommages
Membre

M. François Vallerand, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages
Membre

2017-03-02(C)

PAGE : 10

Me François Montfils
Procureur de la partie plaignante

Mme Nathalie Gagné (absente et non représentée)
Partie intimée

Date d'audience : 24 janvier 2018

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2017-08-03(E)

DATE : 5 avril 2018

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Valérie Mastrocola, B.A.A., PAA	Membre
M. Gontran Junior Lamontagne	Membre

Me MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

IRÈNE GILUNI

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 30 janvier 2018, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2017-08-03(E);

[2] Le syndic était alors représenté par Me Jean-Simon Britten et, de son côté, l'intimée était représentée par Me Yves Carignan;

I. La plainte

[3] L'intimée fait l'objet d'une plainte comportant deux (2) chefs d'accusation, soit :

1. Entre les ou vers les 26 juin 2014 et 30 juin 2015, l'intimée a fait preuve de négligence dans le traitement de la réclamation de l'assurée P.P. pour un sinistre survenu le 22 novembre 2013, alors qu'elle n'a pas donné suite aux demandes de suivi de l'assurée et a tardé avant de lui transmettre une offre de règlement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 10 et 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre (RLRQ, c D-9.2, r 4) ;
2. Entre les ou vers les 30 juin et 21 décembre 2015, l'intimée a fait preuve de négligence dans le traitement de la réclamation de l'assurée P.P. pour un sinistre survenu le 22 novembre 2013, alors qu'elle n'a effectué aucun suivi auprès de l'assurée suivant la transmission de l'offre de règlement du 30 juin 2015, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la

2017-08-03(E)

PAGE: 2

distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 10 et 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre (RLRQ, c. D-9.2, r 4).

[4] D'entrée de jeu, l'intimée enregistra un plaidoyer de culpabilité ;

[5] Après avoir pris acte de celui-ci, le Comité invita les parties à procéder à l'audition sur sanction ;

II. Les faits

[6] Les faits à l'origine de la présente plainte sont relativement simples ;

[7] Essentiellement, la preuve démontre que l'intimée a fait preuve de négligence dans le traitement de la réclamation présentée par Mme P.P., en faisant défaut d'assurer un suivi adéquat de celle-ci, malgré plusieurs demandes de l'assurée pendant une période de 12 mois (chef 1) ;

[8] Après 12 mois, l'assurée PP reçoit enfin une première offre de règlement, en juin 2015, et encore une fois, l'intimée n'effectue aucun suivi pour une autre période de six (6) mois ;

[9] Finalement, suite à l'intervention de l'ombudsman de l'assureur AVIVA, Mme P.P. recevra une indemnité, le 30 août 2016, pour un sinistre survenu le 22 novembre 2013 ;

[10] Suivant l'intimée, cette situation est le résultat direct d'une surcharge de travail et d'un manque de ressources ;

III. Recommandations communes

[11] Me Britten, de concert avec son collègue de la défense, Me Carignan, informe le Comité que la sanction fait l'objet d'une recommandation commune ;

[12] En l'espèce, les parties suggèrent d'imposer sur le chef 1, une amende de 4 000 \$, et sur le chef 2, une réprimande ;

[13] À l'appui de cette recommandation, Me Britten fournit plusieurs précédents jurisprudentiels :

- *CHAD c. Bilinski*, 2016 CanLII 87759 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. Paquet*, 2013 CanLII 33399 (QC CDCHAD) ;
- *CHAD c. Lévesque*, 2013 CanLII 46531 (QC CDCHAD) ;

2017-08-03(E)

PAGE: 3

- *CHAD c. Thériault*, 2012 CanLII 21064 (QC CDCHAD) ;

[14] D'autre part, il souligne au Comité les circonstances atténuantes suivantes :

- Le plaidoyer de culpabilité de l'intimée ;
- L'absence d'antécédents disciplinaires ;
- La surcharge de travail dont était accablée l'intimée au moment des faits reprochés ;
- L'absence d'intention malhonnête de l'intimée ;

[15] Parmi les facteurs aggravants, il identifie les suivants :

- La gravité objective des infractions ;
- Le lien entre les infractions et l'exercice de la profession d'expert en sinistre ;
- La durée des infractions ;
- Les conséquences pour l'assurée ;
- L'expérience de l'intimée ;

[16] En résumé, les sanctions suggérées s'inscrivent dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour ce type d'infraction et elles tiennent compte, autant des facteurs atténuants que des facteurs aggravants propres au dossier de l'intimée ;

[17] De son côté, Me Carignan insiste sur le caractère atténuant que constitue le stress et la pression que subissait l'intimée en raison d'une énorme surcharge de travail à l'époque des faits reprochés ;

[18] Cela dit, tous les frais du dossier seront à la charge de l'intimée ;

IV. Analyse et décision

[19] Compte tenu de la jurisprudence en matière de recommandations communes¹ et plus particulièrement de l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Anthony-Cook*², le Comité entend entériner celles-ci ;

1 *Chan c. Médecins*, 2014 QCTP 5 (CanLII) ;
Gauthier c. Médecins, 2013 CanLII 82819 (QCTP) ;
2 *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 (CanLII) ;

2017-08-03(E)

PAGE: 4

[20] De plus, le Tribunal des professions rappelait l'importance et l'utilité de celles-ci dans l'affaire *Ungureanu*³ :

[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice. (Nos soulignements)

[21] Cela dit, le Comité considère que les sanctions suggérées sont justes et raisonnables et, surtout, appropriées au cas de l'intimée ;

[22] D'une part, elles tiennent compte de la gravité objective des infractions et, d'autre part, elles assurent la protection du public sans punir outre mesure l'intimée ;

[23] Pour ces motifs, les sanctions suggérées par les parties seront entérinées par le Comité de discipline.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée ;

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs 1 et 2 de la plainte et plus particulièrement comme suit :

Chefs 1 et 2 : pour avoir contrevenu, à chaque occasion, à l'article 10 du *Code de déontologie des experts en sinistre* (RLRQ, c. D-9.2, r.4)

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs 1 et 2 ;

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes :

Chef 1 : une amende de 4 000 \$

Chef 2 : une réprimande

³ *Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

2017-08-03(E)

PAGE: 5

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Valérie Mastrocola, B.A.A., PAA, expert
en sinistre, Membre

M. Gontran Junior Lamontagne, expert en
sinistre, Membre

Me Jean-Simon Britten
Procureur de la partie plaignante

Me Yves Carignan
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 30 janvier 2018

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000397483	LE S.R. RÉSEAU FINANCIER INC.	2018-CI-1012507	B / 1-2	RADIATION	2018-04-24
2001004805	FRANÇOIS LANGLOIS CONSULTANTS INC.	2018-CI-1025121	B / 1	RADIATION	2018-04-24
3001179661	KARINE SAVARD	2018-CI-1024181	A / 1	SUSPENSION ET SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE	2018-04-24

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2018 – Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne de l'Autorité (SEL) est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

Vous trouverez sur le site Web de l'Autorité la version complète du présent avis incluant l'annexe détaillant les exigences spécifiques relatives au dépôt des documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2018. Vous pouvez y accéder en utilisant le lien suivant :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

La version papier complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, dans les délais prescrits, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)* sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

Veuillez noter que le Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs) concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 26 avril 2018

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2018 – Assureurs de personnes détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne de l'Autorité (SEL) est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

Vous trouverez sur le site Web de l'Autorité la version complète du présent avis incluant l'annexe détaillant les exigences spécifiques relatives au dépôt des documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2018. Vous pouvez y accéder en utilisant le lien suivant :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

La version papier complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, dans les délais prescrits, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)* sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

Veillez noter que le Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs) concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 26 avril 2018

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CORPORATION D'ACQUISITION PHYSINORTH INC	20180007221-1	2018-04-18	300,00 \$
EXPLORATION AMSECO LTEE	20180007220-1	2018-04-18	10 000,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Acasti Pharma Inc.	23 avril 2018	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Corporation Savaria	20 avril 2018	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Goodfood Market Corp.	24 avril 2018	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
FBC Active Blockchain Opportunities ETF	19 avril 2018	Colombie-Britannique
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	18 avril 2018	Ontario
Fonds d'actions mondiales de croissance Imaxx	19 avril 2018	Ontario
Fonds de marchés émergents IG Mackenzie	20 avril 2018	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	24 avril 2018	Ontario
MD Precision Canadian Balanced Growth Fund (<i>auparavant, MD Balanced Fund</i>)	18 avril 2018	Ontario
Fonds d'obligations MD		
Fonds d'obligations à court terme MD		
MD Precision Canadian Moderate Growth Fund (<i>auparavant, MD Dividend Income Fund</i>)		
Fonds d'actions MD		
Placements d'avenir MD Limitée		
Fonds croissance de dividendes MD		
Fonds international de croissance MD		
Fonds de valeur international MD		
Fonds monétaire MD		
Fonds sélectif MD		
Fonds américain de croissance MD		
Fonds américain de valeur MD		
Fonds stratégique de rendement MD		
Fonds d'occasions stratégiques MD		
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD		
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD		
Portefeuille conservateur, Précision MD		
Portefeuille de revenu équilibré précision MD		
Portefeuille de croissance modérée précision MD		
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD		
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD		
Park Lawn Corporation	20 avril 2018	Ontario
Premium Brands Holdings Corporation	18 avril 2018	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Rogers Communications Inc.	23 avril 2018	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement actions du barreau du Québec	20 avril 2018	Québec
Fonds de placement obligations du barreau du Québec		
Fonds de placement équilibré du barreau du Québec		
Fonds de placement dividendes du barreau du Québec		
Fonds de placement mondial du barreau du Québec		
Fonds de placement marché monétaire du barreau du Québec		
Catégorie De Ressources Maple Leaf Catégorie De Revenu Maple Leaf	19 avril 2018	Colombie-Britannique
First Asset CanBanc Income Class ETF	20 avril 2018	Ontario
First Asset Core Canadian Equity Income Class ETF		
First Asset MSCI Canada Quality Index Class ETF		
First Asset Short Term Government Bond Index Class ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB de revenu amélioré d'actions américaines (\$US) Horizons	23 avril 2018	Ontario
FNB de revenu amélioré d'actions internationales Horizons		
FNB de revenu amélioré en actions Horizons		
Horizon Enhanced Income Energy ETF		
Horizons Enhanced Income Financials ETF		
Horizons Enhanced Income Gold Producers ETF		
FNB indiciel innovation Evolve	23 avril 2018	Ontario
Fonds avantage Portland	24 avril 2018	Ontario
Fonds équilibré canadien Portland		
Fonds ciblé canadien Portland		
Fonds bancaire mondial Portland		
Fonds de dividendes mondial Portland		
Fonds de revenu mondial Portland		
Fonds valeur Portland		
Fonds 15 sur 15 Portland		
Yamana Gold Inc.	20 avril 2018	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Acasti Pharma Inc.	24 avril 2018	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Fonds COTE 100 Premier (Parts de catégorie Ordinaire et parts de catégorie Gestion)	20 avril 2018	Québec
Fonds COTE 100 US (Parts de catégorie Ordinaire et parts de catégorie Gestion)		
Fonds COTE 100 Revenu (Parts de catégorie Ordinaire et parts de catégorie Gestion)		
Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes (Parts de catégorie Ordinaire et parts de catégorie Gestion)		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel	18 avril 2018	Ontario
FNB BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIX ^{MC} Haussier quotidien 2x	23 avril 2018	Ontario
FNB BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIX ^{MC} à rendement inverse quotidien		
Fonds d'actions mondiales de croissance	24 avril 2018	Ontario
Fonds de dividendes américain Purpose	19 avril 2018	Ontario
Fonds des marchés émergents Mackenzie	20 avril 2018	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	20 avril 2018	Ontario
Fonds canadien d'obligations Mackenzie		
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds d'opportunités en titres de créance mondiaux Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie		
Fonds d'obligations de catégorie investissement tactique mondial Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de titres de catégorie investissement à taux variable Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial en dollars US Mackenzie		
Fonds de revenu à durée ultra-courte en dollars US Mackenzie		
Fonds équilibré toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie		
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill de revenu stratégique mondial Mackenzie		
Fonds équilibré de durabilité mondiale et d'impact Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds américain de dividendes Mackenzie		
Fonds enregistré américain de dividendes Mackenzie		
Fonds américain à faible volatilité Mackenzie		
Fonds toutes actions Chine Mackenzie		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill		
Fonds de valeur Mackenzie Cundill		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales Mackenzie		
Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie		
Fonds de petites capitalisations mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Mackenzie		
Fonds mondial de leadership d'impact Mackenzie		
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy		
Fonds international Mackenzie Ivy		
Fonds d'actions internationales Mackenzie Ivy		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie		
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique américain Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique mondial en dollars US		
Fonds de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de croissance de dividendes toutes capitalisations canadiennes		
Mackenzie Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes		
Fonds de croissance grandes capitalisations canadiennes		
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de croissance Mackenzie		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Mandat privé de marché monétaire canadien Mackenzie		
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie		
Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie		
Fonds d'actions de marchés émergents à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions européennes à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales à forte diversification		
Fonds d'actions internationales à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions américaines à forte diversification Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Marché monétaire canadien		
Catégorie Mackenzie Équilibré toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Ivy Canadien équilibré		
Catégorie Mackenzie Ivy Mondial équilibré		
Catégorie Mackenzie Dividendes toutes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Dividendes grandes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité		
Catégorie Mackenzie Cundill Américain		
Catégorie Mackenzie Croissance américaine		
Catégorie Mackenzie Grandes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Cundill Renaissance		
Catégorie Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Occasions des marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		
Catégorie Mackenzie Petites capitalisations mondiales		
Catégorie Mackenzie Ivy International		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Mondial de ressources		
Catégorie Mackenzie Lingot d'or		
Catégorie Mackenzie Métaux précieux		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Mackenzie Actions canadiennes à forte diversification		
Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes		
Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Fonds Fidelity Revenu mensuel	18 avril 2018	Ontario
Fonds Fidelity Revenu conservateur		
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque		
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque		
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur	18 avril 2018	Ontario
Portefeuille FNB équilibré Mackenzie	20 avril 2018	Ontario
Portefeuille FNB prudent Mackenzie		
Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie		
Portefeuille FNB croissance Mackenzie		
Portefeuille FNB croissance modérée Mackenzie		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 avril 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 avril 2018	3 novembre 2017
Banque de Montréal	19 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	24 avril 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	24 avril 2018	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	17 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	24 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	24 avril 2018	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	6 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	9 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	9 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	10 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	13 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	13 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	16 avril 2018	30 janvier 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	16 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	17 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	17 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	17 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	17 avril 2018	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	18 avril 2018	30 janvier 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 avril 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 avril 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 avril 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 avril 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 avril 2018	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 avril 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	19 avril 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	20 avril 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	23 avril 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	24 avril 2018	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
4 Touchdowns Capital Inc.	2018-03-01	240 000 \$
Advanced Proteome Therapeutics Corporation	2018-03-05 au 2018-03-12	911 600 \$
Banco Santander, S.A.	2017-10-23	174 620 936 \$
Banque Nationale du Canada	2018-03-05	1 000 000 \$
Belmont Resources Inc.	2018-03-08	112 000 \$
Boardwalktech, Inc.	2018-02-28	10 110 077 \$
Bruce Power L.P.	2018-03-01	706 845 500 \$
Clarocity Corporation	2018-03-06	659 464 \$
Corporation de Sécurité Garda World	2018-03-05	8 877 890 \$
Crestpoint Institutional Real Estate Fund	2018-02-27	45 412 353 \$
Cryptanite Blockchain Technologies Corp.	2018-03-02 au 2018-03-07	4 457 899 \$
DLV Resources Ltd.	2018-02-26	3 172 000 \$
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2018-03-01	730 800 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Feldan Bio inc.	2018-02-28	3 066 747 \$
Finance CoPower, inc.	2018-03-01	1 692 000 \$
Flow Water Inc.	2018-02-27 au 2018-03-05	628 750 \$
Fonds de placements privés à revenu fixe Plus à court terme Sun Life	2018-02-28	50 000 000 \$
Glen Road Trust	2018-02-28	216 000 \$
Golden Dawn Minerals Inc.	2018-03-01	742 550 \$
Good natured Products Inc.	2018-02-28	5 049 000 \$
Greenbriar Capital Corp.	2018-03-01	827 000 \$
Greystone Real Estate Fund Inc.	2018-03-05	38 958 000 \$
Groupe SNC-Lavalin inc.	2018-03-02	525 000 000 \$
Guardian Capital Real Estate Fund LP	2018-03-07	15 000 000 \$
Hillcrest Petroleum Ltd.	2018-02-27	439 600 \$
ICM (IX) Real Estate Trust	2018-03-06	1 148 030 \$
K92 Mining Inc.	2018-03-06	6 500 025 \$
Kingdom of Spain	2018-02-27	62 117 882 \$
Levante Living Trust	2018-02-28	301 920 \$
LiveWell Foods Canada Inc.	2018-03-06	4 001 059 \$
Manganese X Energy Corp.	2018-02-20	792 750 \$
Métaux Osisko incorporée	2018-02-28	948 175 \$
NationWide II Self Storage Trust	2018-02-28	133 698 \$
Nissan Canada Financial Services Inc.	2018-03-05	500 000 000 \$
Nubeva, Inc.	2018-02-28	10 100 020 \$
NuVista Energy Ltd.	2018-03-02	220 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Penfund Capital Fund VI Limited Partnership	2018-03-12	517 460 000 \$
Pinnacle Absolute Return Trust	2018-03-01	276 474 \$
Plus Products Holdings Inc.	2018-03-09	1 284 047 \$
Pulis Real Estate LP2	2018-02-28	180 290 \$
Pulis Real Estate Trust	2018-02-28	282 700 \$
Quinsam Capital Corporation	2018-03-01	13 139 609 \$
RavenQuest BioMed Inc.	2018-02-28	33 529 127 \$
Renaissance Oil Corp.	2018-03-05	11 138 750 \$
Ring Energy, Inc.	2018-02-27	12 488 000 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2018-03-01	10 121 320 \$
Scorpion Resources Inc.	2018-03-08 au 2018-03-16	10 500 000 \$
Secure Capital MIC Inc.	2018-03-01 au 2018-03-09	413 235 \$
Société en commandite Brightspark 01-18	2018-03-02	6 768 390 \$
Société en commandite Val-Éo	2018-03-12 au 2018-03-19	210 360 \$
Sprint Corporation	2018-02-22	47 658 750 \$
Stina Resources Ltd.	2018-02-26	1 709 839 \$
Trez Capital Prime Trust	2018-03-06 au 2018-03-09	294 000 \$
Trez Capital Yield Trust	2018-02-27 au 2018-03-05	2 469 738 \$
Trez Capital Yield Trust	2018-03-06 au 2018-03-09	7 875 466 \$
Trez Capital Yield Trust US	2018-02-27 au 2018-03-05	3 928 748 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2018-03-06 au 2018-03-09	916 400 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2018-02-26 au 2018-03-05	9 013 371 \$
Triumph Real Estate Investment Fund	2018-03-02	1 346 380 \$
UBS AG, Jersey Branch	2018-03-01 au 2018-03-06	4 746 119 \$
UBS AG, Jersey Branch	2018-03-08 au 2018-03-14	12 891 007 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2018-02-28	1 007 050 \$
Woodside Petroleum Ltd.	2018-02-23	28 674 977 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Alstra Fund PLC - Tactrend Fund	2017-01-25	98 096 250 \$
Colchester Local Markets Bond Fund (The)	2014-01-31	49 479 550 \$
Colchester Local Markets Bond Fund (The)	2017-05-26 au 2017-06-02	44 310 000 \$
Colchester Local Markets Bond Fund (The)	2017-05-26 au 2017-06-02	44 310 000 \$
Crown Europe Small Buyouts IV PLC	2017-01-01 au 2017-12-31	2 373 299 \$
EHP Advantage Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	35 337 494 \$
EHP Guardian Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	134 710 566 \$
Fidelity Canadian Systematic Equity Institutional Trust	2017-01-01 au 2017-12-31	45 130 335 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds D'actions Internationales A Petite Capitalisation-Global Alpha	2017-01-01 au 2017-12-31	18 761 443 \$
Fonds D'arbitrage Améthyste	2017-01-01 au 2017-12-31	15 974 160 \$
Fonds De Revenu Fixe International	2017-01-01 au 2017-12-31	6 305 881 \$
Fonds Global Alpha CC&L	2017-01-01 au 2017-12-31	81 856 605 \$
Fonds Innocap Tobam Actions Int. Anti Indice De Reference	2017-01-10 au 2017-05-16	5 675 562 \$
Fonds Mondial Équilibré Cooper's Hawk	2017-01-01 au 2017-12-31	27 504 881 \$
Fonds Multi-Stratégies Topaz	2017-01-01 au 2017-12-31	6 708 835 \$
Fonds PGEQ S.E.C.	2017-06-01 au 2017-09-01	7 000 000 \$
Fonds Unigestion Actions Monde	2017-01-03 au 2017-12-29	32 081 325 \$
Franklin Emerging Market Debt Institutional Fund	2017-01-03 au 2017-12-29	28 000 000 \$
Franklin K2 Alternative Strategies Fund	2017-01-03 au 2017-12-29	4 325 727 \$
Franklin Templeton Emerging Market Debt Opportunities (Cayman) Fund, LTD.	2017-05-01 au 2017-12-01	263 890 000 \$
Lazard Global Listed Infrastructure (Canada) Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	189 056 520 \$
Lazard Global Small Cap Equity (Canada) Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	221 334 802 \$
Templeton International Stock Trust	2017-01-03 au 2017-12-29	6 181 000 \$
Templeton Master Trust, Series I	2017-01-03 au 2017-12-29	51 015 782 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Turn8 Alternative Growth Fund	2017-01-01 au 2017-12-01	13 932 030 \$
Value Contrarian Equity Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	1 560 000 \$
Waratah One Trust	2017-01-01 au 2017-12-31	35 947 480 \$
Waratah Performance Trust	2017-01-01 au 2017-12-31	18 745 332 \$
Winton Fund Limited (The)	2017-01-01 au 2017-12-31	40 571 958 \$
YTM Capital Credit Opportunities Fund	2017-01-03 au 2017-12-01	65 728 634 \$
YTM Capital Mortgage Income Fund	2017-01-03 au 2017-12-31	43 106 568 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Acasti Pharma Inc.

Vu la demande présentée par Acasti Pharma Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 avril 2018 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au formulaire 20-F de l'émetteur lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : le formulaire 20-F et le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion correspondant;

« formulaire 20-F » : le rapport annuel de l'émetteur sur formulaire 20-F pour l'exercice terminé le 31 mars 2017;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 23 avril 2017 ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti au Québec, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Alberta et en Ontario;
2. L'émetteur est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
4. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
6. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
7. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait le 20 avril 2018.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2018-SMV-0019

Oncolytics Biotech Inc.

Vu la demande présentée par Oncolytics Biotech Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 avril 2018 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 20-F de l'émetteur, ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 avril 2018, lequel vise un placement d'un montant global de 150 000 000 \$ d'actions ordinaires, de bons de souscription, de reçus de souscription et d'unités, le prospectus préalable de base et les suppléments et suppléments de fixation du prix s'y rapportant, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada;
2. L'émetteur est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
4. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
6. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;

7. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 23 avril 2018.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2018-SMV-0020

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CANFOR CORPORATION	2018-03-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2018-03-31
CAPSTONE MINING CORP.	2018-03-31
CARDS II TRUST	2018-02-28
CARUBE COPPER CORP.	2018-02-28
CENOVUS ENERGY INC.	2018-03-31
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2018-03-31
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2018-03-31
COVINGTON FUND II INC.	2018-02-28
DUNDEE ENERGY LIMITED	2018-03-31
ELECTROVAYA INC.	2018-03-31
EUROGAS INTERNATIONAL INC.	2018-03-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2018-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER PROPRIETES DE CHOIX	2018-03-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-03-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-06-30
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-09-30
GOLDCORP INC.	2018-03-31
GROUPE AECON INC.	2018-03-31
IMPERIAL MINING GROUP LTD.	2018-02-28
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2018-03-31
KINDER MORGAN CANADA LIMITED	2018-03-31
KURE TECHNOLOGIES, INC.	2018-02-28
LUNDIN MINING CORPORATION	2018-03-31
MERRILL LYNCH FINANCIAL ASSETS INC.	2018-03-31
METHANEX CORPORATION	2018-03-31
METRO INC.	2018-03-17
MULLEN GROUP LTD.	2018-03-31
NEW GOLD INC.	2018-03-31
ORGANIGRAM HOLDINGS INC.	2018-02-28
PANTERRA GOLD LIMITED	2018-03-31
PRAIRIESKY ROYALTY LTD.	2018-03-31
RESSOURCES MELKIOR INC.	2018-02-28
RESSOURCES TECK LIMITEE	2018-03-31
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.	2018-03-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2018-03-31
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2018-03-31
SIRIUS XM HOLDINGS INC.	2018-03-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2018-03-31
SPECTRA INC.	2018-03-31
TETRA BIO-PHARMA INC.	2018-02-28
VISION LITHIUM INC.	2018-02-28
WEST FRASER TIMBER CO. LTD.	2018-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
WESTERN ENERGY SERVICES CORP.	2018-03-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2018-02-28

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	2017-12-31
ANB CANADA INC.	2017-12-31
ATLANTIC GOLD CORPORATION	2017-12-31
BLUE MOON ZINC CORP.	2017-12-31
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2017-12-31
DAVIDSTEA INC.	2018-02-03
DS INSURANCE CORPORATION	2017-12-31
ECOLOMONDO CORPORATION	2017-12-31
EMGOLD MINING CORPORATION	2017-12-31
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2017-12-31
GITENNES EXPLORATION INC.	2017-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2016-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-12-31
GREEN ORGANIC DUTCHMAN HOLDINGS LTD (THE)	2017-12-31
GUNGNIR RESOURCES INC.	2017-12-31
IMAFLEX INC.	2017-12-31
KNEAT.COM, INC.	2017-12-31
LEUCROTTA EXPLORATION INC.	2017-12-31
MAPLE GOLD MINES LTD.	2017-12-31
MAZARIN INC.	2017-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2017-12-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2017-12-31
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2017-12-31
MOONEY'S BAY (OTTAWA) SENIORS COMMUNITY REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP	2017-12-31
ORLA MINING LTD.	2017-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2017-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2017-12-31
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	2017-12-31
RESSOURCES NSR INC.	2017-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2017-12-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2018-01-31
SMOOTH ROCK VENTURES CORP	2017-12-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2017-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE CENTRE DES RECOLLETS-FOUCHER	2017-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (*28232)	2017-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (*23228)	2017-12-31
TEN PEAKS COFFEE COMPANY INC.	2017-12-31
TITANIUM CORPORATION INC.	2017-12-31
TVI PACIFIC INC.	2017-12-31
UNIGOLD INC.	2017-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2017-12-31
XEBEC ADSORPTION INC.	2017-12-31
37 CAPITAL INC.	2017-12-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2017-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	2017-12-31
ANB CANADA INC.	2017-12-31
ATLANTIC GOLD CORPORATION	2017-12-31
BLUE MOON ZINC CORP.	2017-12-31
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2017-12-31
DAVIDSTEA INC.	2018-02-03
ECOLOMONDO CORPORATION	2017-12-31
EMGOLD MINING CORPORATION	2017-12-31
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2017-12-31
GITENNES EXPLORATION INC.	2017-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2016-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-12-31
GREEN ORGANIC DUTCHMAN HOLDINGS LTD (THE)	2017-12-31
GUNGNIR RESOURCES INC.	2017-12-31
IMAFLEX INC.	2017-12-31
KNEAT.COM, INC.	2017-12-31
LEUCROTTA EXPLORATION INC.	2017-12-31
MAPLE GOLD MINES LTD.	2017-12-31
MAZARIN INC.	2017-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2017-12-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2017-12-31
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2017-12-31
ORLA MINING LTD.	2017-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2017-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2017-12-31
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	2017-12-31
RESSOURCES NSR INC.	2017-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2017-12-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2018-01-31
SMOOTH ROCK VENTURES CORP	2017-12-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2017-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (16)	2017-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (*28232)	2017-12-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (*23228)	2017-12-31
TEN PEAKS COFFEE COMPANY INC.	2017-12-31
TITANIUM CORPORATION INC.	2017-12-31
TVI PACIFIC INC.	2017-12-31
UNIGOLD INC.	2017-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2017-12-31
XEBEC ADSORPTION INC.	2017-12-31
37 CAPITAL INC.	2017-12-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2017-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
AGJUNCTION INC.	
ARBUTUS BIOPHARMA CORPORATION	
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	
BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTEE. (#5402)	
CINEPLEX INC.	
CLEARWATER SEAFOODS INCORPORATED	
CONA RESOURCES LTD.	
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	
CREW ENERGY INC.	
DELPHI ENERGY CORP.	
ECOSYNTHETIX INC.	
EXTENDICARE INC.	
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER ALLIED	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	
FORTRESS GLOBAL	
FP NEWSPAPERS INC.	
FRONTERA ENERGY CORPORATION	
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	
INTRINSYC TECHNOLOGIES CORPORATION	
JOURNEY ENERGY INC.	
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	
MAZARIN INC.	
MIRATI THERAPEUTICS, INC.	
PATTERN ENERGY GROUP INC.	
PINETREE CAPITAL LTD.	
PLAZA RETAIL REIT	
RESSOURCES CARTIER INC.	
SAVARIA CORPORATION	
SIENNA SENIOR LIVING INC.	
SIERRA WIRELESS, INC.	
SMARTCENTRES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	
SURGE ENERGY INC.	
THERATECHNOLOGIES INC.	
THOMSON-REUTERS CORPORATION	
WESTAIM CORPORATION (THE)	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION	
WESTERNONE INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ATLANTIC GOLD CORPORATION	2017-12-31
DAVIDSTEAL INC.	2018-02-03
DOLLARAMA INC.	2018-01-28
FILO MINING CORP.	2017-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2016-12-31
GLOBAL MEDICAL REIT INC.	2017-12-31
GREEN ORGANIC DUTCHMAN HOLDINGS LTD (THE)	2017-12-31
LEUCROTTA EXPLORATION INC.	2017-12-31
MAPLE GOLD MINES LTD.	2017-12-31
NORONT RESOURCES LTD	2017-12-31
ORCA GOLD INC.	2017-12-31
PROFOUND MEDICAL CORP.	2017-12-31
SRG GRAPHITE INC.	2017-12-31
TEN PEAKS COFFEE COMPANY INC.	2017-12-31
TVI PACIFIC INC.	2017-12-31
XEBEC ADSORPTION INC.	2017-12-31
AVIS SUR L'EMPLOI DU PRODUIT	
DS INSURANCE CORPORATION	2017-12-31
MOONEY'S BAY (OTTAWA) SENIORS COMMUNITY REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP	2017-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Advantage Oil & Gas Ltd.								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Sterna, David	5	O	2018-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 025		AB
AgJunction Inc. (formerly Hemisphere GPS Inc.)								
<i>Restricted Shares</i>								
Barjesteh, Bobac	5	O	2016-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	154 930		AB
Bittner, Mark	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	169 014		AB
Ell, Lori Susan	4	O	2016-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 872		AB
Kal, Husam	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	161 972		AB
Ladd, Jonathan	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 002		AB
Levenson, Ryan James	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 090		AB
Manning, Michael Allen	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	161 972		AB
McMickell, Michael Brett	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	161 972		AB
Morris, Jeffrey	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	161 972		AB
Vaughn, David Eugene	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	211 268		AB
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Droits - Restricted Stock Units</i>								
Schoch, Peter Grenville	4, 3	O	2018-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)	12.7660	ON
Swartzman, Lisa	5	O	2018-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)	12.7655	ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Options</i>								
Smith, Ronald	4	O	2018-04-18	D	52 - Expiration d'options	(12 615)	19.7700	ON
Altus Group Limited								
<i>Deferred Share Units</i>								
Brown, Angela Louise	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 288	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	32.0400	ON
FARRELL, CARL	4, 5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	239	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	32.0400	ON
Gaffney, Thomas Anthony	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 287	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	86	32.0400	ON
MacDiarmid, Diane	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 288	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	99	32.0400	ON
Mikulich, Raymond	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 476	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	32.0400	ON
Slavens, Eric W.	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	702	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	32.0400	ON
Woodruff, Janet Patricia	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	702	32.0400	ON
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	32.0400	ON
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
ROONEY, ERIN LOUISE	5	O	2018-04-18	D	36 - Conversion ou échange	9 775	14.9372	ON
Gregory J. Rooney	PI	O	2013-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-18	I	36 - Conversion ou échange	2 512	14.9372	ON
		O	2018-04-18	I	36 - Conversion ou échange	700	14.9372	ON
<i>Class B Voting Shares</i>								
ROONEY, ERIN LOUISE	5	O	2018-04-18	D	36 - Conversion ou échange	(9 775)	14.9372	ON
Gregory J. Rooney	PI	O	2018-04-18	I	36 - Conversion ou échange	(2 512)	14.9372	ON
		O	2018-04-18	I	36 - Conversion ou échange	(700)	14.9372	ON
Argex Titane Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Alnaimi, Mazen	4, 5, 3O		2018-04-19	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 439 024		QC
ATCO LTD.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
Booth, Robert T.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	44.5000	AB
Charlton, Loraine M.	7	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	44.5000	AB
Ellard, Denis M.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	44.5000	AB
Fountain, C. Anthony	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	44.5000	AB
Routs, Robert John	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	44.5000	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	7, 6	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	44.5000	AB
WILSON, Charles W.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	44.5000	AB
Badger Daylighting Ltd.								
<i>Deferred Shares</i>								
Carnahan, Kevin Patrick	5	O	2018-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(854)		AB
<i>Performance Share Unit</i>								
Kelly, John	5	O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(15 445)		AB
Peterson, Elizabeth	5	O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 959)		AB
Reiber, Timothy Hammond	5	O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 037)		AB
Schiefelbein, Jerry	5	O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 342)		AB
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gottschling, Helena	5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	1 080	35.3680	QC
			2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 080)	97.0800	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	5 354	50.5470	QC
			2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 354)	97.2147	QC
			2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	10 282	35.3680	QC
			2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 282)	97.1392	QC
<i>Options</i>								
Gottschling, Helena	5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	(1 080)	35.3680	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	(5 354)	50.5470	QC
			2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	(10 282)	35.3680	QC
Baytex Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	4.7500	AB
Bellatrix Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kis, Lynn	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
			2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 891	1.4300	AB
Callidus Capital Corporation								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Ashley, Bradley Wayne	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	102		ON
Donath, Tibor	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		ON
sutin, david earl	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		ON
<i>Options</i>								
Nohdomi, Dan	5	O	2018-04-20	D	50 - Attribution d'options	16 872		ON
Reese, David Michael	5	O	2018-04-20	D	50 - Attribution d'options	18 684		ON
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Charlton, Loraine M.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	33.0800	AB
Routs, Robert John	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	33.0900	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	33.0800	AB
WILSON, Charles W.	4	O	2018-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	33.0800	AB
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, Darrell Robert	5	O	2018-04-18	D	51 - Exercice d'options	4 609	33.2500	AB
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Actions privilégiées Series 3</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions privilégiées Series 5</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Actions privilégiées Series 7</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Bons de souscription</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Jones, Darrell Robert	5	O	2018-04-18	D	51 - Exercice d'options	(21 536)	33.2500	AB
Rudd, Robin Matthew	5	O	2018-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Canoe EIT Income Fund								
<i>Parts Series 1 Preferred Units</i>								
Lake, Darcy Malcolm	5	O	2018-04-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 400	25.0000	AB
Capital LGC Ltée								
<i>Options</i>								
Hazan, Rafi	4, 5	O	2018-04-16	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		QC
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cascades inc.	1	O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	35 300	12.6463	QC
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(35 300)	12.6463	QC
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	35 300	12.6654	QC
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(35 300)	12.6654	QC
		O	2018-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	12.8152	QC
		O	2018-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)	12.8152	QC
Cervus Equipment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drake, Graham	4							
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI	O	2018-04-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	328	13.5500	AB
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaudet, Mark	4	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 405	3.5800	ON
Godin, Christian	4	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	236	3.5800	ON
Lemieux, Stephen	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	353	3.5800	ON
Watters, Chris	5	O	2017-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	3.5800	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 012	3.5800	ON
Clementia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Desjardins, Clarissa	4, 5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Grinstead, Eric	5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	10 000		QC
Packman, Jeffrey	5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	40 000		QC
Roy Grogan, Donna	5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	40 000		QC
Shih, Fei	5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	5 000		QC
Singer, Michael	4, 5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	20 000		QC
Walewicz, Joseph Andrew	5	O	2018-04-17	D	50 - Attribution d'options	10 000		QC
Corporation Ressources Pershimex								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bureau, Roger	4, 6, 3							
Orimex Consultants Inc.	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0850	QC
		O	2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0850	QC
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Leach, John Glenn	5	O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	46 665	2.3560	AB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 500	2.3560	AB
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	AB
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.4750	AB
<i>Performance Awards</i>								
Leach, John Glenn	5	O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	301 519		AB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 500)		AB
<i>Restricted Awards</i>								
Leach, John Glenn	5	O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 506		AB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 500)		AB
DAVIDsTEA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Segal, Herschel H.	3							
Rainy Day Investments Ltd	PI	O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.7000USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.6999USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	3.6990USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423	3.6500USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.6499USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.6490USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.6000USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 409	3.5000USD	QC
		O	2018-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7000USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	3.9000USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.8000USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	3.7500USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	181	3.7000USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 930	3.6500USD	QC
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	3.6000USD	QC
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 600	3.7000USD	QC
DHX Media Ltd.								
<i>Common Voting Shares</i>								
Ames, Aaron	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Loi, Anne H.	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Scherba, Joshua Charles	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Droits Performance Share Units (Common Voting)</i>								
Loi, Anne H.	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Scherba, Joshua Charles	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Options</i>								
Ames, Aaron	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Loi, Anne H.	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Scherba, Joshua Charles	5	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
McIntyre, Richard	5	O	2015-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 607		ON
<i>Restricted Share Awards</i>								
McIntyre, Richard	5	O	2018-04-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(44 643)		ON
Dundee, Technologies Durables Inc.								
<i>Options</i>								
Gelfand, Brahm	4	O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Howlett, Brian	4, 5	O	2018-04-19	D	50 - Attribution d'options	850 000	0.1000	QC
Jacob, Mario	4	O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	QC
Lemieux, David	5	O	2018-02-06	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		QC
		O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	750 000		QC
Mai, Jean-Philippe	5	O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Marin Toledo, Arved Abraham	5	O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	750 000		QC
Morphy, Lawrence Geoffrey	4	O	2018-04-18	D	50 - Attribution d'options	750 000		QC
East Coast Investment Grade Income Fund								
<i>Parts</i>								
Arrow Capital Management Inc.	7							
East Coast Investment Grade II Fund	PI	O	2018-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	9.9006	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.9100	ON
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	9.9000	ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Webster, John	4	O	2018-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2600	BC
<i>Options</i>								
Aram, Karen Christine	5	O	2018-04-09	D	50 - Attribution d'options	27 500	1.2400	BC
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Restricted Share Units</i>								
Colman, David	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Potter, Jason Jay Nelson	7	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	24.2400	NS
<i>Droits PSU (Performance Share Units)</i>								
Gagne, Simon	5	O	2016-12-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(25 617)		NS
Keay, Clinton David	5	O	2016-12-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(23 685)		NS
Nathanson, Douglas Bigler	5	O	2018-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 336		NS
Potter, Jason Jay Nelson	7	O	2016-12-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(31 863)		NS
<i>Droits Sobseys Phantom Performance Options</i>								
McCaskill, Karin Ann	7	O	2014-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(17 727)		NS
		O	2015-07-11	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 645)		NS
		O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 024)		NS
		O	2017-07-07	D	58 - Expiration de droits de souscription	(14 646)		NS
Potter, Jason Jay Nelson	7	O	2015-07-11	D	58 - Expiration de droits de souscription	(44 166)		NS
		O	2014-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(48 432)		NS
		O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	(41 478)		NS
		O	2017-07-07	D	58 - Expiration de droits de souscription	(62 151)		NS
Sood, Vivek	5	O	2017-07-07	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 827)		NS
St-Laurent, Pierre	5	O	2017-07-07	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 117)		NS
<i>Options</i>								
Nathanson, Douglas Bigler	5	O	2018-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2018-04-16	D	50 - Attribution d'options	46 483		NS
Endeavour Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cooke, Bradford	4, 5	O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.9100	BC
Energy Fuels Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Higgs, Dennis	4	O	2018-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 000)	2.0000USD	ON
		O	2018-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	2.0000USD	ON
		O	2018-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	2.0100USD	ON
		O	2018-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 000)	2.0300USD	ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	2.0400USD	ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 600)	2.0100USD	ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 400)	2.0000USD	ON
Enghouse Systems Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Demirian, Eric Demicap Inc	4 PI	O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.0200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2100	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	66.9250	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.0200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2100	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	66.9000	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	66.9000	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.2100	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.0200	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.0100	ON
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.0000	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	67.3000	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	67.0000	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	67.2500	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.2500	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	67.2500	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.4000	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.5300	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.6000	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.7500	ON
Sadler, Stephen	4, 5, 3	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 800)	67.0000	ON
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	68.0000	ON
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	68.0000	ON
		O	2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	68.0000	ON
European Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cohen, Adam	7, 6	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	257	3.7300	ON
European Focused Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brasseur, Jeremy	6							
MFL Management Limited	PI	O	2018-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 100)	9.4159	AB
European Focused Dividend Fund	1	O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.4167	AB
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.3567	AB
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.3232	AB
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gagné, Dominique	5	O	2018-04-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(250 000)	0.0750	QC
Robillard, Marcel	4, 5	O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0750	QC
Explorations M.P.V.inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
lavoie, marc andre	4	O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	75 000	0.2000	QC
Perras, Jean-Francois	4, 5	O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	250 000	0.2000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
lavoie, marc andre	4	O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	75 000		QC
Perras, Jean-Francois	4, 5	O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	250 000	0.3000	QC
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
<i>Parts</i>								
Cooper, Michael	7, 5							
Dream Asset Management Corporation	PI	O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.3599	ON
		O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 800	6.3992	ON
		O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	6.3739	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dream Asset Management Corporation	5	O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	326 900	6.3990	ON	
		O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.3599	ON	
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 800	6.3992	ON	
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	6.3739	ON	
		O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	326 900	6.3990	ON	
Fonds de Placement Immobilier Nexus									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cutsey, Bradley	4								
RRSP	PI	O	2018-04-20	C	46 - Contrepartie de services	5 000	1.9766	ON	
Forgione, Mario	4	O	2018-04-20	D	46 - Contrepartie de services	3 656	1.9766	ON	
Jacobson, Lorne	4	O	2018-04-20	D	46 - Contrepartie de services	4 987	1.9766	ON	
Lagopoulos, Nicholas Alexander	4	O	2018-04-20	D	46 - Contrepartie de services	4 358	1.9766	ON	
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2018-04-20	D	46 - Contrepartie de services	3 656	1.9770	ON	
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI	O	2018-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 332	15.0000	ON
		O	2018-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	15.0000	ON	
		O	2018-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 280	15.0000	ON	
		O	2018-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(365)	15.0000	ON	
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 657	15.0000	ON	
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	15.0000	ON	
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 958	15.0000	ON	
		O	2018-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 632	15.0000	ON	
		O	2018-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(267)	15.0000	ON	
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 338	15.0000	ON	
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167)	15.0000	ON	
Fortis Inc.									
<i>Performance Share Unit</i>									
Smith, Gary Joseph	7	O	2018-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(3 769)	46.0089	NF	
Fortress Global Enterprises Inc. (formerly Fortress Paper Ltd.)									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Veilleux, Marco	7	O	2018-04-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 215	3.2500	BC	
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Veilleux, Marco	7	O	2018-04-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 215)	3.2500	BC	
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 230	3.2500	BC	
FPI Granite Inc.									
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>									
Forsayeth, Michael Peter	4, 5	O	2018-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	96	50.4000	ON	
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52)	50.4000	ON	
Granite REIT Inc.	1	O	2018-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	49.9759	ON	
		O	2018-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	49.9873	ON	
		O	2018-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	105 018	49.9986	ON	
		O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	49.9000	ON	
		O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	49.9856	ON	
		O	2018-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON	
		O	2018-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		ON	
		O	2018-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(105 018)		ON	
		O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		ON	
		O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)		ON	
<i>Deferred Share Units</i>									
Clow, Donald Everett	4	O	2018-04-16	D	35 - Dividende en actions	15	50.1100	ON	
<i>Restricted Share Units</i>									
Forsayeth, Michael Peter	4, 5	O	2018-04-16	D	35 - Dividende en actions	134	50.1100	ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
KUMER, LORNE	5	O	2018-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(96)	50.4000	ON
		O	2018-04-16	D	35 - Dividende en actions	70	50.1100	ON
Freshii Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Berry, Sean William	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 126		ON
Briant, Heather	4	O	2018-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 266		ON
Corrin, Adam Daniel	4, 5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 000		ON
		O	2017-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 402		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 062		ON
Corrin, Matthew Ethan	4, 5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	163 339		ON
DePratto, Craig	5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		ON
		O	2017-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 772		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 775		ON
Kielburger, Marc Frederick	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 700		ON
Romanow, Michele	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		ON
		O	2018-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 700		ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Berry, Sean William	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Corrin, Adam Daniel	4, 5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Corrin, Matthew Ethan	4, 5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
DePratto, Craig	5	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kielburger, Marc Frederick	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Romanow, Michele	4	O	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Frontera Energy Corporation								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Alarcon Mantilla, Luis	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	30.8000USD	ON
Armstrong, William Ellis	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	30.8000USD	ON
Bromark, Raymond John	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	710	30.8000USD	ON
De Alba, Gabriel	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 623	30.8000USD	ON
Ford, Russell	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 104	30.8000USD	ON
Marulanda, Camilo	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	649	30.8000USD	ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Andersen, Grayson Martin	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		ON
Bonilla Lagos, Alejandra	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 250		ON
Campagnaro, Renata	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 350		ON
Dyck, David Allan	5	O	2018-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 491		ON
Fonseca Chaumer, Jorge	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 350		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
GENDIS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Porteur inscrit Herbert, Richard	5	O	2017-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 693		ON
Kaliel, Jeremy	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		ON
Lyngberg, J. Erik	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		ON
Nightingale, Duncan James	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 250		ON
VALENCIA CHAVARRO, CAMILO	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 350		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Cohen, Anna-Lisa Higher Prospects Inc.	3	PI	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 886 686)		MB
		O	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	6		MB
cohen, james eduard 10457035 Canada Ltd.	4, 5	PI	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 225 109)		MB
		O	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	6		MB
Ash Wellington Investments Limited	PI	O	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 386 685)		MB
		O	2018-04-10	I	37 - Division ou regroupement d'actions	7		MB
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.8500	AB
Global Real Estate Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1	O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.0500	AB
Goldcorp Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garafalo, David	4, 5	O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	857	18.2700	BC
Golden Share Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zeng, Nick Nianqing Keystone Associates Inc.	4, 5	PI	2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2400	ON
Golden Star Resources Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Dhir, Anu	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 547	0.6084USD	ON
		M	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 039	0.6084USD	ON
Goodfellow Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Côté, Alain	4	O	2018-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5000	QC
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp Bay II Resource Partners LP	3	PI	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 800	3.1500USD	AB
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 700	3.1700USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 100	3.1500USD	AB
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 400	3.1700USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 800	3.1500USD	AB
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 200	3.1700USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.1500USD	AB
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	3.1700USD	AB
Thomas E Claugus	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.1500USD	AB
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	3.1700USD	AB
Granite Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Forsayeth, Michael Peter	4, 5	O	2018-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	96	50.4000	ON
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52)	50.4000	ON
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2018-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	49.9759	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2018-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	49.9873	ON
		O	2018-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	105 018	49.9986	ON
		O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	49.9000	ON
		O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	49.9856	ON
		O	2018-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2018-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		ON
		O	2018-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(105 018)		ON
		O	2018-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		ON
		O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)		ON
Great-West Lifeco Inc.								
<i>Executive Performance Share Units</i>								
Tomlin, Dervla Mary	5	O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 843	33.5335	MB
		O	2018-04-23	D	59 - Exercice au comptant	(6 940)	33.5335	MB
Groupe WSP Global Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3							
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2018-04-15	I	35 - Dividende en actions	129 844		QC
<i>Performance Share Unit</i>								
Kelly, Gregory	5	O	2018-04-19	D	59 - Exercice au comptant	12 772	57.9100	QC
		M	2018-04-19	D	59 - Exercice au comptant	(12 772)	57.9100	QC
Langlois, David	5	O	2018-04-20	D	59 - Exercice au comptant	1 790	57.9100	QC
		M	2018-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 790)	57.9100	QC
L'Heureux, Alexandre	4, 5	O	2018-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(15 525)	57.9100	QC
Shoiry, Pierre	4, 5	O	2018-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(34 022)	57.9100	QC
Guyana Goldfields Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Wagenaar, Jacqueline	5	O	2018-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000		ON
		M	2018-03-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Wagenaar, Jacqueline	5	M'	2018-03-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		ON
		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Healthcare Special Opportunities Fund								
<i>Parts de fiducie Class A Units</i>								
LDIC Inc.	3							
Various managed accounts	PI	O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 165	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 235)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(575)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(465)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(780)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(910)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(720)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(605)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(815)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(230)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(320)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(330)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(290)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 065)	10.7600	ON
		O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(255)	10.7600	ON
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	10.7700	ON
		O	2018-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 590)	10.7700	ON
HPQ-Silicon Resources Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Peter Henderson	4	O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	0.0950	QC
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	0.0950	QC
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Droits Share Units</i>								
Banducci, Carol	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 415		ON
Gonzales, Igor	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
Goodman, Thomas Andrew	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
Hibben, Alan Roy	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 243		ON
HOLMES, WILLIAM WARREN	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	227		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
		O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42		ON
Knickel, Carin Shirley	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 960		ON
Lenczner, Alan John	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
Stowe, Kenneth George	4	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57		ON
		O	2018-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		ON
Hydrogenics Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Alexander, Douglas Stewart	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 203		ON
Cardiff, Michael	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	752		ON
Elford, Sara	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 104		ON
Ferguson, David Cadwell	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	752		ON
LOWRY, Donald James	4	O	2018-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 152		ON
INSCAPE Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne CLASS B</i>								
BULL, BARTLEY	4, 3	O	2004-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 602	1.8940	ON
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 602)	1.8940	ON
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robertson, John	4, 7							
Katherine Robertson	PI	O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	1.5000	ON
Inter Pipeline Ltd.								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Marchant, Jeffrey David	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	397		AB
Perron, Bernard	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 585		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Marchant, Jeffrey David	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	397		AB
Perron, Bernard	5	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 585		AB
Intrinsyc Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Intrinsyc Technologies Corporation	1	O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3200	BC
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		BC
		O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	1.3200	BC
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		BC
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.3100	BC
		O	2018-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		BC
Inventronics Limited								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
MONETTE, SERGE	3							
RETROMOBILE INC	PI	O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2000	MB
IOU Financial Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
FINTECH VENTURES CAPITAL LLC (FORMERLY QWAVE CAPITAL LLC)	3							
FinTech Ventures Fund, LLLP	PI	O	2018-04-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	121 852	0.2700	QC
FinTech Ventures Fund LLLP	3	O	2018-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	121 852	0.2700	QC
Kouzmine, Serguei	4, 6							
FinTech Ventures Fund, LLLP	PI	O	2018-04-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	121 852	0.2700	QC
Timberlake, Lucas	6	O	2018-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(121 852)	0.2700	QC
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Motlanthe, Kgalema Petrus	4	O	2018-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2018-04-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 918		BC
Jackpotjoy plc								
<i>Droits (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Flynn, David	7	O	2018-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Just Energy Group Inc.								
<i>Droits Directors Compensation Plan</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2018-04-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 648		ON
GAHN, ROBERT SCOTT	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 327		ON
HOLLANDS, H. CLARK	4	O	2018-04-16	D	50 - Attribution d'options	953		ON
PERLMAN, BRETT	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 359		ON
Ross, M. Dallas H.	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	857		ON
Weld, Bill	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 915		ON
Kelt Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shea, Michael	4	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Débetures convertibles</i>								
Shea, Michael	4	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Shea, Michael	4	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
McIntyre, Eldon Angus	4	O	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	33 000	7.0800	AB
		M	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	7.0800	AB
		O	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	45 000	4.3800	AB
		M	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	4.3800	AB
		O	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	42 000	4.7200	AB
		M	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	(42 000)	4.7200	AB
		O	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	38 000	6.0600	AB
		M	2018-04-16	D	51 - Exercice d'options	(38 000)	6.0600	AB
		O	2018-04-18	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	12.3000	AB
Shea, Michael	4	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-04-19	D	50 - Attribution d'options	27 000	7.9400	AB
<i>Subscription Receipts</i>								
Shea, Michael	4	O	2018-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Daoust, Paul	4	O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 355		ON
Innes, Richard Dent	4	O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 241		ON
KING, GEORGE EDMUND	4	O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 831		ON
Welsh, Kathryn A.	4	O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 241		ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés (100 000)	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Beck, Carl Christopher	5	O	2018-04-11	D	52 - Expiration d'options			ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	168.4357	ON
		O	2018-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	167.5110	ON
		O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	168.4653	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	166.9370	ON
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	169.0505	ON
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
<i>Actions sans droit de vote Class A (CT Savings Plan)</i>								
Flood, Thomas Joseph (TJ)	7, 5	O	2018-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	168.3000	ON
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2018-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	168.3000	ON
McCammond, Brian Richard	5	O	2018-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	168.3000	ON
Roman, Eugene O.	5	O	2018-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	168.3000	ON
Sheldon, Joseph Barry	7	O	2018-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	168.3000	ON
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>								
Christie, James Robert	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Craig, Gregory George	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	120.3833	ON
Czank, Peter John	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2017-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	120.3833	ON
Flood, Thomas Joseph (TJ)	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Hicks, Gregory Hubert	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Kennedy, Iain	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Lee, Rex William	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
MacDonald, Allan Angus	5							
Sunlife Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
McCammond, Brian Richard	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	120.3833	ON
McCann, Dean Charles	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	120.3833	ON
Mongeau, Robert	7							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	120.3833	ON
Nakamachi, Jane	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
O'Brien, Susan M	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	120.3833	ON
Roman, Eugene O.	5							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	120.3833	ON
Sheldon, Joseph Barry	7							
Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	120.3833	ON
Wickramasinghe, Mahes S	5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Sun Life Financial	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110	120.3833	ON
La Société de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Squibb, Geoffrey Wayne	4							
Geoffrey Leonard Squibb	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	236	6.7300	ON
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	6.5800	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	95	6.5800	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	401	6.5800	ON
Derry, Douglas	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	814	6.5800	ON
Guay, Charles	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	6.5800	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 301	6.5800	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 171	6.5800	ON
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	6.5800	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 279	6.5800	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 030	6.5800	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	6.5800	ON
Laboratoires Engagement inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cazettes de Saint Léger, Cédric	5	O	2018-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 081	0.0850	QC
<i>Restricted Stock Units</i>								
Cazettes de Saint Léger, Cédric	5	O	2018-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 334)	0.0850	QC
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Performance Share Units</i>								
Blockowitz, Dean	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 207	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 207	21.2200	QC
Booth, Randi	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
laboni, Silvano	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
Thompson, Mary Beth Thompson	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 138	21.2200	QC
Tocci, Joseph	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 906	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 906	21.2200	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Blockowitz, Dean	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
Booth, Randi	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
laboni, Silvano	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
Thompson, Mary Beth Thompson	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	21.2200	QC
Tocci, Joseph	5	O	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 453	21.2200	QC
		M	2018-03-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 453	21.2200	QC
Legend Power Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
La Porta, Cosimo	4	O	2018-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
La Porta, Cosimo	4	O	2018-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Les Ressources Yorbeau Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Bodnar jr., Georges	4, 5	O	2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0400	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	O		2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	QC
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Everett, Calvin Clovis	5							
Jibber Holdings	PI	O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4200	BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Malone, John C.	4							
The John C. Malone June 2003 Charitable Remainder Unitrust	PI	O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0700USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1300USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2801USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1600USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.1700USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1800USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4600USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4200USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170)	24.4000USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	24.4100USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3501USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4300USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4700USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3900USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(490)	24.3700USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3200USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3500USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3750USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(310)	24.3000USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(227)	24.3400USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210)	24.3800USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(973)	24.3300USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.3100USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(320)	24.2500USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.2601USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.2701USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(690)	24.2900USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 180)	24.2800USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	24.2700USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 806)	24.2600USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2501USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.2301USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.2101USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(985)	24.2300USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.2001USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 350)	24.2100USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120)	24.1901USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	24.1801USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 125)	24.2000USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	24.1900USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 261)	24.2200USD	BC
		O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.2400USD	BC
The Malone Family Land Preservation Foundation	PI	O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.6300USD	BC
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.6400USD	BC
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.6200USD	BC
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.6201USD	BC
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.7100USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.6901USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.6900USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.7000USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	24.6800USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.6500USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4201USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4450USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3701USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3401USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3400USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3650USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110)	24.3500USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(490)	24.3600USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3700USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3800USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3901USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.4100USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.4000USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4200USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5450USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5050USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5075USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.4300USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5275USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5150USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 068)	24.5400USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 071)	24.5200USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 603)	24.5500USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	24.5600USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	24.6000USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.6100USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 235)	24.5800USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.5900USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	24.5700USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 401)	24.5300USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 964)	24.5000USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 937)	24.5100USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 351)	24.4900USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 267)	24.4800USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 799)	24.4600USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	24.4400USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 229)	24.4500USD	BC
	O		2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	24.4700USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3800USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.4100USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3600USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.2850USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3100USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.3200USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3300USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1400USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0901USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1300USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0700USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1000USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit	O		2018-04-20	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(200)	24.0900USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0950USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.1100USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0400USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0500USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0600USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0200USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9050USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9201USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9150USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(703)	23.9100USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 226)	23.9000USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9450USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0050USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.9900	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	24.0100USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210)	24.0000USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.9800USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9850USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9750USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	23.9700USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 854)	23.9600USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 132)	23.9400USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 395)	23.9500USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9501USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999)	23.9300USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.9200USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8450USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 651)	23.8200USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(733)	23.8100	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(908)	23.8300USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.8400USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(616)	23.8500USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.8600USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.8700USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(502)	23.8800USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 171)	23.8900USD	BC
	O		2018-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8701USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.9100USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.8601USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9500USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.8501USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	23.9550USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1450USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2700USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3000USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.2800USD	BC
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2900USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3400USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.3500USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.2050USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.2201USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119)	24.2500USD	BC	
O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2425USD	BC	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2775USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2301USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1950USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.1900USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2001USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 362)	24.2200USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2350USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	24.2300USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1850USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.2450USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(336)	24.2600USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(456)	24.2400USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 459)	24.2100USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(423)	24.2000USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1701USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0800USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0500USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	24.0600USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.0700USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	24.0900USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0875USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.1000USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.1100USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.1800USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.1200USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(912)	24.1300USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1201USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1501USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 545)	24.1700USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 469)	24.1400USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	24.1500USD	BC
	O		2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 974)	24.1600USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28)	24.3500USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2950USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2400USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2401USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2450USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.2300USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.1500USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.1650USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.2350USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145)	24.2100USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.2500USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(345)	24.3000USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.3200USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.2900USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3050USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(272)	24.3400USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.3150USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(406)	24.3100USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(703)	24.2700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	24.2800USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(297)	24.2600USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.2000USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175)	24.1950USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(525)	24.1900USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(802)	24.1800USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 398)	24.1700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	24.1600USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1450USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1350USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1150USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(780)	24.1300USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1250USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0550USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.9300USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8950USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8701USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220)	23.8500USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8300USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8000USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.7700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8200USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.7900USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.8100USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8400USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.8800USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9200USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9201USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9101USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9050USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77)	23.9450USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	23.9301USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	23.9850USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9801USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9501USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0050USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9901USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0201USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0600USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0601USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0701USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.1000USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.0900USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.1301USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(109)	24.1200USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(391)	24.1100USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(369)	24.0800USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(331)	24.0700USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0500USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 140)	24.0400USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 198)	24.0300USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 569)	24.0200USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	24.0100USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	24.0000USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(950)	23.9900USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 196)	23.9800USD	BC
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9600USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	O		2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(517)	23.9500USD	BC
Lithium Americas Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hodgson, William Thomas	4	O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	6.9800	BC
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	6.8200	BC
Greenbrook Capital Partners Inc, Laurel Hodgson RRSP	PI	O	2018-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	6.8200	BC
	PI	O	2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.9800	BC
Madison Pacific Properties Inc.								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Madison Venture Corporation	3	O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.3600	BC
<i>Actions sans droit de vote Class C</i>								
Madison Venture Corporation	3	O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.2000	BC
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.2000	BC
Mazarin Inc.								
<i>Options</i>								
FRIGON, DANIEL	7	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
GAGNÉ, JACINTHE	5	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		QC
Godbout, Clément	4	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
LANGÉVIN, LAURENT	7	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
LeBoutillier, John	4, 5	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		QC
Potvin, Gérard	4	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
Raby, Raymond	7	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
Simard, Mario	5	O	2017-11-22	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		QC
MBN Corporation								
<i>Parts</i>								
MBN Corporation	1	O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.0600	AB
		O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.0600	AB
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Performance Share Units</i>								
Patel, Dipti	5	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	17.6983	ON
		O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	17.6983	ON
		O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	17.6983	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Patel, Dipti	5	O	2018-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	17.6983	ON
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.3731	AB
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund	1	O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.3882	AB
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.3950	AB
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.4164	AB
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3640	AB
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3820	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	9.3941	AB
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.3797	AB
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.4500	AB
		O	2018-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.4959	AB
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5917	AB
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE								
<i>Billets à ordre</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.7400	AB
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	6.8000	AB
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 700)	6.8694	AB
		O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 000)	6.8875	AB
		O	2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 300)	6.8420	AB
Mobi724 Global Solutions Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rosenhek, Allan	4	O	2018-04-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 000 000	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Rosenhek, Allan	4	O	2018-04-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)	0.1500	QC
		O	2018-04-13	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 000 000	0.4600	QC
Mogo Finance Technology Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wekerle, Michael A.	3							
Difference Capital Financial Inc.	PI	O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	4.2600	BC
		O	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	3.6500	BC
		O	2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.5250	BC
<i>Débetures convertibles</i>								
Wekerle, Michael A.	3							
Difference Capital Financial Inc.	PI	O	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 69 000.00)	62.7272	BC
		M	2018-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 69 000.00)	110.0000	BC
		O	2018-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 6 000.00)	5.7140	BC
		M	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 6 000.00)	5.7140	BC
		M'	2018-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 6 000.00)	105.0000	BC
		O	2018-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 30 000.00)	103.0500	BC
Morneau Shepell Inc.								
<i>Droits 2017 RSU</i>								
Chamberland, Pierre	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 731	23.6800	ON
Claxton, Hazel Cynthia	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 756	23.6800	ON
Fridella, Rita Elena	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 126	23.6800	ON
King, Neil	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 511	23.6800	ON
Liptrap, Stephen	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 836	23.6800	ON
Milligan, Scott	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 498	23.6800	ON
Phillips, Randal George	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 756	23.6800	ON
Ponce, Julien	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 593	23.6800	ON
Salman, Zahid Raza	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 361	23.6800	ON
<i>Droits PSU</i>								
Chamberland, Pierre	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 375	23.6800	ON
Claxton, Hazel Cynthia	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	23.6800	ON
Fridella, Rita Elena	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 375	23.6800	ON
King, Neil	5	O	2018-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 372	23.6800	ON
Liptrap, Stephen	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 724	23.6800	ON
Milligan, Scott	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 312	23.6800	ON
Phillips, Randal George	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	23.6800	ON
Ponce, Julien	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 343	23.6800	ON
Salman, Zahid Raza	5	O	2018-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 280	23.6800	ON
Neovasc Inc.								
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Clark, Christopher John	5	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(32 000)	2.4900	BC
Geyer, Paul	4, 5, 3	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	2.4900	BC
Hsiao, Jane	4	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(65 000)	2.4900	BC
Lane, Randy	5	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(16 000)	2.4900	BC
Marko, Alexei	4, 5	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	2.4900	BC
Rubin, Steven Daniel	4	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	2.4900	BC
William, O'Neill	4	O	2018-02-27	D	52 - Expiration d'options	(65 000)	2.4900	BC
Noront Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rieveley, Gregory Robert	5	O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 500)	0.3900	ON
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
North American Energy Partners	1	O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	7.4000	AB
		O	2018-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		AB
Northland Power Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Temerty, James C.	4, 5, 3							
Louise Temerty	PI	O	2018-04-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 200	21.6811	ON
Melissa Temerty	PI	O	2018-04-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	21.6811	ON
Northland Power Holding Inc.	PI	O	2018-04-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 541	21.6811	ON
Nutritional High International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morrison, Billy A.	4	O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(272)	0.3318	ON
		O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(228)	0.3290	ON
		O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	0.3260	ON
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3022	ON
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.2900	ON
Presement, Brian	4	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 000)	0.4550	ON
Open Text Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Fowle, Randy	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	310	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	310	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	35.5500USD	ON
Hamilton, Gail	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	247	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	247	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	228	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	35.5500USD	ON
Jackman, Brian	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	204	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189	35.5500USD	ON
Jenkins, P. Thomas	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	362	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	335	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	335	35.5500USD	ON
Sadler, Stephen	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	291	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	291	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	270	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	270	35.5500USD	ON
Slaunwhite, Michael William George	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	358	32.7600USD	ON
		M	2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	358	32.7600USD	ON
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	331	35.5500USD	ON
		M	2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	35.5500USD	ON
Stevenson, Katharine Berghuis	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	32.7600USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
	M		2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	32.7600USD	ON
	O		2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	262	35.5500USD	ON
	M		2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	35.5500USD	ON
Tinggren, Carl Juergen	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	32.7600USD	ON
	M		2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	32.7600USD	ON
	O		2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	39	35.5500USD	ON
	M		2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	35.5500USD	ON
Weinstein, Deborah	4	O	2017-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	342	32.7600USD	ON
	M		2017-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	342	32.7600USD	ON
	O		2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	314	35.5500USD	ON
	M		2018-03-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314	35.5500USD	ON
Orla Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lassonde, Pierre	3	O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162 300	1.4460	BC
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Droits to acquire common shares pursuant to Exchange Agreement</i>								
Kruger II, Joseph					7, 6, 3			
Kruger Inc.	PI	O	2018-04-16	I	56 - Attribution de droits de souscription	410 306		ON
Kruger Inc.	3	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	410 306		ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Purdy, Darrel S.	5	O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	17.2750	AB
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bartlett, Curtis Darrell	4	O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	20.6000	AB
Auxilium Group Inc. (formerly, MHI Energy Advisory Inc.)	PI	O	2018-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	20.6000	AB
DiStefano, Leo Nicholas	5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	40 000		AB
		O	2018-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 876)	20.8800	AB
<i>Options</i>								
DiStefano, Leo Nicholas	5	O	2018-04-20	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	10.2300	AB
Plaza Retail REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mackenzie, Peter	5	O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	25	4.0500	NB
Verna Bulley	PI	O	2018-04-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	4.0500	NB
Penney, Stephen	5	O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	31	4.0500	NB
Petrie, James M.	5	O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	16	4.0500	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	8	4.0500	NB
<i>RSUs</i>								
Cipollone, Floriana	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	59 - Exercice au comptant	(73)	4.0500	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25)	4.0500	NB
Penney, Stephen	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31)	4.0500	NB
Petrie, James M.	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16)	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	59 - Exercice au comptant	(51)	4.0500	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	4.0500	NB
		O	2018-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8)	4.0500	NB
Polaris Infrastructure Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodwood Inc.	3							
various funds managed by Goodwood Inc.	PI	O	2018-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	20.0000	ON
PYROGENÈSE CANADA INC.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Bons de souscription</i>								
Pascal, Photis Peter	4, 5, 3	O	2018-04-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000		QC
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, Roxanne Leigh	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 891	1.9300	ON
Fattouche, Michel	4	O	2018-04-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	12 230	1.9300	ON
		M	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 230	1.9300	ON
Gillberry, John Kendall	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 364	1.9300	ON
Laurie, Ronald Sheldon	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 888	1.9300	ON
		M	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 888	1.9300	ON
McCarten, W. Paul	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 783	1.9300	ON
McKinnon, Ian Murray	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 643	1.9300	ON
Shorkey, Richard John	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 115	1.9300	ON
<i>Deferred Stock Unit</i>								
Anderson, Roxanne Leigh	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	82	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 787)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 891)	1.9300	ON
Fattouche, Michel	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 290)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 230)	1.9300	ON
Gillberry, John Kendall	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(29 218)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 364)	1.9300	ON
Laurie, Ronald Sheldon	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	103	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 888)	1.9300	ON
McCarten, W. Paul	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(17 029)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 783)		ON
McKinnon, Ian Murray	4	O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	93	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 653)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 643)		ON
Shorkey, Richard John	4	O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 643)	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	267	1.9300	ON
		O	2018-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(22 019)		ON
		O	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 115)		ON
		M	2018-04-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 115)	1.9300	ON
Quebec inc.								
<i>Droits</i>								
Pruneau, Jean-François	5	O	2018-04-19	D	59 - Exercice au comptant	(109 160)		QC
Tremblay, Marc	7, 5	O	2018-04-19	D	59 - Exercice au comptant	(78 060)		QC
REIT INDEXPLUS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.7100	AB
		O	2018-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.6800	AB
		O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.7500	AB
		O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	12.8107	AB
Ressources Cartier inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5	O	2018-04-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	0.1300	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5	O	2018-04-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)		QC
Ressources Melkior Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deluce, Keith James	5, 3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit BP	PI	O	2018-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	527 000	0.0400	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Bouchard, Mario	4, 5	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	QC
		O	2018-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	QC
		O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1450	QC
		O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1400	QC
Ressources Sirios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2700	QC
		O	2018-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2750	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Performance Share Units</i>								
Sheremeta, Robin	5	O	2016-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	30.2164	BC
		M	2016-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	77	30.2164	BC
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	21.9301	BC
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	284	21.9301	BC
		O	2017-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	27.6461	BC
		M	2017-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	112	27.6461	BC
		O	2017-12-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	30.5391	BC
		M	2017-12-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	787	30.5391	BC
Ressources Vantex Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jackson, Anthony	4, 5	O	2018-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goncalves, Heitor	5	O	2018-04-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		ON
Heitor Goncalves and Liliانا Rocha Kwase	PI	O	2014-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Options (Non-Performance)</i>								
Staffieri, Anthony	5	O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(16 160)		ON
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(15 640)		ON
		O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(16 960)		ON
<i>Options (Performance)</i>								
Staffieri, Anthony	5	O	2018-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 737)		ON
<i>Stock Appreciation Rights (Non-Performance)</i>								
Staffieri, Anthony	5	O	2018-04-23	D	59 - Exercice au comptant	(16 160)	16.6878	ON
		O	2018-04-23	D	59 - Exercice au comptant	(15 640)	11.7076	ON
		O	2018-04-23	D	59 - Exercice au comptant	(16 960)	4.9663	ON
<i>Stock Appreciation Rights (Performance)</i>								
Staffieri, Anthony	5	O	2018-04-23	D	59 - Exercice au comptant	(10 737)	18.8091	ON
Roots Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Lastman, Dale Howard	4	O	2017-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 330		ON
Mavrincac, Richard P.	4	O	2017-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 251		ON
Teitelbaum, Joel	4	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 056		ON
<i>Options</i>								
Connell, James Hendry	5	O	2018-04-23	D	50 - Attribution d'options	6 271		ON
Cuizon, Almira	5	O	2018-04-23	D	50 - Attribution d'options	6 115		ON
Gabel, James Alan	4, 5	O	2018-04-23	D	50 - Attribution d'options	18 958		ON
Rudyk, James Daniel	5	O	2018-04-23	D	50 - Attribution d'options	9 574		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Shum, Priscilla	5	O	2018-04-23	D	50 - Attribution d'options	7 348		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Connell, James Hendry	5	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 982		ON
Cuizon, Almira	5	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 932		ON
Gabel, James Alan	4, 5	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 991		ON
Rudyk, James Daniel	5	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 025		ON
Shum, Priscilla	5	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 322		ON
Royal Nickel Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marzoli, Frank	4							
Marbaw International Nickel Corporation	PI	O	2018-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2100	ON
Royal Standard Minerals Inc.								
<i>Options</i>								
Duguay, George Arthur	4, 3	O	2014-06-26	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1000USD	QC
Savaria Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aubry, Sylvain	5	O	2018-03-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>								
McKenzie, Ronald E.	5	O	2014-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-04-23	D	51 - Exercice d'options	12 000	19.1700	AB
		O	2018-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	27.0200	AB
<i>Options</i>								
McKenzie, Ronald E.	5	O	2018-04-23	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	19.1700	AB
Sherritt International Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
Belanger, Maryse	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 831	1.1200	ON
Gillin, Robert Peter Charles	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
Lapthorne, Sir Richard Douglas	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
LOADER, WILLIAM ADRIAN	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
Pankratz, Lisa Marie	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
Warwick, John Michael	4	O	2018-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 090	1.1200	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	2 226	0.1600	ON
		O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 226)		ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	7 968	0.7400USD	ON
		O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	(7 968)		ON
		O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	5 512	6.2200USD	ON
		O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	(5 512)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	2 226		ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 226)	159.6263	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	7 968		ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 968)	126.5006USD	ON
		O	2018-04-19	D	36 - Conversion ou échange	5 512		ON
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 512)	126.5006USD	ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	(2 226)	0.1600	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	(7 968)	0.7400USD	ON
		O	2018-04-19	D	51 - Exercice d'options	(5 512)	6.2200USD	ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Restricted Share Unit</i>								
Arias, J. Alberto	4, 6	O	2018-04-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 941		ON
SIR Royalty Income Fund								
<i>Parts</i>								
SHARMA, ATUL	6							
DANASHAR PTY LTD ATF DANA SHARMA FAMILY TRUST	PI	O	2018-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	14.7850	ON
		O	2018-04-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.7900	ON
Spectral Medical Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giese, Kevin Arnold	4	O	2018-04-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.3000	ON
Stevens, William Charles	4	O	2018-04-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 863	0.3000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Giese, Kevin Arnold	4	O	2018-04-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.4500	ON
Stevens, William Charles	4	O	2014-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	83 432	0.4500	ON
Sprott Inc.								
<i>Actions ordinaires (EPSP)</i>								
Grosdanis, James John	7	O	2013-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-19	D	46 - Contrepartie de services	300 000	2.2000	ON
Nagra, Narinder	7	O	2013-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-04-19	D	46 - Contrepartie de services	300 000	2.2000	ON
<i>Options</i>								
Grosdanis, James John	7	O	2013-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nagra, Narinder	7	O	2013-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Star Diamond Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mason, Ewan	4	O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2200	SK
<i>Options</i>								
Read, George Henry	5	O	2018-04-20	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.1700	SK
Shyluk, Greg	5	O	2018-04-20	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.1700	SK
Stornoway Diamond Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Kyle, Hume	4	O	2013-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	178 228	0.5723	QC
LeBoutillier, John	4	O	2011-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	178 228	0.5723	QC
Morin, Gaston	4	O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	178 228	0.5723	QC
Nixon, Peter	4	O	2003-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	178 228	0.5723	QC
Scherkus, Ebe	4	O	2011-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	237 638	0.5723	QC
Tawil, Marie-Anne	4	O	2015-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	178 228	0.5723	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Baranowsky, Orin Michael	5	O	2016-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	126 005	0.5723	QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	350 000	0.5723	QC
Boucher, Martin	5	O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000		QC
	M		2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Glover, Brian Darrell	5	O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 006		QC
		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 893	0.5723	QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.5723	QC
Godin, Patrick	4, 5	O	2010-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	281 751		QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	400 000		QC
Holl, Ian Ralph	5	O	2014-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 292	0.5723	QC
		O	2018-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.5723	QC
		M	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.5723	QC
Hopkins, Robin Torrey	5	O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.5723	QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 082	0.5723	QC
Manson, Matthew Lamont	4, 5	O	2006-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	349 481	0.5723	QC
		M	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	349 481	0.5723	QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	480 000	0.5723	QC
Perron, Yves	5	O	2012-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 896		QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000		QC
Poirier, Ghislain	5	O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 348	0.5723	QC
Torkia Lagace, Annie	5	O	2014-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	73 716	0.5723	QC
		O	2018-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.5723	QC
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Little, Mark Stephen	5	O	2018-04-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	23 900	48.8900	AB
Suncor Savings Plan	PI	O	2018-04-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 069	44.4300	AB
		O	2018-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 900)	48.8900	AB
Supremex Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Emerson, Steward J.	5	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	472	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	472	4.1200	QC
Gauvin, Mathieu	4	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 409	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 409	4.1200	QC
Kobrynsky, Georges	4	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 745	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 745	4.1200	QC
Paradis, Dany	4	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 454	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 454	4.1200	QC
Sullivan, Andrew I. (Drew)	4	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 394	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 394	4.1200	QC
White, Warren Joseph	4	O	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 454	4.1200	QC
		M	2018-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 454	4.1200	QC
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colborne, Paul	4	O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49	2.1000	AB
		O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	612	2.1000	AB
		O	2018-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	459	2.0900	AB
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	2.2400	AB
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.2500	AB
Colborne Family Trust	PI	O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 966	2.1000	AB
Janice RRSP	PI	O	2018-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 461	2.1000	AB
Taseko Mines Limited								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, Scott	5	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2014-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 000)		BC
		M	2014-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(29 000)		BC
<i>Options</i>								
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2017-12-31	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	2.9400	BC
Technologies Relevium inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bertrand, Pierre	4	O	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2000	QC
		M	2018-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2000	QC
The Descartes Systems Group Inc.								
<i>Options</i>								
Brett, Allan	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	12 526	36.4400	ON
Diederik, Raimond	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	12 390	36.4400	ON
Gardner, Edward James	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	13 749	36.4400	ON
Jones, Christopher	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	12 937	36.4400	ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	18 790	36.4400	ON
Parker, Robert	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	10 773	36.4400	ON
Ryan, Edward	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	34 135	36.4400	ON
Verhoeve, Michael	7, 5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	14 544	36.4400	ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2018-04-13	D	50 - Attribution d'options	14 249	36.4400	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Brett, Allan	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	10 402		ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	15 603		ON
Ryan, Edward	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	28 346		ON
<i>Restricted Stock Unit - Cash-settled</i>								
Diederik, Raimond	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 548		ON
		O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 662		ON
Gardner, Edward James	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 695		ON
		O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 844		ON
Jones, Christopher	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 907		ON
		O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 735		ON
Parker, Robert	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 376		ON
		O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 445		ON
Verhoeve, Michael	7, 5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 951		ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	1 911		ON
<i>Restricted Stock Unit - Share-settled</i>								
Brett, Allan	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	7 282		ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	10 922		ON
Ryan, Edward	5	O	2018-04-13	D	97 - Autre	19 842		ON
The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allan, Brett	5	O	2018-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Anderson, Robert	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ATHAIDE, BRIAN DAVID	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Battley, Cam	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bertrand, Marc	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brody, Daniel	5							
DB Mercantile Corp.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cernovitch, Marc	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Gibbons, Michael	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
KIRTON, Nicholas Grenville	4	O	2018-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Perron, David	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
POLLOCK, ANDREW CHRISTOPHER	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Reider, Csaba	5							
Ironstone Consulting Inc.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Schmidt, Matt	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Scott, Jeffrey J.	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shone, James Robert Alexander	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stephenson, Amy Lai Mey	5							
1613240 Ontario Ltd.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stewart, Anna Dominika	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wilms, Ian Patrick	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wren, John	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Allan, Brett	5	O	2018-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Anderson, Robert	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ATHAIDE, BRIAN DAVID	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Battley, Cam	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bertrand, Marc	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brody, Daniel	5							
DB Mercantile Corp.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cernovitch, Marc	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Gibbons, Michael	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
KIRTON, Nicholas Grenville	4	O	2018-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Perron, David	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
POLLOCK, ANDREW CHRISTOPHER	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Reider, Csaba	5							
Ironstone Consulting Inc.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Schmidt, Matt	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Scott, Jeffrey J.	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shone, James Robert Alexander	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stephenson, Amy Lai Mey	5							
1613240 Ontario Ltd.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stewart, Anna Dominika	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wilms, Ian Patrick	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wren, John	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Allan, Brett	5	O	2018-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Anderson, Robert	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ATHAIDE, BRIAN DAVID	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Battley, Cam	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bertrand, Marc	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brody, Daniel	5							
DB Mercantile Corp.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cernovitch, Marc	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Gibbons, Michael	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
KIRTON, Nicholas Grenville	4	O	2018-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Perron, David	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
POLLOCK, ANDREW CHRISTOPHER	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Reider, Csaba	5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Ironstone Consulting Inc.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Schmidt, Matt	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Scott, Jeffrey J.	4	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shone, James Robert Alexander	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stephenson, Amy Lai Mey	5							
1613240 Ontario Ltd.	PI	O	2018-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stewart, Anna Dominika	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wilms, Ian Patrick	4, 5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wren, John	5	O	2018-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
The North West Company Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chopra, Deepak	4	O	2018-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Theratechnologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marsolais, Christian	5	O	2018-04-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	8.5000	QC
		O	2018-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.2800	QC
<i>Options</i>								
Lafond, Jocelyn	5	O	2018-04-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	8.2900	QC
		O	2018-04-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	10.6000	QC
Marsolais, Christian	5	O	2018-04-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	8.5000	QC
		M	2018-04-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	8.5000	QC
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barva, David Allan John	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
Ketch, Jeffery	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
MacLeod, Joel	4	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 132	1.3600	AB
McDonnell, Reed	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
Mckenna, Tobias John	4, 5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
Vorra, Joel Kyle	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
Williams, Jarvis	5	O	2018-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 088	1.3600	AB
TORC Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2018-04-16	D	35 - Dividende en actions	881		AB
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2018-04-16	I	35 - Dividende en actions	140 087		AB
TransAlta Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2018-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Transcontinental inc.								
<i>Reçus de souscription</i>								
Capinabel inc.	3	O	2012-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	26.6000	QC
Cote, Jacynthe	4	O	2016-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	26.6000	QC
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2005-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500	26.6000	QC
Fortin, Richard	4	O	2004-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	40 000	26.6000	QC
Gentiletti, Nelson	7, 5	O	2011-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	26.6000	QC
Lavolette, Katya	5	O	2011-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	26.6000	QC
LeCavalier, Donald	7, 5	O	2006-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	26.6000	QC
Leduc, Yves	4	O	2017-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-04-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 900	26.6000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Marcoux, Rémi Capinabel Inc.	4, 6	PI	O	2003-01-24	I 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			O	2018-04-20	I 15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	26.6000	QC
Martini, Anna	4	O	O	2011-02-17	D 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			O	2018-04-20	D 15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 750	26.6000	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	O	2003-03-17	D 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			O	2018-04-20	D 15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 500	26.6000	QC
Reid, Brian	7, 5	O	O	2004-12-14	D 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			O	2018-04-20	D 15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	26.6000	QC
Thabet, Annie	4	O	O	2015-11-10	D 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			O	2018-04-20	D 15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 880	26.6000	QC
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Electrum Strategic Opportunities Fund L.P.	3	O	O	2018-04-20	D 16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 031 250	1.1600USD	BC
South32 International Investment Holdings Pty Ltd	3	O	O	2018-04-20	D 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Trisura Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Partners Value Investments LP	3	O	O	2018-04-20	D 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 100	24.9601	ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Options</i>								
Baryshnik, Jeff Matthew	4	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Biggar, William John	4	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Cardy, Roland	4	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Drimmer, Daniel	4, 3	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(100 000)		ON
Ossip, Alon Samuel	4	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(25 000)		ON
Poklar, Sandy Ivan	4	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Sherren, Tracy	5	O	O	2018-04-24	D 52 - Expiration d'options	(135 000)		ON
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
SHANNON, Margaret Kimberley	4	O	O	2018-04-19	D 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	100.3100	ON
Urbana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gundy, Michael Brydon Charles Michael Gundy RRSP	4	PI	O	2018-04-18	I 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.1600	ON
Westshore Terminals Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stinson, William W.	4, 5	O	O	2018-04-15	D 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	413	23.4262	BC
Zargon Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burden, Leslie Edward L Burden NRSP	5	PI	O	2013-02-20	I 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
			M	2013-02-20	I 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
			O	2017-11-23	I 57 - Exercice de droits de souscription	14 039	0.4300	AB
			O	2018-04-12	I 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4010	AB
			O	2015-11-16	I 57 - Exercice de droits de souscription	3 578	1.1000	AB
			O	2017-01-09	I 57 - Exercice de droits de souscription	9 818	0.7700	AB
L Burden RSP	PI	O	O	2013-02-20	I 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Awards</i>								
Burden, Leslie Edward	5	O	O	2017-11-23	D 57 - Exercice de droits de souscription	(11 000)	0.4300	AB
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	O	2018-01-04	D 57 - Exercice de droits de souscription	(10 500)	0.5100	AB
Hustad, Christopher Michael	5	O	O	2018-01-08	D 57 - Exercice de droits de souscription	(13 000)	0.5000	AB
Kitagawa, Kyle	4	O	O	2018-03-30	D 38 - Rachat ou annulation	(650)		AB
Merritt, Geoffrey Craig	4	O	O	2018-03-19	D 57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)	0.4400	AB
Peplinski, James	4	O	O	2017-12-18	D 57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)	0.3900	AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Marsolais, Christian	Theratechnologies Inc.	2018-04-18	2018-04-25	QC

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Aucun titre.

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modification du manuel des risques établissant une méthodologie modifiée d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, du manuel des risques établissant une méthodologie modifiée d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement. Ces modifications visent à permettre d'assurer que la CDCC dispose de ressources financières suffisantes à l'égard des règlements concernés et de parfaire l'évaluation du risque lié à ses membres compensateurs.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 25 mai 2018, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Dan Chebat
 Analyste en produits dérivés
 Direction des chambres de compensation
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4369
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4369
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : dan.chebat@lautorite.qc.ca

Aram Seye
 Analyste experte aux OAR
 Direction des chambres de compensation
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4344
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4344
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : aram.seye@lautorite.qc.ca



Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse, C.P. 246
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Fax: 416-595-8940
email: marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec les Opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
100, rue Adélaïde ouest Tour de la Bourse
3^e étage 800, square Victoria, 3^e étage
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H4Z 1A9
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca



**MODIFICATION DU MANUEL DES RISQUES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS ÉTABLISSANT UNE MÉTHODOLOGIE MODIFIÉE
D'ÉVALUATION DU RISQUE D'ASYMÉTRIE DU RÈGLEMENT**

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	p. 2
ANALYSE	
Contexte	p. 2
Description et analyse des incidences	p. 3
Modifications proposées	p. 3
Analyse comparative	p. 3
MOTIVATIONS PRINCIPALES	p. 3
INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES	p. 4
OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES	p. 4
INTÉRÊT PUBLIC	p. 4
INCIDENCES SUR LE MARCHÉ	p. 4
PROCESSUS	p. 4
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	p. 5
DOCUMENTS EN ANNEXE	
Annexe 1	
Annexe 2	

I. SOMMAIRE

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») propose par les présentes de modifier le Manuel des risques pour refléter la modification de la méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement.

Ce risque résulte d'un décalage entre les règlements de positions donnant lieu à une compensation de marge par rapport à d'autres positions. Plus particulièrement, la CDCC s'expose, dans certaines situations, au risque qu'un membre compensateur règle une position qui entraîne une compensation de la marge initiale de base par d'autres positions.

L'amélioration proposée de la méthodologie permettra d'assurer que la CDCC dispose de ressources financières suffisantes à l'égard des règlements concernés et de parfaire l'évaluation du risque lié à ses membres compensateurs.

Par ailleurs, en raison de l'adoption et de la mise en œuvre prochaine de la nouvelle approche en matière de calcul de la marge de variation (échange de titres) à la CDCC, cette marge ne sera pas prise en compte dans la nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement.

Les modifications sont présentées ci-après. Les termes non définis aux présentes s'entendent au sens qui leur est attribué dans le Manuel des opérations, le Manuel des risques et le Manuel de défaut, selon le cas.

II. ANALYSE

a. Contexte

En juin 2014, à la demande des membres de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et de la Banque du Canada, la CDCC a procédé à l'évaluation de l'insuffisance de marge pouvant découler de l'asymétrie du règlement.

En mai 2015, la CDCC a commencé à demander aux membres compensateurs une marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe. Essentiellement, cette imputation supplémentaire reflète toutes les combinaisons possibles pour un membre compensateur réglant ses positions, tient compte du pire scénario parmi ces combinaisons et met en rapport l'exigence de marge établie et la marge initiale, la différence entre celles-ci représentant la valeur du risque d'asymétrie du règlement, comme défini dans le Manuel des risques.

En décembre 2017, la CDCC a procédé à l'examen de sa méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement. Dans certains cas, cette méthodologie produit des évaluations du risque extrêmement prudentes. L'amélioration de la méthodologie que propose la CDCC fera en sorte qu'elle dispose de ressources financières suffisantes et

permettra une meilleure évaluation du risque lié aux membres compensateurs.

Par ailleurs, en raison de l'adoption et de la mise en œuvre prochaine de la nouvelle approche en matière de calcul de la marge de variation (échange de titres) à la CDCC, cette marge ne sera pas prise en compte dans la nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement.

b. Description et analyse des incidences

L'amélioration proposée de la méthodologie fera en sorte que la CDCC préserve sa capacité de réduire le risque qu'un membre compensateur règle une position donnant lieu à une compensation de la marge initiale de base par d'autres positions. De même, il assurera que la CDCC dispose de ressources financières suffisantes et améliorera l'évaluation du risque lié aux membres compensateurs.

Une diminution de l'exigence de marge moyenne de l'ensemble des membres compensateurs a été observée lorsque le risque d'asymétrie du règlement est calculé au moyen de la nouvelle méthodologie. De fait, en comparant la méthodologie actuelle et la méthodologie modifiée sur une période d'un an (d'octobre 2016 à octobre 2017), la CDCC a constaté une diminution d'environ 34 % de l'exigence de marge moyenne de l'ensemble des membres compensateurs.

c. Modifications proposées

Prière de se reporter à l'annexe 1 ci-jointe. Les modifications ont été apportées à la version du manuel des risques publiée dans le cadre de la sollicitation de commentaires du 30 août 2017 (voir l'avis aux membres 2017-126).

En résumé, la nouvelle méthodologie de calcul du risque d'asymétrie du règlement ne tient pas compte de la marge de variation, et différents scénarios envisageant les cas susceptibles de poser un risque d'asymétrie du règlement par suite du règlement des positions remplaceront les deux scénarios utilisés antérieurement.

Prière de se reporter à l'annexe 2 pour consulter la liste des scénarios utilisés dans la nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement.

d. Analyse comparative

En dépit de ses efforts pour colliger l'information d'autres contreparties centrales en ce qui concerne le risque d'asymétrie du règlement, la CDCC n'a pas été en mesure de mener une analyse comparative pertinente en raison du manque de données publiées.

III. MOTIVATIONS PRINCIPALES

Les motivations principales qui conduisent à modifier la méthodologie de calcul du risque d'asymétrie du règlement sont i) de permettre à la CDCC de préserver sa capacité

de réduire le risque qu'un membre compensateur règle une position donnant lieu à une compensation de la marge initiale de base par d'autres positions, ii) d'améliorer l'évaluation du risque lié aux membres compensateurs et iii) d'adapter cette méthodologie au nouveau processus d'établissement de l'exigence de marge de variation pour les opérations sur titres à revenu fixe, qui sera adopté et mis en œuvre sous peu à la CDCC.

IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Un certain développement sera nécessaire pour les systèmes technologiques. Toutefois, aucune incidence n'est prévue sur ceux de la CDCC, car les outils d'analyse mis à contribution dans le processus d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement sont développés et mis à l'essai à l'interne à la CDCC, distinctement de ses systèmes de compensation actuels. De plus, les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les systèmes technologiques des membres compensateurs actuels et futurs.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

En apportant les modifications proposées à la méthodologie d'établissement des marges, la CDCC souhaite améliorer la couverture des risques applicable.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

La CDCC considère que les modifications proposées ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

VII. INCIDENCES SUR LE MARCHÉ

Suivant la composition de son portefeuille, un membre compensateur donné pourrait voir son exigence de marge augmenter ou baisser par suite des modifications apportées à la méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement.

Toutefois, une diminution de l'exigence de marge moyenne de l'ensemble des membres compensateurs a été observée lorsque le risque d'asymétrie du règlement était calculé au moyen de la méthodologie modifiée. De fait, en comparant la méthodologie actuelle et la méthodologie modifiée sur une période d'un an (d'octobre 2016 à octobre 2017), la CDCC a constaté une diminution d'environ 34 % de l'exigence de marge moyenne de l'ensemble des membres compensateurs.

VIII. PROCESSUS

Les modifications proposées ont été soumises au conseil d'administration de la CDCC aux fins d'approbation. Une fois approuvées, elles seront transmises avec la présente analyse à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus

d'autocertification, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario conformément au processus applicable aux modifications réglementaires devant être approuvées en Ontario. Les modifications proposées et la présente analyse sont également assujetties à l'approbation de la Banque du Canada conformément à l'accord de surveillance réglementaire.

IX. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Sous réserve des commentaires du public et des directives des autorités de réglementation, la CDCC prévoit que les modifications proposées entreront en vigueur au plus tard au cours du deuxième trimestre de 2018.

X. DOCUMENTS EN ANNEXE

Annexe 1 : Modifications proposées du Manuel des risques (selon la version publiée dans le cadre de la sollicitation de commentaires le 30 août 2017; se reporter à l'avis aux membres 2017-126)

Annexe 2 : Liste de scénarios - Nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement

ANNEXE 2

Nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement

La méthodologie tient compte des effets de portefeuille, ce qui assure la suffisance des ressources financières et une meilleure évaluation du risque.

Huit scénarios envisageant les cas susceptibles de poser un risque d'asymétrie du règlement par suite du règlement des positions ont été établis.

Ces huit scénarios possibles illustrent les circonstances de règlement dans lesquelles le membre compensateur ou la contrepartie de celui-ci n'effectue pas la livraison à l'égard de la patte de fermeture des opérations aux fins du règlement.

Le scénario prévoyant la marge initiale complémentaire supérieure à zéro la plus élevée établit alors la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement.

La nouvelle méthodologie d'évaluation du risque d'asymétrie du règlement ne tient pas compte de la marge de variation en raison de la nouvelle approche de calcul de cette marge (échange de titres).

Le tableau ci-après décrit la composition du portefeuille, aux fins de l'établissement des marges, pour chaque scénario.

Scénarios	Position Acheteur (T)	Position Vendeur (T)	Position Acheteur (T+1)	Position Vendeur (T+1)	Position nette (T+2 et au-delà)
1			X	X	X
2		X	X	X	X
3	X		X	X	X
4		X		X	X
5	X		X		X
6				X	X
7			X		X
8					X

6



MANUEL DES RISQUES

Le 30 AOÛT 2017

Rubrique 1 : Dépôts de garantie

[...]

1.1 EXIGENCE DE MARGE

L'exigence de marge est composée de la marge initiale et de la marge de variation.

1.1.1 Marge initiale

La marge initiale est composée de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base ajustée, selon le cas) et des marges supplémentaires. Afin de couvrir la marge initiale décrite ci-dessous, les membres compensateurs sont tenus de faire des dépôts, auprès de la CDCC, sous une forme acceptable qui est précisée à la rubrique 2 du présent manuel.

[...]

1.1.1.2 Marges supplémentaires

En plus de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base ajustée, selon le cas), la Société exige des dépôts de garantie pour les marges supplémentaires suivantes :

- 1) la marge supplémentaire pour le risque de concentration;
- 2) la marge supplémentaire pour le risque de corrélation défavorable spécifique;
- 3) la marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement;
- 4) la marge supplémentaire pour le risque de marge de variation intrajournalier;
- 5) la marge supplémentaire pour le risque de livraison lié à la marge de variation;
- 6) la marge de capitalisation supplémentaire;
- 7) la marge supplémentaire pour le risque à découvert des membres compensateurs à responsabilité limitée;
- 8) toute autre marge supplémentaire prévue dans les règles (hormis celle prévue à la règle D-607).

[...]

MARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE D'ASYMÉTRIE DU RÈGLEMENT

Le risque d'asymétrie du règlement découle d'un décalage entre les rs règlements s de positions donnant lieu à une compensation de marge. Plus

précisément, la CDCC est exposée au risque qu'un membre compensateur règle une position qui entraîne ~~soit~~ une compensation de la marge initiale de base par d'autres positions ~~soit un crédit de marge de variation sur dans~~ le reste du portefeuille.

Étant donné le fait que les compensations de marge sont accordées lorsque les portefeuilles de titres à revenu fixe comprennent à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, sans égard aux dates de règlements, la marge supplémentaire imputée sera calculée sur une base brute pour les positions qui pourraient entraîner une exposition au risque d'asymétrie du règlement avant un défaut.

Afin de gérer le risque d'asymétrie du règlement¹, la CDCC effectuera une analyse prospective afin de prévoir les changements importants à apporter à la marge initiale de base aux exigences de marge² par suite du règlement ~~de fin de journée pour les des~~ opérations sur titres à revenu fixe.

La marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement sera calculée en prenant la valeur la plus élevée obtenue au moyen de différents scénario qui envisagent les cas susceptibles de poser un risque d'asymétrie du règlement par suite du règlement des positions de A ou B, moins la marge initiale de base l'exigence de marge totale pour les opérations sur titres à revenu fixe.:-

~~où A est la valeur maximale de l'exigence de marge des opérations d'achat ou des opérations de vente réglées le jour ouvrable courant (t), majorée de l'exigence de marge restante pour les opérations sur titres à revenu fixe réglées le t+1 et par la suite;~~

~~où B représente la valeur maximale de l'exigence de marge des opérations d'achat réglées le jour ouvrable suivant (t+1) ou de l'exigence de marge des opérations de vente réglées le jour ouvrable courant (t) et le jour ouvrable suivant (t+1), majorée de l'exigence de marge restante des opérations sur titres à revenu fixe réglées le deuxième jour ouvrable qui suit l'opération (t+2) et par la suite.~~

¹ La marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement n'est pas appliquée à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (CGB, CGZ, CGF et LGB).

² ~~Aux fins de la présente rubrique « Marge supplémentaire pour le risque d'asymétrie du règlement », l'exigence de marge comprend la marge initiale de base (ou la marge initiale de base ajustée, selon le cas) et la marge de variation.~~

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.